L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1587 - VENDREDI 17 JUILLET 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

Quads KYMCO



• MXU 550 i T3B, 31 cv à partir de 5 582 €HT

• MXU 700 i T3B, 39 cv à partir de 6 582 €HT

À découvrir chez votre distributeur

MALECOT POIRIER AGRI

Varennes Vauzelles
03 86 71 62 90
St Loup - St Hilaire - Crézancy
Ligny le Chatel

Moissons

En terre de contrastes…



Un yo-yo : c'est l'image qui vient à l'esprit lorsqu'on tente de tirer une synthèse de ces moissons 2020 sur la Côte-d'Or, la Nièvre et l'Yonne. Les rendements ont des allures de montagnes russes selon les départements, et selon différents secteurs de ces départements avec, en bout de chaîne, des agriculteurs parfois surpris de leurs bons résultats, et d'autres au contraire, qui se questionnent de plus en plus face à des rendements décevants, dûs à la nature de leurs terrains, mais aussi aux conditions climatiques et à la pression des insectes. Au final, la France devra, cette année, revoir ses ambitions exportatrices à la baisse… *Pages 05, 06, 07, 10 et 15.*

Côte d'Or

› Veaux de boucherie

Installé sur 1,86 ha



Nièvre

› Tourisme

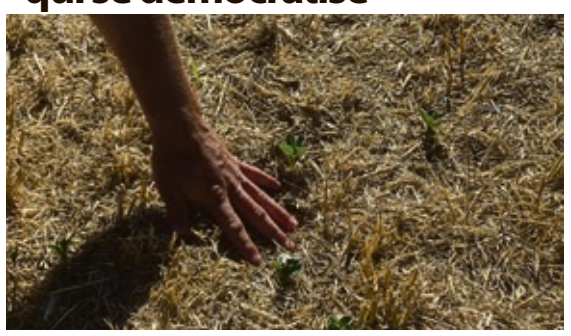
Le dépaysement au bout du champ ?



Yonne

› Semis direct sous couvert

Une technique qui se démocratise



Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ







Réservez votre **démo**
DÉCHAUMAGE
KUHN
be strong, be KUHN
• Soyez forts, soyez KUHN



Anticipez vos besoins en paille
PLAQUETTES FORESTIERES pour paillage et litière.
Même pouvoir absorbant, 1 t. de plaquettes = 1 t. de paille
Départ 21 ou rendu

Sasu JACQUAND ENERGIE
06 87 21 21 00 - ojacquand@gmail.com

Sommaire

Côte d'Or

04 • Veaux de boucherie : Installé sur 1,86 ha
05 • Moissons : Un blé qui change la donne
06 • Productions végétales : Les sangliers ont moissonné

Nièvre

07 • Moisson : Une campagne de blé qui s'annonce décevante
08 • Tourisme en 2020 : Et si le dépaysement était au bout du champ ?
09 • Élevage : *«Je suis un défenseur de la biodiversité»*

Yonne

10 • Moissons : La complexité des plateaux Bourguignons
11 • Le semis direct sous couvert : Une technique qui se démocratise
12 • Capdéa : La luzerne bio au cœur du projet

Région - France Monde

13 • Grandes cultures : Une saison passée marquée par la disparité
14 • Dans la tendance du local : Houblon : le retour ?
15 • Campagne céréalière : À l'export, la France jouera les seconds rôles
16 • Stockage : disposer de sa propre structure

Filières

17 • Cultures Colza :Piloter le désherbage pour améliorer la compétitivité
18 • Élevage Transport d'animaux : Interbev sensibilise la filière aux conditions caniculaires

Infos Services

19 • Firmes et machinisme
20 • Analyses et tendances
21-22 • Petites annonces
23-26 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Conseil régional

Les élus votent plusieurs soutiens financiers

Réunis en commission permanente le 10 juillet, les élus du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté ont voté plus de 3,3 millions d'euros en soutien à l'agriculture.

La commission permanente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réunie le 10 juillet à Dijon, a voté l'affectation de plus de 102 Millions d'euros au bénéfice de plusieurs politiques régionales, dont un peu plus de 3,3 millions pour l'agriculture. Dans ce domaine spécifique, 1,8 M€ sont mobilisés pour permettre l'engagement de projets portés à l'échelle des filières pour l'évolution des pratiques agricoles, la valorisation des produits (dont particulièrement les signes officiels de qualité : IGP, AOP …) et leur promotion collective. Plus de 700 000 € ont été attribués aux projets d'accompagnement des producteurs en conversion bio et à la structuration de nouvelles filières. Certains dossiers présentant des complexités administratives particulières pour être financées par des fonds européens sont pris en charge de manière volontariste par la Région, ceci permet de soutenir des projets de développement local portés majoritairement par des associations ou des collectivités (communes, pays). A ce titre la Région attribue un montant global de 669 146 € dont 390 758 € en fonctionnement pour 39 dossiers issus du programme Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (Leader) et 50 963 € en investissement pour 2 dossiers Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Au titre du développement de l'alimentation de proximité la Région attribue un montant global de subventions de 165 118 € dont 88 004 € à l'association Bio Bourgogne pour la réalisation de son programme d'actions pour le développement de l'alimentation de proximité, 31 980 € à l'association Interbio pour la réalisation de son programme d'actions pour le développement de l'alimentation de proximité, et 45 134 € à l'association Bio Bourgogne pour le développement de la plateforme *«Manger bio Bourgogne Franche-Comté»*. Enfin, le Conseil régional attribue une subvention globale de 28 875 € à 70 exploitants pour la qualification en agriculture biologique, ainsi qu'un complément de dotation de 152 000 € pour l'aide au Maintien en agriculture biologique (MAB).

Cette aide exceptionnelle vient en complément des 830 000 euros déjà votés par le Conseil régional. Elle vise à atténuer le désengagement de l'Etat afin de financer toutes les exploitations qui ont souhaité s'engager sur une aide MAB en 2018.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

en bref

Symbole Une tribune pour une journée de l'Agriculture

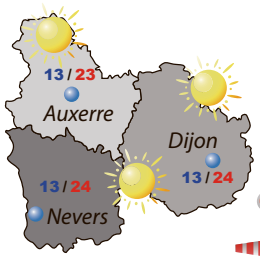
Dans une tribune parue le dimanche 12 juillet, dans le Journal du Dimanche, 12 personnalités soutiennent la création d'une journée de l'Agriculture. Elles en appellent au chef de l'État, Emmanuel Macron, pour qu'il puisse prendre le décret présidentiel correspondant. Ces 12 signataires justifient la mise en place d'une telle journée par le fait que *« la crise sanitaire que nous venons de traverser a mis en évidence l'attachement des Français à défendre leur modèle agricole et agroalimentaire, véritable archipel de diversité et garant d'une agriculture qui refuse l'uniformisation du goût ». Ils mettent en avant la « source majeure d'emplois »* que la filière agricole représente alors même que *« les Français ne le savent pas : recherche, formation, agrofourniture, agroalimentaire, export… »*, ils assurent que *« ce sont tout ces métiers qui assurent la vitalité de la ferme France»*. Pour eux, *« il est grand temps de réaffirmer la considération que le pays apporte au monde agricole »* et que ce modèle est *« une chance pour tous ceux qui travaillent la terre comme pour ceux qui s'en nourrissent ; une chance pour la France et pour l'Europe »*. L'académicien Erik Orsenna, le chef Marc Veyrat et le président du Centre national des expositions et concours agricoles (Ceneca), Jean-Luc Poulain, sont parmi les cosignataires de cette tribune.

ACTUAGRI

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 17 Juillet

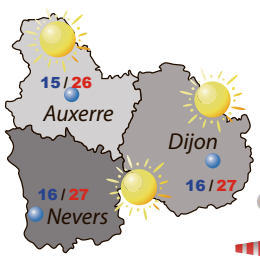


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 22 à 24°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Sainte Charlotte
Soleil : 06h08 - 21h47
Lune : 03h07 - 19h07

Samedi 18 Juillet



Agréable
Le temps restera agréable et bien ensoleillé. Les températures seront en hausse.

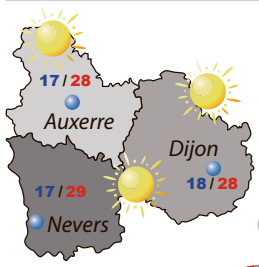
T° mini : 14 à 16°C
T° maxi : 24 à 27°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Frédéric
Soleil : 06h09 - 21h46
Lune : 03h44 - 20h12

AGATE météo

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 19 Juillet



Beau temps
Le soleil brillera généreusement ce dimanche. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 26 à 29°C
Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Saint Arsène
Soleil : 06h10 - 21h45
Lune : 04h30 - 21h10

Prévisions à 7 jours

Lundi 20 Juillet au Mercredi 22 Juillet
Un lundi très nuageux et un temps bien ensoleillé pour mardi et mercredi.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 11 à 13°C T° maxi : 26 à 28°C

Du Jeudi 23 Juillet au Dimanche 26 Juillet
Le soleil restera présent jeudi et vendredi. Le week-end se déroulera sous un ciel couvert.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 27 à 29°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Ministère de l'Agriculture

«L'agriculture, élément déterminant du plan de relance»

24 heures après avoir été nommé au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie recevait la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert et le secrétaire général Jérôme Despey.

Une première prise de contact qui sera suivie par des réunions de travail.



Pour la présidente de la FNSEA *«l'agriculture représente un élément indispensable et déterminant du plan de relance voulu par le Président de la République».*

«*Le fait que le ministre de l'Agriculture nous ait reçu en premier, 24 heures après sa nomination, est un symbole fort pour notre organisation, pour la FNSEA»*, a affirmé Christiane Lambert. Pendant ce long rendez-vous, de plus de deux heures trente, la présidente et le secrétaire général de la FNSEA ont pu *«découvrir un homme que nous ne connaissions qu'à travers son poste précédent auprès de Mme Jacqueline Gourault»*.

Le fait qu'il soit ingénieur des ponts, des eaux et des forêts *«est plutôt positif»*, a concédé Christiane Lambert. *«Son approche technique, scientifique et économique sur les sujets agricoles sera utile, notamment quand il s'agira de mettre en œuvre les chantiers qui nous attendent, et de mesurer la faisabilité et la soutenabilité des décisions qui seront prises»*. Les deux dirigeants de la FNSEA ont trouvé *«l'homme ouvert et conscient de ce que l'agriculture a fait comme progrès en termes de productivité et d'évolution qualitative»*.

L'oreille d'Emmanuel Macron

Julien Denormandie est un proche du chef de l'Etat et la FNSEA entend bien qu'il murmure à l'oreille d'Emmanuel Macron. *«Il a bien reçu notre Manifeste sur la souveraineté alimentaire solidaire ; il a salué la qualité du document et la pertinence des orientations qui y sont prises»*, a indiqué Christiane Lambert qui pousse ses feux sur l'accompagnement des transitions et l'élargissement de cette souveraineté à un horizon européen.

Parce que le secteur agricole et agroalimentaire pèse 270 milliards d'euros par an et représente 14% des emplois répartis sur tout le territoire, Christiane Lambert et Jérôme Despey ont demandé que l'agriculture fasse partie du plan de relance. *«Elle en représente un élément indispensable et déterminant»*, a-t-elle martelé, annonçant qu'elle devrait rencontrer prochainement Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance.

Au cours de l'entretien avec Julien Denormandie, les échanges ont également porté sur la PAC, sur le Plan national stratégique, sur les assurances et sur le rapport d'orientation de la FNSEA qui aura le climat pour thème directeur. *«Sur ce point, la FNSEA est sur le bon tempo et nous pensons que nos orientations pourront constituer des leviers économiques pour les exploitants agricoles»*, a souligné Christiane Lambert. Avec Jérôme Despey, elle a mis en lumière *«les impasses techniques de certains règlements»*.

Cohérence des politiques publiques

Ainsi la betterave et le colza devraient, cette année, connaître des baisses de rendement importantes : *«de l'ordre de 30 à 40% pour la betterave à cause d'un puceron qu'on ne peut plus traiter de manière efficace»*, a précisé la présidente de la FNSEA. A terme, elle craint que cette baisse de rendement ne conduise à fermer des sucreries. *«Il y a alerte rouge sur le secteur»*, a-t-elle lancé. Les surfaces de colza ont chuté entre 2019 et 2020, passant de 1,5 à 1,1 million d'ha. *«Les industries, non seulement, vont être en péril mais notre dépendance vis-à-vis d'autres pays, qui ne respectent pas les mêmes règles environnementales et sanitaires que nous, risque de croître»*. Appelant de ses vœux une meilleure cohérence des politiques publiques, la FNSEA attend également que Julien Denormandie *«participe activement, comme nous le faisons, à réhabiliter l'agriculture auprès des Français»*, a conclu Christiane Lambert.

ACTUAGRI

L'agriculture bien concernée par le plan de relance

Lors d'un entretien télévisé sur TF1 et France 2, réalisé le 14 juillet, le Président de la République a annoncé que le plan de « relance industrielle, écologique, locale, culturelle et éducative » représentera *«au moins 100 milliards d'euros»*, en plus des 460 milliards déjà engagés en mesures sectorielles et de soutien à l'économie depuis le début de l'épidémie. Souhaitant illustrer l'objectif poursuivi par ce plan, Emmanuel Macron a recouru à l'agriculture, confirmant en filigrane que le secteur sera bien concerné par ce plan : *«Quand vous êtes agriculteurs, non, vous n'êtes pas foutus. Non, vous n'êtes pas l'ennemi du bien-être animal et de l'agriculture, de l'alimentation saine. Ce n'est pas vrai. D'abord, notre alimentation est saine et la France est dans l'excellence du modèle agricole»*. Et de poursuivre en évoquant la question protéique, alors que le secteur agricole est, depuis plusieurs mois, dans l'attente d'un nouveau plan protéines: *«En aidant les agriculteurs, en investissant, on va bâtir une souveraineté agricole qui n'existe pas. Aujourd'hui, j'importe la plupart de mes protéines. Je peux les produire en France, en Europe»*. L'ex-ministre de l'Agriculture Didier Guillaume avait affirmé, à plusieurs reprises, que le plan protéine pourra être renforcé dans le cadre d'un plan de relance. Son successeur, Julien Denormandie, avait affiché, lors de son premier discours Rue de Varenne, sa détermination pour que *«l'agriculture et l'alimentation soient des éléments importants du plan de relance»*.

Brèves

Élevage Suspension de l'aide au stockage privé de viandes bovine, ovine et caprine

La Commission européenne a décidé le 10 juillet de suspendre les dispositifs de soutien au stockage privé de viandes bovine, ovine et caprine mis en place début mai pour aider ces secteurs à faire face au conséquences de la pandémie de coronavirus. La Commission juge en effet qu'il y a des signes de reprise sur ces marchés et que ces dispositifs n'ont de toute façon que très peu été utilisés par les opérateurs. Seules quelque 3 000 t de viande bovine (pour la plupart sur une courte durée) ont été stockées dans ce cadre. Afin d'éviter toute spéculation, Bruxelles a suspendu ces programmes et proposera dans les prochaines semaines aux États membres d'y mettre définitivement fin.

Santé animale Le Sénat veut lutter contre les déserts vétérinaires

Dans le cadre du projet de loi portant sur Diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière (Ddadue), le Sénat a adopté, le 8 juillet, un dispositif pour lutter contre les déserts vétérinaires. *«Cette solution est le fruit d'un travail de concertation avec le gouvernement, les collectivités territoriales et les professionnels»*, souligne-t-il. Concrètement, *«ce dispositif permettra, dans des zones tendues déterminées par arrêté du ministre de l'Agriculture, aux collectivités territoriales qui le souhaiteront, de distribuer des aides à l'installation et au maintien des vétérinaires. En outre, elles pourront verser des indemnités d'étude et de projet professionnel à des étudiants s'engageant, en signant une convention, à exercer sur leur territoire s'il se situe dans une zone désertée»*, précise le Sénat. L'ordre national vétérinaire constate que 40 départements sont désormais concernés par ce phénomène de désertification vétérinaire et que le nombre de vétérinaires spécialisés dans les animaux d'élevage a reculé de 15% ces cinq dernières années. Le manque de vétérinaires en élevage dans les zones rurales pourrait s'aggraver dans les années à venir, notamment en raison de l'attrait des jeunes générations pour les soins aux animaux de compagnie ou aux chevaux. *«Or, la désertification vétérinaire est le dernier signe avant la désertification agricole»*, souligne le sénateur Laurent Duplomb (LR, Haute-Loire), rapporteur du projet de loi Ddadue.

Veaux de boucherie

Installé sur 1,86 ha

Il n'est pas toujours nécessaire de trouver beaucoup de foncier pour devenir agriculteur.



Nicolas Fraichot, dans son élevage de veaux de boucherie, près de Pouilly-en-Auxois.

Il y a une dizaine d'années, Nicolas Fraichot posait ses valises à Thoisy-le-Désert. *«Je suis arrivé dans le secteur un peu par hasard. J'étais salarié agricole près de Saint-Thibault, mon épouse travaillait à Dijon : venir habiter ici était un bon compromis»*, relate le Côte-d'orien aujourd'hui âgé de 40 ans. Séduit par la beauté et le calme de cette commune, Nicolas Fraichot a aussitôt souhaité s'y installer en tant qu'agriculteur. Le projet d'un élevage hors-sol a rapidement été *«creusé»* : *«je ne voulais pas forcément partir sur de la volaille, cette production était déjà assez répandue et je n'étais pas attiré plus que ça par un poulailler. J'ai toujours préféré le milieu bovin : les veaux de boucherie se sont donc logiquement imposés. J'apprécie le côté technique de ce type d'élevage et en plus, celui-ci ne nécessite pas d'acquérir ou de louer une surface importante»*.

168 jours d'engraissement

Accompagné par la Chambre d'agriculture, Nicolas Fraichot s'installe en 2011 sur une surface d'1,86 ha cédée par un exploitant du village. L'éleveur originaire de la plaine de Genlis entre en contact avec un intégrateur et investit 190 000 euros dans un bâtiment. L'activité est officiellement lancée en 2013. Depuis, Nicolas Fraichot engraisse deux lots de 291 veaux par an dans son équipement : *«les animaux arrivent entre 15 et 45 jours, leur poids varie de 46 à 50kg. En ce moment, j'ai principalement des Prim'Holstein et quelques croisés. Les plans d'alimentation durent 168 jours, les veaux sont nourris avec du lait en poudre et une part d'éléments fibreux. À la sortie, les animaux ont un poids vif dépassant généralement 230 kg. Le dernier lot avait une moyenne de 148 kg de carcasse, qui ont été payés 146 euros hors taxes, sachant que la TVA est à 10%. Des camions viennent les chercher pour les emmener dans un abattoir à Saint-Étienne. Un vide sanitaire s'impose ensuite»*.

Nicolas Fraichot élève et engraisse ses bovins, sans toutefois en être propriétaire : *«ils sont mis à disposition par l'intégrateur, j'avais choisi Mamellor à mes débuts et aujourd'hui, je travaille avec Vitagro. Différentes formules sont proposées quand on fait du veau de lait : certains payent à la pension, entre 80 et 90 euros par place, quels que soient les résultats. Personnellement, j'ai préféré opter pour un système qui prend en compte les résultats techniques. Quand tout va bien, le veau peut être payé 150 euros. En cas de problème, il m'est déjà arrivé de descendre autour de 100 euros. En effet, les animaux ne m'appartiennent pas. Cela présente un avantage : il n'y a aucune sortie importante de trésorerie»*.

Une arrivée à bien négocier

Nicolas Fraichot fournit le bâtiment, l'eau, le gaz et l'électricité. *«Un veau génère entre 32 et 35 euros de charges. L'intégrateur finance les produits et le suivi vétérinaires»*, précise l'éleveur. Une des étapes les plus importantes est le démarrage des bandes : *«c'est une période délicate au niveau sanitaire, car nous recevons de jeunes animaux issus de 150 voire 200 élevages différents. Tous les microbismes se mélangent, il faut être très attentif, surtout pendant les trois premières semaines, d'autant que nous utilisons de moins en moins de produits antibiotiques collectifs à titre préventif. Il faut avoir l'oeil, plus que jamais. Nous devons aussi stabiliser les problèmes d'alimentation : le passage du lait de vache au lait en poudre n'est pas toujours simple pour certains veaux, il faut être vigilant une dizaine de jours sur ce point»*.

Pas de stress

Depuis son installation, Nicolas Fraichot s'est équipé de plusieurs machines lui facilitant considérablement la tâche. Un système de paillage automatique lui permet notamment de limiter ses interventions : *«j'utilise de la paille venant de l'exploitation de mon frère, agriculteur dans la plaine dijonnaise. Je procède à un échange paille-fumier avec lui pour me la procurer. La majorité des bâtiments d'élevage de veaux de lait sont en caillebotis mais pas le mien. Avec ce système de paillage automatique, je n'ai plus à passer 2h30 pour assurer cette tâche que je faisais manuellement, cinq minutes suffisent désormais pour faire le tour des animaux. Des panneaux photovoltaïques ont également été installés en 2013 et 2019, pour obtenir un revenu complémentaire»*. Nicolas Fraichot ne regrette aucunement la voie qu'il a choisie : *«j'en suis très content, surtout par rapport à la conjoncture agricole actuelle qui n'est pas facile. Mon frère m'en parle régulièrement. Il est vrai que je n'ai pas les mêmes contraintes que mes collègues éleveurs. En ce moment, je ne suis pas stressé par rapport aux récoltes, ni par la météo»*.

AG

Agri Ressources 21

Les travaux saisonniers ont commencé

L'épuration des maïs semences a débuté il y a trois semaines, donnant le coup d'envoi de la forte période d'activité saisonnière pour le groupement d'employeurs Agri Ressources 21.

Cette année, l'inscription des candidats à nos missions saisonnières (épuration et castration du maïs semences, tri des pommes de terre, désherbage…) s'est faite par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne dont le lien a largement été diffusé à nos partenaires mais aussi aux mairies des secteurs concernés. En raison de la situation liée à la pandémie de Covid-19, nous avons été amenées à communiquer différemment. Un Facebook live a par exemple été organisé pour présenter les travaux de castration du maïs semences et répondre aux questions des personnes.

Grâce au relais de cette information par nos partenaires et à nos communications sur Facebook, plus de 700 candidats ont répondu à notre appel en complétant leur dossier en ligne et nous permettront ainsi de répondre aux besoins saisonniers de nos adhérents !



Moissons

Un blé qui change la donne

Un agriculteur de la plaine dijonnaise évoque ses récoltes, bien plus intéressantes en blé que dans les autres cultures.



Damien Baumont enregistre un rendement de 90 q/ha dans ses meilleures parcelles.

C'est la belle surprise de l'année : le blé donne généralement de bons résultats, du moins dans les terres les plus profondes. *«Cela relève un peu le niveau de ces moissons, après des pertes de 15 q/ha en orges d'hiver et 7q/ha en colza»*, relève Damien Baumont, exploitant agricole à Barges au sud de Dijon. Débutée le 2 juillet, sa moisson de blé livre en effet des scores intéressants : *«nous sommes à 90q/ha de moyenne dans les bonnes terres de l'exploitation. La qualité est aussi au rendez-vous : si le taux de protéines n'est qu'à 11 points, le PS varie de 82 à 84, cela faisait longtemps que nous n'avions pas eu de tels résultats ici»*.

Une fin de cycle favorable

Les différentes variétés de la SEP des CBRD obtiennent toutes de bons scores, et particulièrement dans son mélange Absalon-Goncourt : *«une grande partie de l'assolement lui est consacrée et ce, depuis plusieurs années. Ces deux variétés se complémentent très bien sur le plan agronomique, l'une donne davantage de PS que l'autre, l'une assure du rendement alors que son homologue en apporte un peu moins. Idem pour les protéines. Nous semons 70% d'Absalon et 30% de Goncourt»*. Rencontré la semaine dernière dans sa moissonneuse, Damien Baumont espérait s'approcher le plus possible de ces *«neuf tonnes»* par hectare d'ici la fin de la récolte : *«Ce n'est pas gagné pour autant car les terres les plus séchantes n'ont fait que 57q/ha, c'est autre chose dans ce type de parcelle… Même dans la plaine, il y a aussi des terres difficiles, notamment sableuses, qui décrochent rapidement avec le sec. Nous avons été servis cette année avec des mois de mars et avril sans la moindre goutte d'eau. Même les terres plus profondes commençaient à accuser le coup… Les orges sont les plus impactées dans ce domaine. Pour ne rien arranger, ces dernières ont subi de plein fouet le gel des 23 et 24 avril, de nombreux épis se sont retrouvés vides. Heureusement, il a replu ! Le blé, plus tardif, en a bien profité avec des conditions presque optimales pour le remplissage des grains, sans le moindre échaudage. Il y a eu beaucoup d'insectes à l'automne dans le secteur, mais nous avons eu de la chance en semant tard, nous avons moins été touchés par la jaunisse nanisante que certains collègues. Pour l'orge, nos deux insecticides ont été efficaces»*. Du blé améliorant restait à récolter ces derniers jours autour de Barges : *«il fera beaucoup moins de rendement, c'est certain, mais si nous atteignons le maximum de protéines, nous pourrons prétendre à une plus value de 50 euros/tonne, en jeu pour ce type de blé»*.

AG

La moisson a débuté le 23 juin avec le colza dans cette société représentée par quatre associés (Hugues Coquillet, Marc Rebulliot, Henrich Von Durfeld et donc Damien Baumont). *«L'orge avait encore beaucoup de grains verts et il a fallu attendre un peu, nous avons donc attaqué par le colza qui avait levé tout de suite après le semis»*, informe le producteur rencontré le 8 juillet. La moyenne des orges d'hiver ne dépasse pas 60q/ha, celle du colza s'arrête à 30q/ha. Ce dernier a connu bien des déboires cette année avec de nombreux hectares resemés : *«une partie a été remplacée par de la moutarde de printemps qui, elle-même, a dû être resemée. Comme en colza, nous avons eu de grosses attaques d'altises»*. La récolte de moutarde d'hiver allait débuter en fin de semaine dernière, le rendement n'allait vraisemblablement pas dépasser les 10 ou 12 q/ha. Les orges de printemps de l'exploitation étaient aussi *«très moyennes»*, selon Damien Baumont, qui attend des pluies régulières cet été pour ses parcelles de tournesol et de soja.



Artisanat

Plusieurs cordes à son arc



Joël Fiatte s'inquiétait la récemment dans nos colonnes de la présence de très nombreuses chenilles du bombyx disparate sur sa commune de Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne. En plus de l'agriculture, ce retraité de 65 ans a une autre passion avec la fabrication de cordes et de longes, qu'il commercialise à toute personne lui passant commande. *«J'avais appris à faire des cordages du temps de mon père. La retraite arrivée, j'ai eu envie de développer cette activité»*, confie le Côte-d'orien, qui prend plaisir à répondre à tout type de demande : *«des agriculteurs me contactent pour n'importe quel besoin, je fabrique également des licols. Les cordes sont vraiment multi-usages, une personne m'en a récemment demandées pour une balançoire et une autre, pour une rampe d'escalier»*. Le prix du produit dépend de sa longueur, de son épaisseur et aussi de la matière utilisée : *«les tarifs varient généralement entre 2 et 3 euros le mètre. J'utilise du chanvre, du sisal et du polypropylène, avec la possibilité de cumuler ces deux derniers dans un même cordage»*. Joël Fiatte participe à quelques marchés et se propose de se déplacer sur tout type d'évènement pour assurer une démonstration. Le retraité avait programmé sa venue à la prochaine fête départementale de l'agriculture mais devra patienter, ce rendez-vous étant reporté l'an prochain. Contact : 06 74 75 57 67, joel.fiatte21@orange.fr

AG



Productions végétales

Les sangliers ont moissonné

Un agriculteur de Chazilly déplore de nombreux dégâts dans ses cultures.

Les dégâts de gibier sont une préoccupation quasi-quotidienne pour Franck Jeannin, exploitant agricole à Chazilly près de Pouilly-en-Auxois. Après 40 ha de prairies remis en état l'an passé, une trentaine ont dû l'être lors de la campagne en cours. Ses grandes cultures sont également impactées : à l'approche de la moisson, la semaine dernière, une partie du blé se retrouvait déjà *«consommée»*, alors que cette culture concentrait les plus beaux espoirs de la saison. *«Un expert vient de passer, 10% de ce champ de 4,5 ha sont détruits»*, relève l'agriculteur, *«idéalement, oui, il faudrait semer du blé barbu, mais celui-ci ne donnera jamais des résultats aussi bons que Fructidor et Absalon. En plus de rendements plus intéressants, ces deux variétés que nous utilisons mon frère et moi présentent l'avantage d'être résistantes aux maladies, je pense notamment au piétin-verse et à la septoriose. Nous ne traitons pas ou du moins, extrêmement peu, uniquement s'il y a un besoin. Faut-il changer nos habitudes et cultiver en fonction des sangliers, avec tout ce que cela peut engendrer ?»*

Le cochon est dans le maïs

Les sangliers sont allés faire un tour, par la même occasion, dans le maïs de l'exploitation : deux des 13 ha semés cette année par le Gaec Jeannin ne sont plus. *«Il sont venus dès les semis, ils n'ont rien laissé. Nous avions demandé une clôture bien en amont mais il a été impossible d'en recevoir une»*, déplore l'agriculteur, *«on nous a répondu qu'il fallait désormais se débrouiller : soit la société de chasse locale l'achète elle-même, soit l'exploitation agricole en acquiert une à ses frais, sans pouvoir récupérer la TVA. Selon moi, ce nouveau système ne convient pas. Et dans tous les cas, le calcul n'est pas bon : il faudrait mieux fournir la clôture et ne pas devoir rembourser les hectares détruits, cela reviendrait bien moins cher. Avec des clôtures, nous n'avons jamais eu de problèmes, c'est une solution qui fonctionne. La société de chasse, elle, n'a pas toujours les moyens. Pour nous, il faudrait que l'on puisse récupérer la TVA, le système en place doit encore évoluer»*. Après avoir constaté la destruction de ces deux hectares, Franck Jeannin et son frère Julien n'ont plus pris de risques en clôturant le reste de leur maïs : *«nous ne pouvions pas nous permettre d'en perdre davantage pour nos bovins, nous avons finalement acheté du fil et des poteaux, sur lesquels nous avons installé une clôture électrique et une batterie que nous utilisons habituellement pour nos prairies»*.

25 sangliers dans le nourrisseur

L'éleveur précise qu'il n'est pas anti-chasse, bien au contraire: *«il faut bien réguler le gibier, c'est plus qu'essentiel. Je déplore simplement le fait que certaines sociétés ne jouent pas le jeu et sont davantage dans l'entretien voire le développement des populations, plutôt que dans leur régulation. Le nombre de sangliers ne cesse de croître, cela devient ingérable dans le secteur. De plus, l'agrainage pratiqué n'a plus aucun sens. Dans le temps, cette pratique avait pour unique but de préserver les cultures dans les champs. Aujourd'hui, l'agrainage sert à nourrir et à entretenir les populations, il faut arrêter ça»*. Franck Jeannin a fait appel à un lieutenant de louveterie durant le confinement : *«par curiosité, je l'ai accompagné une nuit. Nous avons surpris 25 sangliers dans un nourrisseur à bovins, rien que ça ! Seulement deux cochons ont été prélevés, c'est de l'homéopathie. La solution passe inévitablement par des prélèvements plus importants durant la saison de chasse»*.

AG



Franck Jeannin, la semaine dernière dans un de ses champs de blé.

Les pucerons, l'autre problème

D'autres ravageurs, cette fois de plus petite taille, ont impacté d'autres cultures cette année, en particulier les orges. *«Nous avons eu beaucoup d'insectes à l'automne, qui ont transmis la virose, autrement appelée la jaunisse nanisante»*, relève Franck Jeannin, *«les parcelles impactées sont celles qui ont été semées le plus tôt. Les rendements descendent chez nous à 25q/ha, avec seulement 10% du volume de paille que l'on obtient d'ordinaire. Il fallait rouler presque un kilomètre pour faire une botte.... Heureusement, de biens meilleurs rendements sont enregistrés dans les parcelles semées plus tardivement»*. L'agriculteur de Chazilly n'avait jamais vu de tels vols d'insectes dans son village : *«nous n'avons pas l'habitude d'intervenir avec un insecticide et nous ne l'avons pas fait cette année. Finalement, nous aurions dû... Ceux qui ont traité s'en sortent mieux, il fallait même repasser une seconde fois dans certains cas»*. Par malchance, le Gaec Jeannin a cultivé davantage d'orges que d'accoutumée, la faute au colza : *«ce n'était pas une année à orges, et à colza non plus. Nous avions semé 35ha de colza et aujourd'hui, il en reste seulement trois hectares, qui vont certainement donner entre 10 et 15q/ha. Le colza a tout eu cette année, avec des problèmes dès l'implantation, il n'a jamais plu ici l'été dernier alors que des pluies étaient pourtant annoncées. Ensuite, il y a eu les altises, du gel, du sec... Nous avons remplacé le colza en partie par de l'orge, alors que ce n'était pas forcément une campagne favorable à cette culture»*.

Astuce

Une parade contre les corbeaux

Un agriculteur a trouvé un dispositif efficace et simple à mettre en place contre les corvidés.

«Des corbeaux, il y en avait parfois des dizaines quand nous arrivions», se rappelle Jean-Paul Roy. Excédé par la venue de ces oiseaux, cet exploitant agricole a tenté, dans un premier temps, d'installer des ballons effaroucheurs près de son équipement destiné aux bovins. En vain. La mise en place d'un filet brise-vent n'a pas eu davantage de succès. Une autre idée, qui s'avérera gagnante, lui est venue en se procurant des rideaux en lanières plastiques, parfois utilisés dans les exploitations laitières: *«J'ai installé un chevron de trois mètres avant de fixer les bandes en plastique souple. Chaque bande est lestée avec de la ferraille pour que le rideau soit bien droit et empêche les corbeaux de se poser sur le rebord en métal. En laissant un espace entre le chevron et le nourrisseur, il est possible de relever une ou plusieurs bandes pour habituer les bovins»*. Depuis la mise en place de ce dispositif il y a trois ans, Jean-Paul Roy et Ludovic, son fils, n'ont plus rencontré le moindre problème avec les corbeaux. *«En plus de manger les céréales, ils dispersaient le reste de l'aliment par terre et laissaient leurs fientes en guise de souvenir, à l'intérieur du nourrisseur. Il fallait trouver une solution!»*, poursuit Jean-Paul Roy, espérant que son idée puisse inspirer d'autres éleveurs rencontrant la même problématique.

AG



Des lanières en plastique souple empêchent la venue des oiseaux dans le nourrisseur.

Ovins

À noter sur l'agenda

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc organise son grand rendez-vous ovin vendredi 28 août. Au programme de 9h à 13h, sous le hall de l'agriculture arnétois : concours/vente de reproducteurs mâles et exposition/vente d'agnelles. Toutes les races sont les bienvenues. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or apportera son appui technique dans l'organisation, comme à chaque édition. Une buvette et une restauration seront proposées si les conditions sanitaires le permettent le jour J. L'an passé, 434 béliers et 32 agnelles étaient exposés, 130 ventes avaient été recensées par les organisateurs. Renseignements au 06 87 85 06 99.



Le Gaec Lépée, de Millery, avait remporté l'un des quatre prix de championnat en 2019, dans la race Texel.

Moisson

Une campagne de blé qui s'annonce décevante

A l'image des récoltes d'orge, les rendements de blé ne semblent pas au rendez-vous. C'est ce qu'a constaté Alain Chevalier céréalier à Magny-Cours.



D'après Alain Chevalier, les rendements de ses collègues varient entre 40 et 70q/ha.



Alain Chevalier débute sa campagne de moisson de blé en étant déjà sceptique sur les rendements.

Il n'en est qu'au début de sa récolte mais Alain Chevalier est déjà sceptique sur les potentiels de rendements des blés. *«C'est à l'image des moissons d'orge cette année, les résultats sont très hétérogènes»* estime t-il. Pour comprendre les raisons de ce scepticisme, il faut remonter le temps et revenir au moment de l'implantation de sa culture de blé : *«Nous avons eu une année très chaotique. J'ai terminé de semer mes blés au 25 novembre alors qu'habituellement au 11 novembre j'ai tout terminé. Par la suite, nous n'avons quasiment pas eu d'hiver. Les précipitations ont été nombreuses et l'humidité importante. De ce fait, les blés en termes physiologiques se sont développés alors qu'ils stagnent d'habitude pendant l'hiver. Cette humidité a vraiment pénalisé les plantes. Pour terminer le déroulement de la saison, l'épisode tardif de gelée de fin mars a supprimé une partie des organes reproducteurs des blés. Si vous ajoutez cet épisode au coup de chaleur du mois dernier, vous obtenez des variations de rendements dans une même parcelle de 30 q/ha»* détaille-t-il avec précisions. Ce céréalier n'est pas le seul dans ce cas, il nous explique avoir contacté des collègues qui annoncent des écarts de rendements de 40 à 70q/ha. *«Nous verrons bien à la fin ce que peuvent donner les rendements mais il va être, je pense, difficile cette année de faire des conclusions à l'échelle d'une exploitation voire d'une petite région. Pour ma part, j'ai la chance de pouvoir fixer mon prix de vente sur le marché à terme au négoce qui m'achète mon blé. Je peux donc limiter les pertes. Mais aujourd'hui, le bon rendement ne garantit pas une bonne marge. Encore faut-il vendre au bon moment. Certains collègues gagnent plus leur vie en faisant 60q/ha plutôt que 70q/ha. Tout dépend du prix et des charges opérationnelles»* estime t-il

«Nous sommes tributaires des cultures de printemps»

Ces mauvais résultats en orge et en blé s'ajoutent à la difficulté d'emblaver du colza dans le département. Alors Alain Chevalier se reporte sur les cultures de printemps : *«Cette année j'ai augmenté ma surface en tournesol et j'ai essayé de faire du pois d'hiver, mais j'ai dû resemer la parcelle en orge de printemps. Le problème avec les cultures de printemps c'est que nous sommes tributaires de l'eau alors que le colza n'en avait quasiment pas besoin. Il va falloir trouver une tête de rotation viable à l'avenir»* explique -t-il. Pour faire faire face à tous ces aléas, ce céréalier a contracté une assurance récolte qui lui a bien été utile en 2016, année noire pour les grandes cultures. *«Pour moi, tous les polycuteurs devraient en avoir une, ça me paraît indispensable»* conclut-il

THÉOPHILE MERCIER



A l'image de l'orge, les premiers rendements de blé sont très hétérogènes dans le département.

Préfecture de la Nièvre

Calamité agricole perte de fonds sur vignes

Suite à l'épisode de gel du 13 au 15 avril 2019, le caractère de calamité agricole sur ceps de vigne a été reconnu par arrêté ministériel du 24 décembre 2019 sur 34 communes du département de la Nièvre. Ces communes sont les suivantes :

Alligny-Cosne, Arbourse, Beaumont-la-Ferrière, La Celle-sur-Loire, La Celle-sur-Nièvre, Champvoux, La Charité-sur-Loire, Chasnay, Châteauneuf-Val-de-Bargis, Chaulgnes, Cosne-Cours-sur-Loire, Dompierre-sur-Nièvre, Garchy, Germigny-sur-Loire, La Marche, Mesves-sur-Loire, Myennes, Murlin, Nannay, Narcy, Neuvy-sur-Loire, Parigny-les-Vaux, Pougny, Pouilly-sur-Loire, Raveau, SaintAndelain, Saint-Aubin-les-Forges, Saint-Laurent-l'Abbaye, Saint-Loup, Saint-Martin-sur-Nohain, Saint-Père, Tracy-sur-Loire, Tronsanges, Varennes-lès-Narcy.

Les exploitants concernés peuvent demander à bénéficier d'une indemnisation. Le dossier de demande d'indemnisation est à déposer jusqu'au 7 août 2020, auprès de la Direction Départementale des Territoires. Les modes opératoires, notice et formulaire de demande d'indemnisation sont consultables et téléchargeables sur le site des services de l'État de la Nièvre à l'adresse suivante : «www.nievre.gouv.fr», politiques publiques / agriculture / Calamité agricole. Les organismes de services suivants peuvent aider les exploitants dans leur démarche : Chambre d'agriculture, CEaleR France Alliance Centre, Sicafome, Elvea 1

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE



Tourisme

Été 2020 : Et si le dépaysement était au bout du champ ?

Avec le contexte de pandémie que nous vivons actuellement, les Français vont privilégier cet été la proximité pour leur séjour de vacances. Un besoin de sécurité et de local dont pourrait bien bénéficier le secteur agricole. Exemples avec le gîte de Sidonie et la ferme auberge du Mont.



La boutique de Florence Massé permet aux clients de repartir avec les produits qu'ils ont apprécié durant le repas.



Florence Massé reçoit les clients du vendredi midi au dimanche midi. Elle attend avec impatience le début de la saison.

Cet été les vacances seront locales ou nationales. En raison de la pandémie du Covid 19 qui sévit encore actuellement dans le monde, beaucoup de Français vont privilégier les destinations proches de chez eux. D'après le réseau national de Bienvenue à la Ferme, 90% du marché touristique sera en *«staycation»* : des vacances à proximité de la maison. Une clientèle cette année qui sera donc très locale, voire hyperlocale, avec de fortes attentes en terme de sécurité sanitaire et alimentaire. De ce point de vue, les exploitants agricoles engagés dans l'accueil à la ferme ont une carte à jouer. C'est le cas notamment de Florence Massé, gérante de la Ferme Auberge du Mont située à Chateauneuf-Val-de-Bargis. L'établissement est une petite exploitation d'élevage de 24ha où sont élevés dans un cadre verdoyant des porcs, des moutons et des volailles. *«Cela fait 5 ans que je me suis lancée dans ce projet. Nous réalisons en général 2500 couverts par an. Les clients viennent chercher chez moi un cadre agréable et la convivialité. C'est valorisant de pouvoir travailler des produits que l'on a soit même cultivé ou élevé»* explique Florence Massé, sourire aux lèvres . À la Ferme Auberge du Mont, vous dégusterez un repas réalisé avec des produits locaux des fermes voisines ou directement produits à la ferme. L'exploitante élève pour son auberge environ 10 à 15 porcs et 50 à 60 poules pondeuses par an. *«Je propose un menu unique à 25 euros comprenant l'apéritif, un plat, le fromage, le dessert, deux verres de vin et le café. S'ils ont apprécié un produit, les clients peuvent l'acheter à la boutique et repartir avec. J'ai par exemple de la demande sur de la farine, de la bière locale ou encore de l'huile»* détaille-t-elle. L'éleveuse craint en revanche que la crise du covid vienne mette un coup de frein sur l'ambiance bon enfant de l'établissement : *«Avant la crise du covid, les clients se passaient le plat et avaient de l'interaction entre eux. Malheureusement avec les mesures barrières, je suis contrainte de faire individuellement pour chaque client et de mettre de l'espace entre les tables, c'est quand même moins chaleureux»* estime Florence Massé. Cette dernière attend désormais le démarrage de la saison même si elle anticipe une chute d'activité. Si la situation devait perdurer, elle n'exclue pas de se lancer dans la vente directe.

Et pourquoi pas le Morvan ?

Situé dans la vallée de la Dragne sur les hauteurs du Morvan, le gîte Sidonie vous accueille pour des vacances reposantes. Vous serez réceptionnés sur place par Jannie Goujon qui gère ce lieu depuis 2016. Que vous soyez de passage pour une nuit ou pour la semaine, pour pourrez séjourner en toute indépendance comme si vous étiez à la maison grâce aux nombreux équipements. *«Cet endroit est idéal pour les gens qui veulent revenir aux sources et trouver de la quiétude durant leurs séjours. Etant randonneuse, je donne des conseils d'itinéraires autour de Villapourçon. J'envisage aussi de développer un guide pour permettre aux clients de se rendre à pied sur le site de Bibracte situé à 12km, un lieu très visité l'été. Le réseau Bienvenue à la Ferme m'apporte également beaucoup de familles qui veulent découvrir la campagne et l'environnement de la ferme. J'ai également des VRP qui souhaite trouver un endroit pour y travailler au calme le temps d'une soirée. D'ailleurs en plus du gîte, j'ai ouvert un appartement pour les gens de passage sur un court séjour. L'idéal est de venir la semaine complète afin de découvrir le secteur. Même si aujourd'hui, les clients viennent d'avantage pour deux ou trois nuits pas plus»* déplore-t-elle. Avant le covid, l'établissement de Jannie Goujon était complet d'avril à mai. Fort heureusement, les réservations qu'elle avait enregistré pour le mois de juillet ont été maintenues, ce qui fait que le rez-de-chaussée du gîte est complet à partir du 18 juillet. Des nuitées sont encore disponibles pour l'appartement. *«La période est favorable pour nous et il faut surfer dessus même si il faut faire attention aux effets de mode. Car certains clients souhaitent venir à la campagne et séjourner à la ferme sans avoir les nuisances ou les désagréments qui vont avec. Je constate également cette année qu'ils négocient les prix comme si le séjour à la ferme avait moins de valeur qu'un autre service d'hébergement»* explique-t-elle.

THÉOPHILE MERCIER

Contact

Ferme Auberge du Mont
Ouvert : vendredi et samedi (midi et soir), dimanche et jours fériés (midi). Ouverture possible en semaine pour les groupes de plus de huit personnes.
Le Mont – 58350 Châteauneuf-Val-de-Bargis
Menu unique à 25 euros
07 71 21 76 83 ou fc.masse@orange.fr

Gîte de Sidonie
Capacité d'accueil de 6 personnes dans 2 chambres (draps fournis)
Fragny-la-Velle
58370 Villapourçon
03 86 78 61 02 - 06 68 50 00 81
a.goujon2@orange.fr

#agridemain

La fête des moissons est de retour !

Cette année encore, la FDSEA et les JA se mobilisent aux côtés du réseau #agridemain pour organiser pas moins de huit fêtes à travers tout le département du 1er Août au 12 septembre. Des rendez-vous toujours très attendus par les nivernais et les touristes de passage.



890. C'est le nombre de visiteurs enregistrés lors de l'édition 2019 de la fête des moissons et des récoltes. Des visiteurs toujours très curieux de découvrir les différents systèmes d'exploitation et d'échanger directement avec les agriculteurs qui les accueillent sur leurs fermes. Des moments toujours très sympathiques et conviviaux qui permettent d'une part à l'exploitant de vulgariser son métier et ses méthodes de travail pour qu'elles soient accessibles à tous. De l'autre, les visiteurs peuvent se faire un avis objectif sur un métier dont ils ignorent parfois la technicité, la contribution sociale, alimentaire et environnementale. Des moments d'échanges qui permettent en réalité de contrecarrer l'agribashing permanent. Certains agriculteurs l'on déjà fait, c'est le cas notamment d'Antoine et Didier Guyon, céréaliers à Mesves-sur-Loire qui ouvriront le bal de cette édition 2020, le samedi 1 août à 15h. On peut noter également la participation de l'association « Des racines et des plaines ». Cette organisation regroupe des agriculteurs nivernais, jeunes chefs d'entreprise, principalement situés entre Cosne-sur-Loire, Donzy et La Charité-sur-Loire, soucieux de réfléchir ensemble à l'avenir de l'agriculture locale. Vous pourrez découvrir leur travail et la philosophie de l'association le samedi 8 août à 16h. Enfin l'autre nouveauté de cette édition 2020, c'est la première participation en tant qu'exploitante de Karine Léon. La jeune femme s'est installée cette année dans la vente directe en valorisant les porcs élevés au Gaec Aurousseau. Son atelier est donc à découvrir le samedi 29 août à 17h. Enfin pour être complet, on notera la première participation également de Valérie et Olivier Laporte, installés à Maux.



THÉOPHILE MERCIER

Élevage

«Je suis un défenseur de la biodiversité»

Jean-Louis Rouez est exploitant forestier sur la commune de Champvoux. La bonne santé de son entreprise lui a permis de développer une activité d'agriculteur avec plusieurs cultures en diversification. Il a également été élu le 23 mai dernier maire de sa commune. Rencontre avec ce touche à tout.



Jean-Louis Rouez est devenu maire de son village il y a un mois. Il souhaite relancer entre autre un marché du terroir.



Jean-Louis Rouez pratique l'agroforesterie entre ces noyers pour favoriser la biodiversité et valoriser le fourrage. Il souhaite relancer en autre un marché du terroir.



Jean-Louis Rouez propose de petits conditionnements qu'il vend en majorité sur les marchés ou dans les commerces de proximité.

C'est un touche à tout qui nous a ouvert les portes de son exploitation. Jean-Louis Rouez, 55, ans est installé sur la commune de Champvoux en tant qu'exploitant forestier depuis 31 ans au Moulin des Coques.

En 2011, il se lance dans l'agroforesterie avec la plantation de noyers sur deux hectares pour arriver aujourd'hui à un total de 16ha. *«J'ai beaucoup consulté et visité d'autres exploitations notamment dans la région de Grenoble pour voir quelles variétés s'adapteraient le mieux à nos sols qui sont argilo-calcaires. J'ai donc opté pour la Franquette, la Milanaise, et la Fernor, une variété labellisée par l'INRA»*. 100 noyers par hectare sont ainsi plantés avec entre chaque arbre, de l'herbe haute pour favoriser la biodiversité et valoriser le fourrage.

Une production qui demande du temps avant de pouvoir être récoltée (environ dix ans).

La première récolte est intervenue l'année dernière et Jean-Louis Rouez envisage cette saison avec le sourire : *«Il n'y a pas eu de gel au printemps et l'eau est tombée au bon moment, les conditions sont donc optimales pour avoir un bon rendement»* détaille t-il.

Il envisage de récolter pas loin d'une tonne. *«C'est une culture qui demande très peu d'entretien. Il y a eu au début de la croissance de l'arbre des tailles de formation. C'est à dire qu'au début il faut beaucoup de feuillage pour que le noyer puisse se développer, ça lui donne de la force. Ensuite on coupe les branches du tronc pour donner une forme à l'arbre. Une fois qu'il arrive à deux mètres, il faut arrêter la taille et le laisser grandir tout seul»* explique-t-il de manière méthodique. Si le rendement est suffisant, Jean-Louis Rouez envisage de faire de l'huile avec ses noix, un produit très recherché sur les marchés.

Une production diversifiée

En 2015, sa démarche va encore plus loin avec la conversion de l'exploitation en agriculture biologique.

L'objectif de Jean-Louis Rouez est de valoriser des cultures en petites quantités afin de les vendre en direct sur les marchés ou dans les commerces de proximité : *«J'ai été approché par la grande distribution mais je refuse de vendre ainsi. Je suis contre leur stratégie, ce n'est pas mon éthique»* se justifie-t-il. En plus des noyers, il cultive également des lentilles en association avec la cameline. *«L'avantage c'est que la cameline est une culture rigide qui peut aller jusqu'à 60 cm en hauteurs. Elle joue donc le rôle de tuteur pour les lentilles. Nous en produisons trois tonnes par an et 1 tonne pour la cameline, soit 800 kg/ha»* explique l'exploitant.

Toujours à l'écoute de ses clients, il va essayer cette année la culture du haricot blanc sur 1,5ha. Fort de cette stratégie, Jean-Louis Rouez affirme vivre correctement de son métier et ne regrette pas son choix. *«J'ai travaillé par le passé dans une exploitation de 1 000 hectares où il n'y avait pas de limite à l'utilisation de produits phytosanitaires. C'est une des raisons qui m'aont poussé à quitter le conventionnel. Par ailleurs, mon métier principal d'exploitant forestier m'a permis de faire développer la partie agricole. Mais aujourd'hui, je m'aperçois que je pourrais me permettre d'arrêter mon activité principale, même si je n'en ai pas l'envie»* estime-t-il.

THÉOPHILE MERCIER

Contact
Jean-Louis Rouez 0680681170

Maire et Agriculteur à la fois

Il a été élu le 23 mai dernier maire de Champvoux, 330 habitants. Il succède à Costantin Rodriguez après 42 ans à la tête de la commune. Parmi ses projets, Jean-Louis Rouez, à l'ambition de relancer un marché du terroir, de favoriser leaplantation de haies et interdire les pesticides pour l'entretien des espaces verts.

Circuit court

C'est parti pour les marchés d'été à Nevers

Les marchés d'été sont de retour dans la cité ducale. A l'image des rendez-vous du week-end, la municipalité de Nevers a tenu, malgré le Covid 19, à maintenir ces rendez-vous incontournables qui animent le centre-ville.
Le premier marché de l'été a donc eu lieu le mercredi 8 juillet au Parc Roger-Salengro. Pour participer la mairie avait fixé un cahier des charges simple : être un producteur ou un artisan local. Les visiteurs pourront par exemple déguster différentes gammes de terrines, rillettes, foie gras issues de la conserverie *«la Cerise sur le Cochon»* située à Premery. A ses côtés, le domaine Veneau de Saint-Père vous propose ses vins produits dans l'appellation Côteau du Giennois. Un pâtissier et un apiculteur sont également présents. En plus des stands alimentaires, vous pourrez trouver des artisans d'art comme des céramistes, des producteurs de savons, sans oublier des jeux pour les enfants. Ce marché a lieu les mercredi 22 juillet et les 05 et 19 août à partir de 14h.



Une vingtaine d'exposants locaux sont présents comme André Guillaumot, apiculteur à Cosne-sur-Loire.

Moissons

La complexité des plateaux Bourguignons

Alors que les moissons continuent dans le département, un point est fait sur les rendements au niveau des plateaux. Et comme pour les autres secteurs du département, la récolte n'est pas fameuse. La sécheresse et la problématique insectes n'ont pas arrangé les choses cette année, avec des rendements moitié moins bons pour certains, par rapport aux années précédentes.



Pour Denis Perrault, « *nous allons avoir la plus mauvaise récolte que nous n'avons jamais eue* » en pois d'hiver.

L'agriculture icaunaise semble unanime : la récolte 2020 n'est pas bonne en rendements. Et ce ne sont pas les agriculteurs des plateaux qui diront le contraire. « *Pour les orges d'hiver, c'est très hétérogène, encore plus que les autres années* », indique Franck Ménard, agriculteur à Noyers-sur-Serein. « *Pour moi, cela va de 12 à 35 q/ha, en fonction du sol. Plus on a de cailloux, moins on a de rendement car il y a moins de réserves hydriques, donc la culture a davantage souffert du sec* ».

Chez Denis Perrault, agriculteur à Fontenailles, la moisson a commencé avec « *l'une des dates les plus précoces que l'on ait eu, le 26 juin. Avec des rendements pour les orges d'hiver allant de 30 et 40 q/ha au lieu de 60 à 70 q/ha en temps normal* ».

Quant au colza ? « *Les rendements vont de 20 à 40 q/ha suivant les endroits, mais avec une moyenne inférieure à 30 q/ha. Chez certains voisins, les rendements pour le colza commencent à 0 q/ha sur des grandes surfaces* ».

Des rendements faibles en colza qui s'expliquent une nouvelle fois par la forte pression insectes et les conditions météorologiques. « *Aujourd'hui, avec de moins en moins de produits homologués pour défendre le colza des ravageurs, on en arrive à bientôt ne plus pouvoir cultiver du colza* », confie Denis Perrault. « *C'était la culture principale dans le département, avec le blé, il y a encore quelques années. Je suis très pessimiste sur l'avenir du colza dans l'Yonne. Il est en train d'être abandonné par bon nombre d'agriculteurs. Et pour ceux qui le conservent, ils ont des surfaces de 30 à 80 % inférieures à ce qu'ils faisaient avant* ».

Les difficultés persistantes pour la culture du colza

Le colza n'est pas la seule culture à avoir été touchée par les insectes cette année. « *Il y a la problématique des pucerons sur les pois d'hiver, à cause d'un hiver doux, sans froid* », explique Franck Ménard. « *Malgré un insecticide que j'ai fait à l'automne, comme d'habitude, cela n'a pas suffi car d'autres sont revenus derrière* », ajoute-t-il. « *Le puceron apporte des viroses en prenant de la fève dans la plante pour se nourrir. Celui-ci introduit une virose qui détruit petit à petit la plante* ».

Alors, les rendements en sont impactés. « *Cette année, on sera à peine à 30 q/ha, au lieu de faire les 60-65 q/ha que l'on faisait historiquement. Un de mes voisins à fait 18 q/ha de moyenne. Les rendements de cette année sont quasiment la moitié (50 q/ha, ndlr) de ceux de l'an dernier, qui n'était déjà pas une bonne année* », assure Franck Ménard.

« *Pour les pois d'hiver, nous allons avoir la plus mauvaise récolte que nous n'avons jamais eue* », affirme même Denis Perrault. « *Chez certains voisins, il y a des parcelles à 0 q/ha. Il y a eu trop d'eau au moment de l'implantation puis quasiment plus d'eau ensuite. Cela a énormément joué* ».

Le blé pour limiter la casse

Et pour le blé ? « *C'est la bonne surprise* », avoue Denis Perrault. « *Nous sommes dans la moyenne de ce que nous faisons habituellement. Nous allons de 50 à 70 q/ha (chiffres au 9 juillet) mais ce n'est que le début* ». « *Visuellement, c'était mieux et cela se confirme sur ce début de récolte* », confirme Franck Ménard. « *Cela devrait tourner autour de 45-50 q/ha (chiffres au 10 juillet). L'an dernier, j'étais à 65 q/ha* », constate-t-il tout de même. « *Il n'y aura peut-être « que » 15 à 20 % de moins par rapport à l'an dernier. C'est déjà beaucoup, mais moins que les 50 % en moins sur d'autres cultures* », conclut Franck Ménard.

CHRISTOPHER LEVÉ



Sur les plateaux, les rendements sont mauvais cette année, à l'image de la quasi-totalité du département.

Des taux de protéines élevés dans les escourgeons

Si les rendements sont mauvais cette année pour quasiment toutes les cultures, la qualité est cependant meilleure. « *Les grains sont relativement corrects avec des calibrages autour de 80-85 %, ce qui est plutôt bon pour des escourgeons* », lance Franck Ménard. « *Mais nous avons une autre problématique, au niveau des protéines. Pour faire de l'orge de brasserie, nous ne devons pas dépasser les 11,5 % en protéine. Du fait que le rendement soit beaucoup plus bas, l'azote s'est concentré dans une moins grosse quantité de grain. J'ai donc livré de l'orge à 15 % de protéine. Donc elle sera déclassée et passera en fourragère, destinée à la nourriture des animaux, donc payée moins cher. Donc double peine car pas de volume et un prix moins important* », détaille l'agriculteur de Noyers-sur-Serein.



Le semis direct sous couvert

Une technique qui se démocratise, un accompagnement réglementaire à adapter

De plus en plus d'agriculteurs se tournent vers le semis direct sous couvert qui permet de répondre à de nombreux enjeux. Toutefois, comme chaque innovation, il faut un cadre réglementaire adapté et le syndicalisme y trouve pleinement son rôle.



Le concept est de semer directement après la moisson pour que le sol soit couvert en permanence. Les premières pousses semées il y a quelques jours commencent déjà à sortir de terre.

Avec le semis direct sous couvert, le but est de capter l'azote grâce à l'implantation de légumineuses, comme la féverole.

Les couverts végétaux prennent une place de plus en plus importante dans le paysage agricole français. Qu'ils soient implantés pour capter l'azote avant l'hiver, pour restituer de la matière organique dans les sols, pour produire du fourrage, pour limiter l'érosion, pour aider une culture… Ils sont tous aussi variés que leurs utilisations possibles. Si la technique du semis direct sous couvert était assez minoritaire il y a quelques années, de nombreux agriculteurs font aujourd'hui le choix de la pratiquer sur leurs exploitations. Pourquoi ? Car sans doute elle répond parfaitement aux enjeux agricoles de demain : limiter l'érosion des sols, diminuer le recours aux produits phytosanitaires et aux engrais, stocker du carbone dans le sol… Toutefois l'administration a une fâcheuse tendance à ne pas aimer la nouveauté qui ne rentre pas dans ses tableaux.

Défendre toutes les agricultures

C'est à ce niveau que le syndicalisme intervient, pour adapter la réglementation aux pratiques du terrain. Par exemple, la reconnaissance des couverts d'intercultures comme source de SIE.
Au départ, cette piste n'avait jamais été envisagée et c'est la FNSEA qui a porté ce dossier afin que nos pratiques soient reconnues. Aujourd'hui, l'implantation de couverts SIE sauve de nombreuses exploitations qui devraient sans cette possibilité augmenter leurs surfaces de jachères. Certes les dates imposées par le ministère ne sont pas facilitatrices, mais nous nous battons pour les faire disparaître et la FDSEA de l'Yonne a obtenu une certaine souplesse sur les contrôles.
Le réseau syndical a obtenu également la possibilité de fertiliser les couverts à l'implantation ce qui normalement n'était pas possible au regard de la directive nitrate. Ces adaptations qui peuvent sembler anecdotiques sont pourtant le fruit de nombreuses heures de réunions. Elles sont obtenues grâce à la capacité de notre réseau de produire des données, des études et de porter ces dossiers auprès de l'administration.

Un combat d'actualité

Le sujet d'actualité autour des couverts et du semis direct sous couvert porte aujourd'hui sur la volonté de l'État français d'interdire le glyphosate. Cette interdiction pure et dure conduirait à une impasse technique qui serait préjudiciable. Le rapport du GIEC sur le climat met en évidence les effets positifs du semis direct sous couvert. Notre syndicat se bat aujourd'hui pour la reconnaissance de ce mode de production et ses qualités qui répondent aux enjeux environnementaux.
La FNSEA et son réseau sont pleinement mobilisés pour le maintien du glyphosate. Car, si la destruction mécanique est possible, elle a un coût financier d'une part et surtout un coût énergétique que nous ne devons pas accepter. L'État doit se rendre compte que les interventions mécaniques supplémentaires consommatrices de carburant fossile sont contre-productives dans la lutte contre le réchauffement climatique.

FDSEA de l'Yonne

Comment fonctionne le semis direct sous couvert ?

Agriculteur à Laborde, Florian Chavey s'est lancé dans le semis direct sous couvert en 2015, lorsqu'il a repris l'exploitation familiale. Mais c'est après plusieurs années de réflexion qu'il décide de pratiquer cette méthode. *«Quand je suis revenu sur l'exploitation en 2009, j'ai commencé à regarder comment elle fonctionnait. Avec mon père, nous parlions du fait que plus les années passaient et moins la méthode de production était rentable. Alors, nous avons commencé à essayer de trouver des solutions pour réduire nos charges, principalement»*.
L'exploitation de Florian Chavey est en partie sur les plateaux de Bourgogne, sur des terres à cailloux, et en autre partie sur des terres argileuses. *«Au niveau du rendement, nous sommes limités. Alors nous ne cherchions pas à faire 80 q/ha, cela n'est pas possible»*.
En 2010, Florian Chavey se met au semis simplifié. *«Nous l'avons fait pendant cinq ans. Mais nous avions des problèmes de vulpins résistants. Les champs se salissaient»*. Cependant, il était hors de question pour l'agriculteur de faire marche arrière. *«Nous avons continué à avancer toujours dans l'optique de réduire nos charges. Le semis direct sous couvert était la suite logique de notre changement de façon de travailler»*, assure Florian Chavey.
Alors, comment cela fonctionne ? *«Le concept, c'est de semer un couvert, directement après la moisson, pour que le sol soit couvert en permanence. Nous cherchons à ce que la terre ne voit jamais le soleil. Nous nous servons des chaumes, de la paille d'après moissons et nous semons un couvert en espérant que derrière il y ait de la pluie»*.
Mais le peu d'hydrométrie des périodes estivales des dernières années rend la tâche plus compliquée. *«Alors, beaucoup essayent de travailler avec une luzerne ou un trèfle, en couvert permanent. La Luzerne est une plante qui aime le sec. Mais elle est très dure à gérer dans du blé, du colza ou du pois»*, nuance-t-il.
Quant à l'objectif de faire du semis direct sous couvert ? *«L'optique c'est de semer principalement des légumineuses pour essayer de capter l'azote dans l'air et le ramener dans le sol. La base d'un couvert est la légumineuse. Cela peut être un pois ou une féverole. Et derrière cela, nous pouvons l'associer avec un radis, une moutarde, de la vesce, une lentille, du tournesol… pour piéger les nitrates. Pour qu'il n'y ait pas de lessivage d'azote dans le sol»*, explique Florian Chavey. *«Ramener de l'azote dans le sol va servir au blé, par exemple, qui va suivre derrière la légumineuse»*.
Une méthode qui se développe de plus en plus dans les régions à faible potentiel où les agriculteurs cherchent une rentabilité supérieure. Et si l'impact sur le rendement est compliqué à évaluer à cause des aléas climatiques des dernières années, celui sur les sols est visible. *«Dans les terres argileuses, nous avons des sols beaucoup plus souples, plus portants, moins durs, qui se travaillent mieux, où l'eau filtre mieux. Et les champs ont tendance à mieux se nettoyer et on note une baisse de vulpins résistants»*, affirme Florian Chavey. *«Je suis satisfait de cette méthode et je ne reviendrais en arrière pour rien au monde»*.

Christopher Levé



Capdéa

La luzerne bio au cœur du projet

Capdéa, coopérative basée dans l'Aube, lance un projet de développement industriel agricole : ++AB. Un projet qui vise a étendre sa production de luzerne qui englobe le secteur de la vallée de la Vanne et le Pays d'Othe dans l'Yonne, soit 200 ha minimum.



Dans l'Yonne, le projet ++AB représenterait minimum 200 ha de luzerne bio produite dans la vallée de la Vanne et le Pays d'Othe.



Le projet ++AB de Capdéa concerne le site de Marigny-le-Châtel, proche de l'Yonne.

Coopérative de l'Aube, dont le siège est basé à Assencière, Capdéa a pour but *« de valoriser de manière pérenne, un nombre optimum d'hectares de luzerne par la déshydratation »*, lance François-Xavier Moons, directeur de Capdéa.

Récemment, la coopérative Capdéa s'est lancée dans un projet de développement industriel agricole nommé ++AB. *« Cela veut dire : plus de capacité, plus de balles en agriculture biologique »*, explique François-Xavier Moons. Un projet qui va se développer sur le site de Marigny-le-Châtel, proche de l'Yonne.

Alors, pourquoi ce projet ? *« Nous avons une chance chez Capdéa, c'est de saturer. Nous n'avons jamais fait autant de luzerne qu'aujourd'hui, environ 7 400 ha. Alors, si nous voulons nous développer, il faut absolument développer notre capacité industrielle »*, répond le directeur de la coopérative.

« La perspective que nous avons dans ce projet, c'est de faire évoluer la surface de luzerne bio. Aujourd'hui, nous sommes à près de 900 ha de luzerne bio (sur les 7 400 ha de luzerne). L'objectif est de faire 1 600 ha supplémentaires d'ici 2021, soit environ 18 000 tonnes de production en plus, pour avoir 20 % de l'activité en bio ». Dans l'Yonne, cela représenterait minimum 200 ha de luzerne bio produite, dans les zones de la vallée de la Vanne et le Pays d'Othe.

Un projet ouvert aux agriculteurs bios icaunais

La volonté de Capdéa est de *« créer une dynamique dans le territoire icaunais, où nous allons entrer »*, continue François-Xavier Moons. *« Le premier enjeu est de créer un pôle agriculture biologique luzerne dans la vallée de la Vanne et le Pays d'Othe, proches de notre secteur, le plus vite possible »*.

80 nouveaux producteurs sont concernés par ce projet. *« C'est ouvert aux agriculteurs bios icaunais situés à maximum 75 km de l'usine de Marigny-le-Châtel »*, complète-t-il. *« Ce qui est important dans ce projet, c'est qu'il n'y aura pas de différenciation entre les anciens producteurs et les nouveaux. Les 80 nouveaux producteurs qui vont entrer dans le projet seront considérés comme les 800 actuels. Ils seront propriétaires de leurs outils et auront un prix équivalent à celui du conventionnel. Et il y aura une prise en charge des surcoûts liés au transport »*.

Quant au fonctionnement ? *« Les agriculteurs nous confient leurs parcelles et nous nous en occupons jusqu'à la récolte. Les agriculteurs doivent juste s'occuper de l'aspect semis et suivi des parcelles »*, indique François-Xavier Moons. *« La luzerne est vraiment indispensable dans les exploitations bios. C'est une légumineuse qui apporte de l'azote dans le sol. C'est aussi une plante qui est pérenne et qui nettoie les parcelles. Elle a également l'avantage de ne pas générer des problématiques de désherbage »*, conclut le directeur de la coopérative Capdéa. Avis aux amateurs.

CHRISTOPHER LEVÉ

Pour contacter Capdéa : 03 25 42 62 62.

PCAE

La troisième et dernière phase a débuté

La troisième phase de dépôt de dossier pour le PCAE a débuté ce jeudi 16 juillet. Elle concerne les agriculteurs qui souhaitent faire un investissement dans la transformation et la commercialisation des exploitations agricoles, la modernisation classique, la gestion des effluents ou encore l'énergie dans les bâtiments d'élevage.

Le PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) est une aide cofinancée par l'Europe, le ministère de l'Agriculture, le Conseil régional et le Conseil départemental. *« C'est un programme de développement rural »*, indique Isabelle Cadoux, conseillère bâtiment à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Un appel à candidatures unique a été lancé le 17 février et se clôturera le 4 septembre prochain. Il s'est réparti en trois phases successives de sélection des demandes. La troisième phase de dépôt de dossier pour le PCAE a débuté ce jeudi 16 juillet. *« Elle concerne les agriculteurs qui souhaitent faire un investissement dans la transformation et la commercialisation des exploitations agricoles, la modernisation classique, la gestion des effluents ou encore l'énergie dans les bâtiments d'élevage »*, détaille Isabelle Cadoux. *« Cela concerne les agriculteurs-éleveurs de bovins, ovins, caprins et équins »*.

Un minimum de 30 points requis

Alors, comment savoir si on est éligible à cette aide ? Une grille de sélection est à remplir. *« Elle reprend des points par rapport au type d'exploitation, au type de projet que l'agriculteur va avoir, à la filière, à l'environnement, aux conditions de travail… Et en fonction de cette grille de sélection, il faut que l'agriculteur ait un minimum de 30 points pour monter le dossier »*, explique Isabelle Cadoux. *« Il faut notamment être agriculteur à titre principal, avoir de l'élevage, avoir un minimum de 5 000 € d'investissement. Ensuite, en fonction du projet, il y a des plafonds : 20 000 € pour de l'équipement, 45 000 € pour de la rénovation et 70 000 € pour une construction »*.

Les dossiers sont ensuite montés avec les devis (avec l'aide de la Chambre d'agriculture de l'Yonne). *« Le dossier passe en commission. Ensuite l'agriculteur a deux ans pour faire ses travaux. Et au bout des deux ans, l'administration lui demande toutes ses factures acquittées, va voir sur terrain si l'investissement a bien été réalisé et contrôle que la construction correspond bien à la demande de permis de construire »*, développe la conseillère bâtiment de la Chambre. *« Une fois cette visite faite, le versement de l'aide se fait sous deux à trois mois. Mais il faut obligatoirement que l'agriculteur débloque l'argent du projet total, paye toutes ses factures, avant de recevoir sa subvention »*.



Grâce au PCAE, certains agriculteurs ont pu faire construire un nouveau bâtiment sur leur exploitation.

Il est aussi important que *« les devis ne soient pas signés avant que l'administration leur ait envoyé un accusé de réception de leur dossier complet, sinon ils ne pourraient pas se faire financer les investissements déjà facturés »*.

À noter que le PCAE fonctionne par contrat de plan de cinq ans. Un agriculteur qui a déjà fait une demande pour une construction sur la durée du contrat 2015-2020, ne peut pas remonter un dossier pour une nouvelle construction, hormis s'il s'agit d'un jeune agriculteur. Cependant, la crise sanitaire pourrait prolonger cette période au-delà de 2021.

CHRISTOPHER LEVÉ

Grandes cultures

Une saison passée marquée par la disparité

Bilan mitigé en 2019 pour les grandes cultures en Bourgogne Franche-Comté. La dernière livraison de l'Observatoire prospectif de l'agriculture régionale, réalisée par les Chambres d'agriculture et CER France montre que, malgré des rendements en céréales plutôt bons, d'autres cultures ont beaucoup souffert...

La campagne 2018-2019 s'est caractérisée par de forts contrastes climatiques, avec une sécheresse et des températures élevées quasiment toute l'année. Le rendement moyen en blé est de 70 q / ha. Ce bon résultat cache des disparités entre secteurs liées au manque de pluie, ainsi que, parfois, des viroses et enherbements mal contrôlés. Les poids spécifiques (PS) sont excellents (> 78 kg / hl) et les taux de protéines dans l'ensemble très bons (environ 12,5 %). L'orge d'hiver affiche un rendement de 67 q / ha, un des 5 meilleurs depuis 1989. Les levées sont rapides et bonnes. L'orge ne souffre pas des habituels excès d'eau en hiver et au printemps. La lutte contre les maladies se limite généralement à un fongicide. En termes de qualité, les protéines sont dans la fourchette basse des cahiers des charges des malteurs et les calibrages / PS corrects.

Qualité pas toujours au rendez-vous

L'orge de printemps obtient un excellent rendement avec 59 q / ha et une forte progression des surfaces en remplacement du colza. La qualité brassicole n'est pas toujours au rendez-vous avec des calibrages et teneurs en protéines en-dessous de la moyenne. Le rendement du maïs est décevant avec 74 q / ha et une humidité de récolte faible (autour de 25 %), du fait d'une levée lente couplée à la sécheresse. Le doublement des surfaces en tournesol par rapport à 2018 (+112%) est lié aux difficultés d'implantation des colzas (-45%). Le rendement (20 q / ha) est en dessous de la moyenne, bien que cette culture de printemps soit la moins pénalisée par la canicule et la sécheresse. Le pois a un rendement régional de 37 q / ha et voit ses surfaces augmenter, avec 23 145 ha. Le rendement du soja en 2019, avec 25 q / ha, est marqué par la sécheresse, des pertes liées à l'ouverture précoce des gousses et une gestion des adventices globalement réussie, sauf présence de pieds d'ambroisie mal contrôlée. Le cours moyen du blé s'établit à 178 € / t en 2019 avec une amplitude moins grande qu'en 2018, variant de 160 € / t à 203 € / t et un prix moyen sur la première partie de campagne de 171 € / t (contre 199 € / t en 2018). La forte augmentation des productions nationale, européenne et mondiale pèse sur les marchés. L'orge de mouture présente un prix moyen de 163 € / t, en baisse comparé à 2018, en raison de l'abondance des disponibilités mondiales. L'écart de prix entre orges fourragère et brassicole s'amenuise et tend vers zéro. Après 2 ans d'amélioration relative, le produit de l'année a régressé de 6% par rapport à 2018 et s'est établit à 230 400 €, en dépit des bons rendements des céréales d'hiver. Les aides découplées évoluent peu, à 39 700 € en moyenne pour les systèmes de grandes cultures de la région. En 2019, suite au recul des produits et à la progression des charges globales, l'Excédent brut d'exploitation (EBE) renoue avec les mauvaises performances: 53 900 € en moyenne pour la récolte 2019 (soit 312 € / ha), contre 72 400 € en 2018 (400 € / ha). En conséquence, 63% de l'EBE sont mobilisés pour le remboursement des engagements financiers, contre 46% en 2018. Le revenu disponible des exploitations est en moyenne de 20 800 € après paiement des annuités. Il est insuffisant pour faire face aux prélèvements privés, de l'ordre de 30 000 € par exploitation (stables par rapport à l'année dernière).

Trésoreries tendues

Ainsi, les résultats 2019 ne permettent pas de maintenir les trésoreries en positif. En 2018, 72% des exploitations avaient une situation financière peu risquée contre 66% en 2019. Par ailleurs, 16% des exploitations ont un risque financier élevé contre 12% en 2018. Ces données sont préoccupantes dans la mesure où ces difficultés se cumulent au fil des ans. Pour assurer une pérennité, compte tenu des aléas économiques et climatiques récurrents depuis plusieurs années, la recherche de valeur ajoutée et de solutions pour retrouver des situations financières plus saines devient primordiale. Des pistes existent : épargne de précaution, diversification de l'activité, assurance récolte, engagement d'une partie de la récolte quand les cours sont élevés… Le financement de la reprise d'exploitations céréalières ne sera possible que si le reste à vivre est jugé suffisant par la banque. Il est donc également capital, pour assurer la transmission des entreprises, d'assurer le niveau et la stabilité des revenus.

OBSERVATOIRE PROSPECTIF DE L'AGRICULTURE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

JA BFC

Restauration : soutenir les agriculteurs dans les choix d'approvisionnement

Les JA de Bourgogne Franche-Comté réclament un soutien à la profession agricole dans les choix d'approvisionnement de la restauration hors domicile.

La France a la chance d'avoir une agriculture à fort potentiel, encore faut-il lui donner les moyens de se développer et de faire face aux évolutions futures. Arrêtés injustifiés, dénonciations abusives, violences et revenus en berne, Jeunes Agriculteurs dit stop. Aucun autre acteur économique français ne tolérerait ce que subissent les agriculteurs aujourd'hui. Pendant la crise sanitaire que la France traverse, les agriculteurs ont répondu présents et les Français ont plébiscité l'agriculture de notre pays. Ainsi ils demandent d'être considérés et d'arrêter les décisions visant à restreindre leurs activités. Face à cette déconsidération qui dissuade les jeunes de s'installer, qui freine l'investissement et l'innovation et qui tue à petit feu notre agriculture, les agriculteurs attendent des décisions sans ambiguïté. Nous demandons à nos responsables d'appliquer un patriotisme alimentaire en orientant massivement les approvisionnements vers des productions françaises. Ce débouché supplémentaire pour les productions agricoles permettra de contribuer au rééquilibrage des marchés des filières les plus fragilisées par les mesures de confinement, tout en garantissant aux producteurs un prix juste. À la condition de limiter les produits importés, et de sensibiliser nos concitoyens à l'origine France.

Des courriers aux responsables

C'est en ce sens que la FNSEA et JA ont écrit à François Baroin, président de l'Association des Maires de France, Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France et Renaud Muselier, président de Régions de France. Dans cet esprit, JA BFC appelle l'État, la Région, les départements et les collectivités locales à prendre ces engagements dans les restaurations collectives dépendantes de sa responsabilité, à l'image de la restauration collective hospitalière, scolaire ou pénitentiaire. Face aux quantités importantes de denrées alimentaires stockées, notamment des viandes, JA BFC souhaitent que les acteurs de la restauration collective redémarrent l'activité avec une philosophie nouvelle et des engagements qui prennent en compte les premiers enseignements que tire le Président de la République lui-même, en s'inscrivant dans le sens de notre souveraineté alimentaire. C'est aussi une demande de nos concitoyens et une façon de renforcer le lien entre agriculteurs et consommateurs et de sensibiliser à la qualité des produits de leur territoire. Les agriculteurs français sont fortement mobilisés depuis le début de la crise, ils continueront toujours de l'être pour nourrir leurs concitoyens. Il est donc légitime d'attendre en soutien, des actes forts de la part des responsables politiques locaux qui, avec la gestion de la restauration collective, peuvent contribuer à la souveraineté alimentaire.

JA BFC

▸ En bref

Santé Plus de 20 000 téléconsultations prises en charge par la MSA en Bourgogne

Afin de lutter contre la propagation du virus et permettre à tous un accès aux soins pendant le confinement, les pouvoirs publics ont renforcé dès le début de la crise les mesures pour permettre un suivi à distance des patients, notamment en assouplissant les conditions d'accès à la téléconsultation et en permettant la prise en charge à 100 % des actes par les régimes d'assurance maladie obligatoire. La MSA s'est pleinement inscrite dans cette stratégie en remboursant plus de 300 000 téléconsultations entre le 1er mars et le 30 mai. Jusqu'au confinement, la téléconsultation connaissait une lente montée en charge auprès des médecins libéraux : 800 téléconsultations ont été remboursées sur le mois de février par la MSA. Pendant le confinement, un pic d'usage a été constaté au mois d'avril avec 36 000 téléconsultations hebdomadaires effectuées pour les ressortissants du régime agricole. Depuis la fin du confinement, les actes de télémédecine restent largement sollicités avec près de 65 000 téléconsultations enregistrées entre le 11 et le 31 mai. En Bourgogne, 17 800 téléconsultations ont été réalisées pendant la période de confinement et près de 3 900 enregistrées entre le 11 et le 31 mai.

Sport Les cyclistes de l'équipe Continentale Groupama-FDJ livrés en fruits et légumes frais par un agriculteur du Doubs

Par l'intermédiaire de Groupama, un exploitant agricole a livré, le 9 juillet, des fruits et légumes frais pour les 12 jeunes coureurs de l'équipe cycliste Continentale Groupama-FDJ basée à Besançon. L'objectif de cette opération : les former aux enjeux de la nutrition, un aspect essentiel de la performance pour les sportifs de haut niveau. Le maraîcher bisontin, Stéphane Maillot, a été choisi pour cette opération qui pourra être renouvelée dans les prochains mois. Les produits frais contribuent à optimiser le capital santé des sportifs grâce à leur richesse en minéraux et en vitamines.

Dans la tendance du local

Houblon : le retour ?

Ils ne sont que deux producteurs sur toute la Bourgogne Franche-Comté, dont Adrien Darphin, installé près de Beaune et qui prépare sa première récolte. Une collaboration, qu'on espère fructueuse, s'est instaurée avec un brasseur local.



Nicolas Seyve (à gauche) et Adrien Darphin : l'alliance du brasseur et du producteur de houblon pour l'économie locale.

Lorsqu'on vient de Beaune, sur la route de Seurre, dans le sud de la Côte-d'Or, le regard est attiré par une étrange installation, dans un champ sur la droite. Sur deux hectares, se dressent des poteaux en bois de huit mètres de haut. Lorsqu'il les a plantés, Adrien Darphin a suscité beaucoup d'interrogations, certains y voyant même la structure d'une volière géante. En fait, le jeune agriculteur, installé en janvier à Corberon, mettait là en place de quoi cultiver du houblon. Une culture qui avait totalement disparu de la région. Ils ne seraient que deux aujourd'hui, sur toute la Bourgogne Franche-Comté, à tenter de la relancer. Adrien Darphin a racheté une exploitation qui ne faisait que des céréales, en bio. Il fait 35 hectares en céréales, et donc, deux hectares en houblon.

Diversification et pari

Cette plante, cultivée en bio également, est une diversification qui permet de compenser cette surface en céréales réduite. C'est aussi un pari cultural qui oblige quasiment à repartir d'une page blanche. « *Le houblon est une belle plante et une variété pérenne*», précise Adrien Darphin. «*Cela m'intéresse beaucoup de voir comment elle évolue sur la durée. Pendant quinze ou vingt ans, c'est la même plante que je vais travailler. Ce rapport dans le temps me plaît.* » L'intérêt pour la culture est une chose, mais trouver des débouchés en est une autre et dans ce domaine, Adrien Darphin a décidé de jouer la carte du local, en collaborant avec la brasserie Belenium, située à Beaune. Celle-ci, est notamment dirigée par Nicolas Seyve (voir encadré). Ce dernier est membre du bureau du Syndicat national des brasseurs indépendants (SNBI) et son délégué pour la Bourgogne Franche-Comté. Cette organisation professionnelle cultive une éthique du « *made in France* » et est attentive à intégrer des productions agricoles locales, lorsque cela est possible. Il existe peu de grands intervenants fournisseurs de malt d'orge (Soufflet-France, Weyermann-Allemagne et les Malteries du Château-Belgique). Nicolas Seyve a observé qu'en Franche-Comté, des brasseurs se sont regroupés pour avoir un producteur d'orge qui fait malter sa production à la Malterie du Château, ce qui leur permet de revendiquer l'utilisation d'orge locale. En Bourgogne, l'envie de travailler selon une logique similaire s'est faite jour dans le petit monde des brasseurs indépendants. « *Lorsque j'ai appris*» explique Nicolas Seyve, «*que du houblon allait se cultiver en Côte-d'Or, à 10 minutes de ma brasserie, j'ai dit oui tout de suite. On va réfléchir à des recettes permettant d'intégrer ce houblon local dans notre gamme. Notre clientèle veut savoir d'où vient le houblon* ».



Grâce à de bonnes conditions climatiques, Adrien Darphin, installé à Corberon depuis janvier, devrait pouvoir faire sa première récolte cette année.

Huit variétés

La culture du houblon peut se comparer à celle de la vigne : un peu de travail du sol au tracteur, mais surtout du travail manuel. Adrien Darphin pense qu'il devra recruter deux ou trois saisonniers l'an prochain au printemps et autant pour la récolte qui intervient fin août - début septembre. On récolte des lianes qui sont ensuite passées dans une sorte de moissonneuse qui cueille et trie. Le houblon passe ensuite dans un séchoir. Sur sa parcelle de deux hectares, il cultive huit variétés (des précoces, d'autres tardives). Un large choix qui lui permettra de fournir plusieurs brasseurs, mais aussi de faire des tests. « *Il y a très longtemps que nous ne cultivons plus de houblon sur ces terres*», explique Adrien Darphin. «*J'ai besoin de savoir lesquelles fonctionneront le mieux pour adapter ma production.* » Le jeune installé est entré en contact avec Nicolas Seyve, afin de voir s'il y avait un débouché local pour sa production. Son houblon pousse bien. Il a bénéficié de bonnes conditions climatiques depuis le printemps et a évité les ravageurs. Pour l'instant, Adrien Darphin ne sait pas encore quelle quantité il va pouvoir récolter. Il a en tête les références de producteurs alsaciens bio qui récoltent une tonne de houblon sec à l'hectare. « *Je vise le même rendement d'ici trois ans, mais j'espère au moins la moitié dès l'an prochain* » précise-t-il. Pour Nicolas Seyve, l'intérêt premier est de travailler avec du local. « *Actuellement, sur une gamme de huit bières, nous utilisons une dizaine de houblons différents. Notre idée, c'est aussi de rationaliser. Nous commercialisons neuf recettes, mais nous en avons une trentaine dans les cartons et on fait des tests.* » Jusqu'à présent, le brasseur beaunois se fournissait en houblon auprès d'une compagnie britannique (Charles Faram), mais il en achète aussi en Alsace, en République tchèque, en Allemagne… « *Le houblon*», souligne Nicolas Seyve, «*c'est vraiment une culture planétaire, mais je préfère acheter un houblon produit localement, au bon prix et avec une agriculture raisonnée que d'en faire venir des États-Unis ou de Nouvelle-Zélande… Entre du bio qui vient de l'autre bout de la planète et le fait d'avoir un approvisionnement à 10 kilomètres de chez soi, le bilan carbone, n'est pas le même ! Je suis d'autant plus convaincu de la pertinence d'un tel choix que le local, c'est une vraie demande de nos clients. Avec des houblons précoces ou tardifs, on pourra sortir des bières spéciales récolte.* » Au sortir de la crise sanitaire, le SNBI réfléchit également à la manière de donner un nouvel essor aux brasseurs locaux et l'idée serait de brasser, courant septembre, une bière qui s'appellerait la Nation'Ale (Ale étant le terme anglais qui caractérise les bières de fermentation brute comme les produisent 90 % des brasseurs) pour laquelle la recette serait commune aux professionnels souhaitant se fédérer dans cette initiative, avec la particularité de travailler du houblon frais. Une initiative dans laquelle Belenium et Adrien Darphin pourraient utilement mettre en valeur leur collaboration.



Sur deux hectares, Adrien Darphin fait pousser son houblon le long de poteaux de huit mètres de hauteur.

BERTY ROBERT

Une brasserie en terre de vin

La brasserie Belenium, basée à Beaune, a été créée en juin 2014 par deux associés : Alexandre Faupin et Nicolas Seyve. Le nom vient de Belenos, dieu gaulois vénéré par les habitants de Beaune. Les créateurs de la brasserie ont jumelé Belenos et premium pour faire Belenium. L'entreprise travaille en majorité pour le secteur des cafés, hôtels et restaurant (70 % de son activité). Le but était aussi de se faire une place sur un marché beaunois qui rassemble 150 établissements de ce secteur et qui voit passer annuellement 1,2 million de touristes. Entre 1800 et 1950, on a compté jusqu'à quatre brasseries à Beaune et le houblon était alors cultivé sur la région. La dernière houblonnière de Côte-d'Or, qui se trouvait à Mirebeau-sur-Bèze, a cessé son activité il y a 25 ans. Les productions de Belenium se revendiquent comme traditionnelles, sans additifs, sans carbonatation. Avec le Covid-19 et le confinement, l'entreprise, qui a vu l'essentiel de son marché s'évanouir du jour au lendemain, a su rebondir habilement en utilisant les réseaux sociaux et en faisant de la vente aux particuliers, si besoin en assurant les livraisons. Cela a contribué à la faire mieux connaître d'un public plus local. Belenium dispose d'une gamme de huit bières permanentes auxquelles s'ajoute une bière de Noël.

Campagne céréalière

À l'export, la France jouera les seconds rôles

En ne produisant que 31,3 Mit de blé et 12,3 Mit d'orges, notre pays ne pourra en exporter que 14,45 Mit et 6,35 Mit. Pour le blé dur, le bilan sera encore plus tendu que la campagne 2019-2020 juste achevée.



REUSSIR

La France va devoir renoncer, cette année, à son statut de puissance exportatrice de grains de premier plan.

Ce ne sont pas les exportations de céréales à paille qui contribueront à relancer dans les mois à venir l'économie française. En s'appuyant sur les prévisions de production de blé, d'orges et de blé dur en cours de récolte du ministère de l'Agriculture, FranceAgriMer a présenté un panorama des débouchés des céréales produites durant la prochaine campagne céréalière. Cette année, l'organisme s'est livré à cet exercice dès le mois de juillet et non pas, comme les campagnes précédentes, au mois de septembre. La baisse des productions de céréales à paille impactera les capacités d'exportations de la France alors que notre pays achève une campagne exceptionnelle. 21,2 Mit de blé et 7,8 Mit d'orges ont été vendues sur les 39,5 Mit et les 13,8 Mit produites. Au cours des douze prochains mois, seules 14,45 Mit de blé pourraient être exportées : 7 Mit au sein de l'Union européenne et 7,75 Mit vers les pays tiers. Ses clients seront l'Algérie et le Maroc essentiellement.

Renoncer à certains marchés

La France devra renoncer à vendre autant de blé que la campagne passée à la Chine (1,5 Mit environ ; 3e client en 2019-2020) ou encore à l'Égypte (1 Mit). Le manque d'attrait pour le blé réduira l'appétit des fabricants d'aliments. 4,4 Mit seront transformées, soit 500 000 tonnes de moins que sur les douze derniers mois. La filière bioéthanol (1,6 Mit de blé distillée) parviendrait à se redresser malgré la chute des prix des produits pétroliers. La campagne commerciale d'orges 2020-2021 présente quelques similitudes. D'ici la fin du mois de juin 2021, 6,35 Mit seraient vendues à nos voisins européens (3,2 Mit) et hors de l'Union européenne (3,15 Mit). Les ventes baisseraient ainsi de près d'1,5 Mit. Or, durant la précédente campagne, la France avait livré plus de 3 Mit à la Chine, au Maroc et à l'Arabie saoudite. La reprise de l'activité économique augure un redressement des exportations de malt (1,4 Mit) affectées les mois passés par les mesures de confinement et par l'arrêt de la production de bière dans de nombreux pays. Par ailleurs, 1,35 Mit serait transformée en aliments. La filière blé dur ne manquera pas de grains mais la campagne 2020-2021 sera encore plus tendue que celle qui s'achève. Seule 1,3 Mit serait récoltée et collectée, soit 400 000 t de moins que ces deux dernières années. Comme les utilisations domestiques sont incompressibles (l'industrie de la semoulerie consommera 500 000 t), la France ne pourrait vendre que 900 000 t de blé dur à ses vingt-six voisins et 100 000 tonnes hors de l'Union européenne. Or, la production européenne de grains baisserait de nouveau (7,3 Mit ; soit 0,2 Mit en moins sur un an). Elle devra donc importer de nouveau 1,9 Mit de blé dur d'ici le mois de juin 2021 alors que le marché mondial sera particulièrement tendu.

Bonne nouvelle du côté du maïs

Au sein de l'Union européenne à vingt-sept, plusieurs pays membres (Bulgarie, Roumanie, Allemagne notamment) s'attendent aussi à une récolte de blé inférieure à celle de l'an passé. Aussi, seules 117 Mit seraient récoltées dans l'UE à 27. Toutes céréales confondues, la balance commerciale en millions de tonnes de céréales n'excéderait pas 16 Mit environ (25,9 Mit en 2019-2020). Les producteurs français se consoleront en partie de la mauvaise campagne commerciale de blé et d'orges qui s'annonce par l'abondante production de maïs attendue à la fin de l'été. L'Union européenne à vingt-sept en récolterait 71,9 Mit. Le regain de compétitivité de la céréale vis-à-vis du blé et de l'orge incitera les fabricants d'aliments à utiliser 66,9 Mit de grains. Mais la hausse de 0,5 Mit ne compensera pas la quantité de blé transformée en moins (1Mt). Toutefois, le marché européen mieux approvisionné réduira de 2,6 Mit sa dépendance aux importations (16,6 Mit).

ACTUAGRI

Revenu

L'objectif de deux Smic est hors d'atteinte

Les revenus bruts par actif agricole non salarié avoisinent plutôt le Smic. Seuls les producteurs de porcs, de volailles standards et deux catégories d'éleveurs laitiers dégagent un revenu de deux Smic brut ou plus.

Le neuvième rapport de l'Observatoire français des prix et des marges étudie la répartition de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de transformation, de la fourche à la fourchette. Il dresse aussi, au fil des 400 pages, l'inventaire des montants des revenus des agriculteurs permis par leurs activités. L'année 2019 a été la première année d'application de la loi Égalim. Celle-ci permet de construire des prix de vente en prenant en compte les coûts de production des agriculteurs sur la base d'indicateurs. Mais dans les faits rien n'a vraiment changé. Si les prix à la consommation des produits alimentaires ont progressé de 2,5 % l'an passé, cette hausse n'a pas profité aux éleveurs et aux agriculteurs : les prix à la production ont augmenté en moyenne de 1,8 % par rapport à 2018 tandis que les prix des moyens de production ont crû de 1,6 %.

Pas de revenu malgré les aides

Les céréaliers, les producteurs de bovins et d'ovins viande et une partie des éleveurs laitiers, ont des revenus plus proches d'un Smic brut par mois que de deux Smic brut par mois. Le résultat courant moyen par Unité de travail agricole non salariée (Utans) des producteurs de blé (des céréaliers très spécialisés dans cette production) est à peine supérieur à 1,1 Smic. En 2018, le résultat courant par Utans (24 600 €) dépassait à peine le montant des aides PAC reçues (23 500 €). La production de blé dur ne permet pas de dégager un revenu malgré les aides. Parmi les catégories d'éleveurs de bovins viande, attardons-nous sur les producteurs de bovins viande spécialisés (un Smic brut/mois/Utans). Leur résultat courant (14 200 €/Utans) est largement inférieur au montant des aides reçues (36 700 €/Utans). En 2019, le coût de production s'élève à 491 € pour 100 kg vifs. Or, l'ensemble des produits (vente des bovins, produits joints et aides attribuées) s'élève à 419 € pour 100 kg vifs, soit un déficit de 72 € par rapport au coût de production. Dans les systèmes « *Naisseurs - engraisseurs de jeunes bovins* » et « *Naisseurs - engraisseurs et cultures* », l'objectif de deux Smic brut par Utans n'est pas non plus près d'être atteint. La rémunération par éleveur était respectivement de 1,4 Smic brut et de 1,2 Smic brut. Alors que les aides par Utans s'élèvent à 42 500 €, le résultat courant des producteurs d'ovins viande spécialisés n'excède pas en moyenne 16 300 €. Selon les systèmes, le résultat courant oscille entre 1,1 Smic/Utans (système en zone pastorale et de montagne) et 1,6 Smic/Utans (système pastoral).

Les producteurs de porc bénéficient de la hausse des prix

L'augmentation des aides de 4-5 000 € par Utans depuis 2015 n'a eu aucune incidence sur le résultat courant des systèmes de production. La hausse des prix du porc en 2019 a bénéficié aux producteurs, les cotations des carcasses E+S ayant atteint 1,65 €/kilo (contre 1,36 €/kilo en 2018). Le résultat courant par Utans était de 84 800 € alors que les aides reçues n'ont pas excédé 12 200 €/Utans. Dans les exploitations laitières spécialisées, le résultat courant par Utans (23 400 €) est dorénavant supérieur au montant des aides reçues (20 500 €). Le revenu par actif non salarié a progressé en 2019 et avoisine deux Smic brut par mois dans les systèmes « *Bovins lait spécialisé de plaine* » et « *Lait et culture de vente* ». Mais la situation des producteurs de lait de montagne ne s'est pas redressée par rapport à 2018 (revenu de 1,2 Smic/Utans). Dans la filière avicole, les prix de vente de poulet standard (1,31 €/kg) ont permis aux producteurs de dégager un résultat courant de deux Smic par actif non salarié. Les années précédentes, l'objectif n'a pas été atteint.

ACTUAGRI

Environnement

Des pertes de rendements en blé tendre dues à l'ozone

Dans une étude dévoilée le 9 juillet, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) indiquent que les concentrations en ozone auraient entraîné des pertes de 15 % de rendement en 2010, représentant un milliard d'euros de dommages. Les résultats, souligne le rapport, montrent des disparités régionales, et notamment « *de fortes pertes dans une moitié nord de la France* ». Les pertes ont ainsi culminé « *à 332 000 t pour le département de la Somme en 2010 soit 5 % des pertes cumulées sur toute la France* ». Malgré des concentrations de plus en plus faibles, et des pics estivaux plus rares, les scénarios à l'horizon 2030 entraîneraient tout de même, selon les experts, des pertes de 10 % en rendement, soit 730 millions d'euros de manque à gagner. Les pommes de terre et les prairies sont également affectées, avec des pertes estimées à 940 000 tonnes en 2020 pour les premières, et à 4 500 Mt de matière sèche pour les secondes. « *On note des effets de l'ozone qui sont relativement plus faibles sur les tomates que sur les autres cultures* », remarque le rapport.

Lait

Prix en forte baisse aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande

Chamboulé par l'épidémie de Covid-19, le prix du lait payé aux producteurs aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande est en chute libre, a expliqué Jean-Marc Chaumet, économiste à l'Institut de l'élevage lors d'un webinaire le 9 juillet. « *Aux États-Unis, le prix n'a pas été aussi bas depuis 2009* », observe-t-il. À 300 dollars la tonne en mai, le prix du lait toutes classes est en baisse de 24 % par rapport au même mois l'année dernière. « *Mais le prix devrait remonter en juin en lien avec les fortes hausses du prix du cheddar qui avait plongé en avril mais qui entame une remontée en mai et en juin* », tempère Jean-Marc Chaumet. De l'autre côté de la planète, la Nouvelle-Zélande, actuellement dans le creux saisonnier de sa collecte, anticipe des baisses de prix très importantes pour la campagne à venir. La coopérative Fonterra tablerait en effet sur un prix de 217-218 euros les 1 000 litres soit une baisse de 20 à 25 % par rapport à la campagne 2019-2020. « *Cela traduit toutes les incertitudes sur les marchés laitiers* », analyse Jean-Marc Chaumet.

▶ En bref

Distribution Emmaüs envisage de multiplier les boutiques de producteurs dans son réseau

Sur la base de quelques expériences locales, la fédération Emmaüs France vient de lancer une étude sur *«le potentiel essaimage d'un modèle de boutiques de producteurs»*, au sein des 400 espaces de vente du réseau, a annoncé la chargée de mission Agriculture du réseau, Casilde Gratacos, le 3 juillet. Les produits commercialisés pourraient être issus des activités agricoles de l'association elle-même, et de producteurs locaux. Le résultat de l'étude sera connu en décembre. Emmaüs France s'intéresse de plus en plus au secteur, au point d'avoir lancé il y a un an et demi une *«mission Agriculture»*. La dynamique a été lancée en 2016 avec la signature d'une convention avec l'administration pénitentiaire, pour dupliquer dans dix régions le modèle de la Ferme de Moyembrie, dans l'Aisne ; Emmaüs y propose des parcours d'insertion en sortie de prison sur des activités de maraîchage, d'élevage de chèvres et poules pondeuses bio. *«Ma mission est intervenue dans ce contexte, avec en parallèle l'envie exprimée par une quinzaine de structures de se lancer en agriculture»*, rapporte la chargée de mission Casilde Gratacos. Une première étude a été financée, entre autres par la fondation Avril, pour recenser les projets existants, dont les vocations se révèlent diverses (pédagogique, commerciale…)

MSA Reprise du prélèvement des cotisations

La Mutualité sociale agricole (MSA) reprend progressivement le recouvrement des cotisations des employeurs et des exploitants agricoles depuis début juillet. Près de 90 % des employeurs utilisant la Déclaration sociale nominative (DSN) ont réglé leurs cotisations à la date d'échéance. La MSA indique que *« les employeurs (utilisant la DSN) peuvent reporter tout ou partie du paiement des cotisations patronales pour les mois de juillet et août »*. Pour les employeurs utilisant le Tesa+, pour les 3 mois à venir, les dates limites de paiement sont les suivantes : - au 21 juillet pour la paie d'avril ; - au 13 août pour la paie de mai ; - au 4 septembre pour la paie de juin. Pour ceux utilisant le Tesa simplifié, la date limite de paiement des émissions du deuxième trimestre sera communiquée prochainement. Pour les exploitants mensualisés, les prélèvements reprennent, selon le calendrier habituel, à compter du mois de juillet. Pour les exploitants non mensualisés, la date limite de paiement du 2e appel provisionnel sera communiquée aux exploitants par leur caisse de MSA. Les modalités de recouvrement des échéances non prélevées de mars à juin ne sont pas encore connues. Les chefs d'entreprise et les exploitants sont invités à consulter régulièrement le site msa.fr pour suivre l'évolution des mesures.

Stockage

Disposer de sa propre structure



Depuis 2018, moyennant un coût d'environ 3 millions d'euros, installation comprise, les céréaliers stockent leur blé, maïs et orge.

Christophe Durand, céréalier à Taponas (Rhône) et quatre autres exploitations ont investi en 2018 dans leur propre silo de stockage à la ferme. Témoignage.

Dans le département du Rhône, c'est probablement le plus gros espace de stockage chez des particuliers. Cinq exploitations de grandes cultures utilisent ce silo situé à Taponas. *«Avec mon père Bernard et mon frère Laurent, mon oncle et mon cousin, nous avons déjà une logique de mutualisation depuis longtemps. Si chacun de nous exploite ses surfaces en son nom propre, nous avons du matériel en commun et réalisons des achats groupés de fournitures*, détaille Christophe Durand, exploitant à Taponas. *Nos surfaces sont en blé, orge, colza, maïs et prairies»*. Les Durand exercent également, en parallèle de leur activité d'agriculteur, celle d'entrepreneurs agricoles.

Vendre à un meilleur prix

«Ce projet de silo de stockage est né en 2013, mais il n'était alors que de 6 000 t. Les raisons qui nous ont poussés à cet investissement sont multiples : avec une production aussi élevée que la nôtre, les silos de proximité des établissements Bernard à qui nous livrions étaient saturés. Et se rendre au silo à la capacité plus importante à Villefranche-sur-Saône pouvait se révéler compliqué avec plusieurs bennes de 25 t, car la circulation est dense. Nous avons aussi décidé de profiter de la présence d'une colonne de gaz de ville près du siège de l'une de nos exploitations, cela permet d'alimenter le séchoir du silo. Bien sûr, la possibilité de vendre nos productions à un meilleur prix a été décisive. J'ai, par exemple, vendu récemment du blé à un prix moyen de 193 €/t et je viens de vendre du maïs à 177 €/t (autour du 10 juin, NDLR), sachant que le stockage nous coûte environ 10 €/t», poursuit Christophe Durand. Ainsi depuis 2018, moyennant un coût d'environ 3 millions d'euros, installation comprise, les céréaliers stockent leur blé, maïs et orge sur place. Cela représente les trois quarts de la capacité du silo, le quart restant étant utilisé par les établissements Bernard. Un courtier se charge de leur trouver le meilleur client, *«bien souvent en Italie. Nous avons par exemple un contrat pour des variétés de blé spéciales avec un grand nom transalpin de l'industrie des pâtes»*.



Christophe Durand, céréalier à Taponas, et quatre autres exploitations, ont investi en 2018 dans leur propre silo de stockage à la ferme.

Développer d'autres débouchés

Les avantages de ce système sont nombreux. *«On a la possibilité de faire des lots grâce à des cellules de stockage de plusieurs tailles : 550 t à 3 000 t. Le contact direct avec le client final est intéressant. On souhaite aussi développer d'autres débouchés. On a commencé à semer des variétés spécifiques de blé pour une minoterie des environs»*. Les agriculteurs gagnent également un temps précieux à la récolte mais la principale contrainte est l'astreinte, liée notamment au séchage du maïs. *«Le séchoir à recirculation extrait 550 kg de maïs toutes les 300 secondes donc le séchage de plusieurs milliers de tonnes dure quelques semaines. Pendant cette période, il y a beaucoup de paramètres à surveiller, jour et nuit. Le nettoyage une fois les récoltes vendues est lui aussi assez lourd»*, souligne Christophe Durand. L'installation ne passe pas inaperçue dans le paysage du val de Saône et a déjà suscité l'intérêt d'autres exploitants et des entreprises qui collectent des céréales.

EMMANUELLE PERRUSSEL

Colza

Piloter le désherbage pour améliorer la compétitivité



Les nouveautés antidicotylédones de post-levées doivent cibler un maximum d'adventices levées mais encore suffisamment jeunes.

La crainte des aléas sur la culture du colza conditionne les stratégies de désherbage à bon ou à mauvais escient. Pression graminées, couvert associé, date de levée : Quels sont les éléments à prendre en compte pour piloter au plus juste la stratégie herbicide ?

Les conditions sèches de l'automne 2019 ont limité les applications de prélevée par crainte d'un manque d'efficacité ou de devoir retourner un colza mal levé. Une aubaine pour la nouveauté Mozzar (Belkar) qui a connu son baptême du feu. Cette première année d'utilisation a mis en évidence la technicité requise pour en tirer le meilleur bénéfice.

Le positionnement de Mozzar est tactique

Mozzar est un herbicide foliaire strict, c'est-à-dire qu'il n'est efficace que sur les adventices touchées. Comme les autres solutions de post-levée, il doit cibler un maximum d'adventices levées mais encore suffisamment jeunes.

Cela implique une observation régulière de la flore présente dans la parcelle. Mozzar à 0,25l/ha peut être positionné dès *«4 feuilles»* du colza où il est très efficace sur géranium. Il est néanmoins préférable d'attendre le 1er octobre afin d'élargir son spectre et de toucher le gaillet et les premières levées de véroniques ou de matricaires. Exceptionnellement, sur levées très précoces d'adventices (colza levé avant le 15 août) et en cas de forte pression de géranium, on restera sur une application dès *«4 feuilles»*, quelle que soit la date d'apparition de ce stade.
La construction d'un programme permettra également de renforcer la solution sur ses points faibles comme les crucifères ou les graminées.

La gestion des graminées détermine le maintien ou non d'un passage en prélevée

La présence de graminées, comme le vulpin ou le ray-grass, justifie le maintien d'une application de prélevée. Sans application herbicide au semis, la propyzamide n'est pas suffisante pour bien contrôler les fortes infestations de graminées.
Or leur gestion dans la rotation est un défi majeur de la durabilité des systèmes céréaliers. De surcroît, les graminées peuvent concurrencer le colza à l'automne alors qu'une pleine croissance est requise pour faire face aux ravageurs d'automne.

Dans les zones de production historique du colza, où les infestations de graminées et de dicotylédones sont fortes, des programmes complets incluant une prélevée sont souvent nécessaires. Pour garantir un bon rapport qualité-prix, l'application au semis se cantonnera à des solutions simples, économiques (30 à 45€/ha max) et orientées vers la cible graminée, vulpin en particulier : napropamide en pré semis incorporé, métazachlore (1,2 à 1,5 l/ha), Springbok (2l/ha). La stratégie *«prélevée à dose modulée + post-levée»* est aussi une stratégie d'assurance face au risque de levées échelonnées ou pour les agriculteurs en phase d'apprentissage de la post-levée.

Les solutions de post-levée sécurisent la technique des colzas associés

La culture d'un colza associé à des légumineuses n'est pas compatible avec des solutions de prélevée renforcées pour des questions de sélectivité.

L'élargissement de l'offre de solutions en post-levée permet de mieux gérer l'enherbement et ainsi de sécuriser un peu plus la technique même s'il convient de rester vigilant sur ce point et d'actionner tous les leviers agronomiques en amont pour limiter l'infestation.

Fox et Atic-Aqua sont sélectifs de la plupart des couverts de légumineuses. Ils ciblent les mercuriales, les plantules de géranium et de gaillet, le coquelicot, la véronique, les crucifères ou le lycopsis. Une fois les objectifs du couvert atteints (2ème quinzaine de novembre) une application plus complète mais destructrice pourra être réalisée contre gaillet, géranium ou matricaire avec Mozzar à 0,4 l/ha, associée ou non à une propyzamide. Ielo, associé ou non à Callisto ou Fox, peut également être une option, notamment pour les parcelles à dominante matricaire.

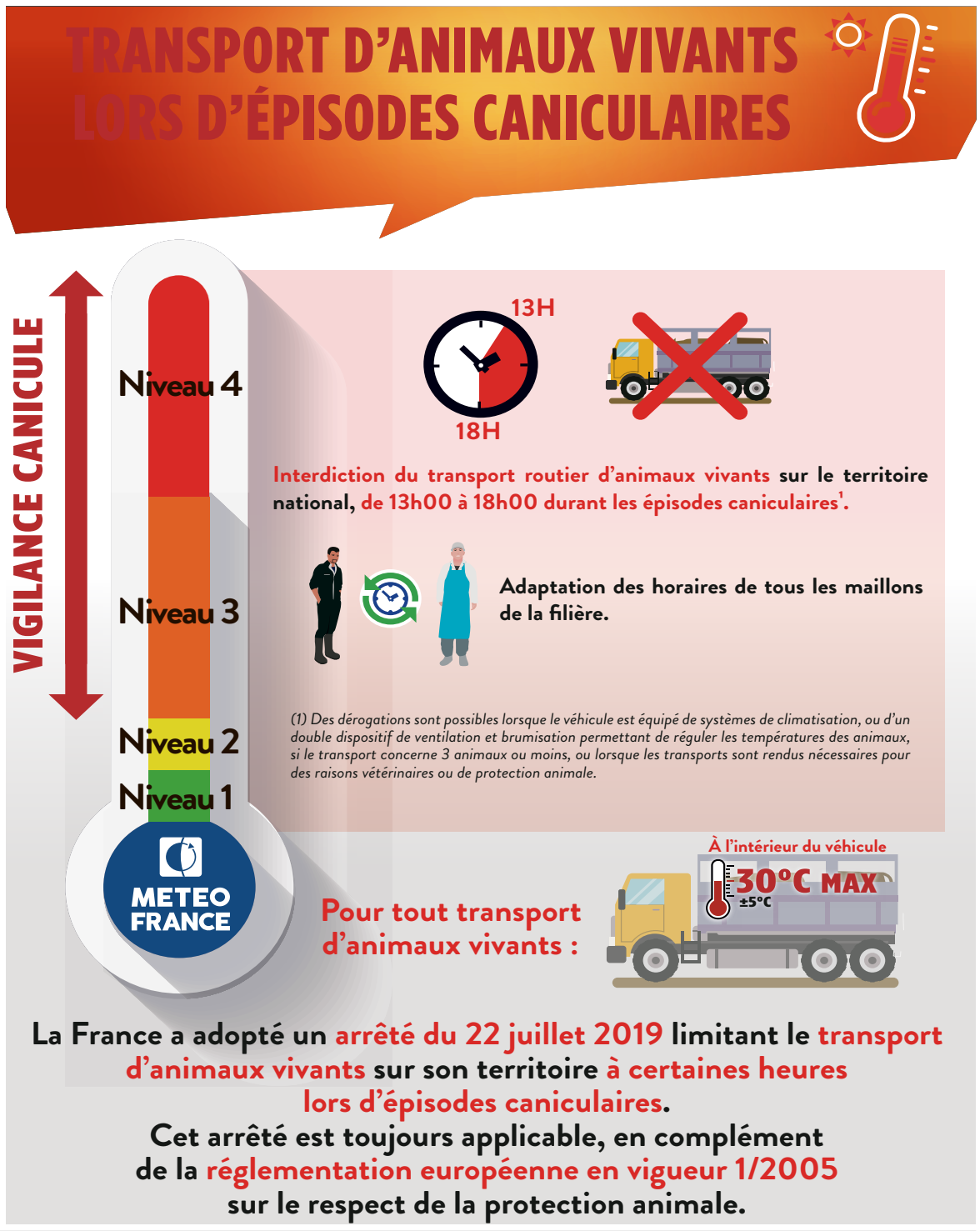
Aurore Baillet,
Franck Duroueix (Terres Inovia)



Transport d'animaux

Interbev sensibilise la filière aux conditions caniculaires

L'interprofession bétail et viande Interbev élabore un plan d'action pour informer les opérateurs des mesures à appliquer en matière de transport d'animaux vivants pendant les épisodes de forte chaleur.



En 2019, les périodes de canicules importantes avaient entraîné la publication d'un arrêté au Journal Officiel, en date du 22 juillet, limitant le transport d'animaux vivants entre 13 heures et 18 heures sur le territoire national concerné. Afin d'en faire connaître largement les dispositions de manière proactive, Interbev en collaboration avec Inaporc, l'interprofession nationale porcine, a élaboré un plan d'action afin d'informer au mieux les professionnels de la filière Élevage et Viande des mesures à appliquer lors d'un risque de canicule. Cela s'inscrit également dans le cadre de la démarche de responsabilité sociétale, appelée « Pacte pour un engagement sociétal » développée par Interbev. À cet effet, une infographie a été développée par l'interprofession (voir illustration) pour expliquer les dispositions à prendre lors de fortes chaleurs. Cette dernière, téléchargeable sous forme d'affiche, a été largement diffusée à l'ensemble des professionnels de la filière Élevage et Viande. De plus, une page dédiée a été créée sur le site d'Interbev : http://www.interbev.fr/canicule/ destinée à regrouper toutes les informations nécessaires permettant de respecter le bien-être et la protection des animaux lors des épisodes caniculaires (rappel de l'arrêté du 22 juillet 2019, de la réglementation en vigueur et des guides de bonnes pratiques pour le transport d'animaux vivants…) En parallèle, Interbev et Inaporc ont également mis en place un système d'alerte au sein de la filière dès lors qu'un département est placé en vigilance canicule. Une alerte mail sera alors transmise aux opérateurs concernés.

COMMUNIQUÉ INTERBEV

Cette infographie, rappelant les procédures à mettre en œuvre en cas de transport d'animaux vivants en période caniculaire, peut être téléchargée, sous forme d'affiche sur le site web d'Interbev.

Chronique ovine

Évaluer la valeur du méteil avant de le distribuer

Le méteil est une composante alimentaire très efficace, à condition de prendre garde à sa composition et son dosage.

Le méteil a pour particularité de présenter des proportions des espèces semées très variables d'une année sur l'autre. S'assurer que sa valeur alimentaire est adaptée aux animaux auxquels il est destiné est indispensable. Les céréales et protéagineux étant riches en énergie, cette composante de la valeur alimentaire ne pose pas de problème avec les méteils, sauf si la proportion d'avoine dépasse 40 %. Par contre, le mélange peut s'avérer trop pauvre en azote. Pour connaître cette valeur, le comptage est une méthode simple et gratuite. La marche à suivre est la suivante : un échantillon représentatif du méteil d'un kg environ est prélevé, puis chacune des espèces est séparée au tamis ou à défaut, à la main (trier un kg est alors fastidieux). Puis, chaque espèce est pesée et exprimée en pourcentage. Enfin, il reste à calculer les valeurs alimentaires du mélange à partir des tables Inrae. Pour en savoir plus et connaître les alternatives si les valeurs alimentaires du méteil ne sont pas suffisantes pour équilibrer la ration des brebis ou des agneaux, vous pouvez consulter la fiche technique « Du méteil en grains adapté à la finition des agneaux de bergerie » sur ciirpo.idele.fr et www.inn-ovin.fr.

ÉQUIPE TECHNIQUE OVINE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET LAURENCE SAGOT (INSTITUE DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)





Le comptage est la méthode la plus simple et la moins chère afin de s'assurer de la valeur alimentaire optimale du méteil proposé à ses animaux.

Machinisme

Les distributeurs de matériel agricole ont fait face à la crise

Malgré l'effondrement de leur chiffre d'affaires qui a tendu leur trésorerie, les distributeurs de machinisme agricole ont assuré la continuité du service auprès des agriculteurs pour les dépannages et la fourniture de pièces détachées.



Les distributeurs de machines agricoles n'ont pas été épargnés par la crise sanitaire. L'après-crise est marquée par une forte incertitude en termes de reprise économique pour leurs trésoreries mises à mal.

Comme tous les secteurs d'activité, les entreprises de services et de distribution du machinisme agricole et des espaces verts ont payé un lourd tribut à la crise. Ainsi, elles ont vu leur chiffre d'affaires s'effondrer de 29 % pour le matériel agricole neuf et même davantage, avec 52 % pour les espaces verts en avril par rapport au même mois en 2019, selon le Syndicat national des entreprises de services et distribution du machinisme agricole, d'espaces verts et des métiers spécialisés (Sedima). Même si la situation s'est redressée au mois de mai, le chiffre d'affaires est resté encore en retrait de 9 % pour le machinisme agricole et de 34 % pour les espaces verts pour le matériel neuf. Sans parler de l'impact provoqué par les retards de livraison pour le matériel et les pièces détachées. Conséquence immédiate, de nombreuses entreprises doivent faire face à des difficultés de trésorerie, notamment dans le secteur des espaces verts, davantage sinistré. En effet, les entreprises de vente et de distribution de matériel pour ce type d'activité ont particulièrement souffert de la fermeture des magasins, de l'annulation de nombreuses commandes de la part des entreprises du paysage et des collectivités. *« À la crise de la covid-19 s'est ajoutée la suspension des projets d'investissements dans les collectivités territoriales, liée au report du deuxième tour des élections municipales, quand le maire n'avait pas été élu au premier tour »*, observe Pierre Prim, le président du Sedima.

Espoirs pour la fin de la saison

Au final, la crise devrait se traduire par un repli du chiffre d'affaires annuel de la profession compris entre -7 et -15 %, alors que les ventes étaient plutôt bien orientées avant l'arrivée de la pandémie. La fin de la saison, en septembre et octobre, pourrait rattraper l'effondrement du printemps. En tout cas, le président voudrait le croire, la conjoncture du machinisme agricole étant fortement dépendante de celle des productions agricoles. Depuis quelques mois, à l'exception du maïs, le prix des céréales est orienté à la hausse et celui des intrants s'inscrit en baisse. Dans le secteur de l'élevage, la production de viande porcine est repartie à la hausse et elle s'accompagne d'un repli du prix des aliments. En production laitière, la crise est intervenue alors que le prix et les volumes étaient plutôt soutenus. La Covid a entraîné un fléchissement volontaire de la production qui pourrait repartir, une fois la crise terminée. Seule ombre au tableau, la viande bovine qui enregistre simultanément une diminution des prix et de la production. Quant aux grandes cultures, des incertitudes planent sur les rendements de la moisson 2020 et donc sur les volumes, notamment dans certaines régions. Les prévisions sont également pessimistes pour la viticulture sous l'effet conjugué de la crise et des surtaxations américaines. En tout cas, *« la visibilité est nulle et les perspectives ne sont pas extraordinaires »* pour la fin de l'année, corrige Pierre Prim.

Relations tendues

Quoi qu'il en soit les entreprises de distribution du machinisme agricole, comme d'ailleurs toutes celles de l'agrofourniture, ont assuré la continuité du service auprès des agriculteurs, notamment pour les dépannages et la fourniture de pièces détachées pendant la période du confinement, sans trop de conséquences sanitaires négatives sur les salariés. Grâce à la diffusion d'un guide sanitaire dès le début du confinement auprès de ses adhérents, le Sedima n'a observé que 31 cas de Covid-19 dans 27 entreprises, sans qu'on sache vraiment si la maladie a été contractée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise. *« En tout cas, il n'y a pas eu de propagation au sein d'une même entreprise »*, se félicite le président. Cet épisode a tendu les relations entre les constructeurs et les distributeurs de machinisme agricole. Ces derniers accusent notamment les constructeurs de les avoir encouragés à sur-stocker du matériel, au besoin en leur accordant des crédits fournisseurs à des taux usuraires. Une situation que le président considère comme *« inadmissible et immorale »*. *« Ils ont profité de la crise en bénéficiant de dispositifs d'évasion fiscale parfaitement légaux »*, s'insurge-t-il. En effet, les constructeurs et leurs banques, dont la plupart ont leur siège aux Pays Bas ou au Luxembourg, ont bénéficié de flux financiers importants, bref, de revenus complémentaires soumis à une imposition allégée de 3 à 5 % sur les bénéfices, alors que ce taux est de l'ordre de 30 % en France.

ACTUAGRI

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

QUAD POLARIS SPORTSMAN T3
8 490 €TTC à partir de 7 075 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92 - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne

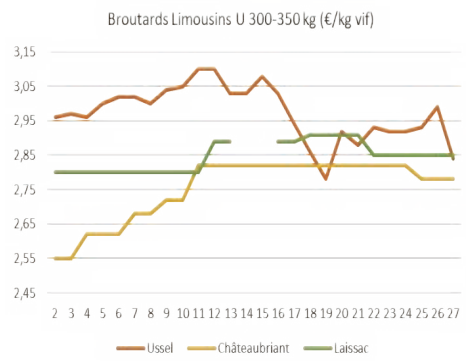

Retrouvez tous nos dossiers sur
www.agribourgogne.fr/dossier

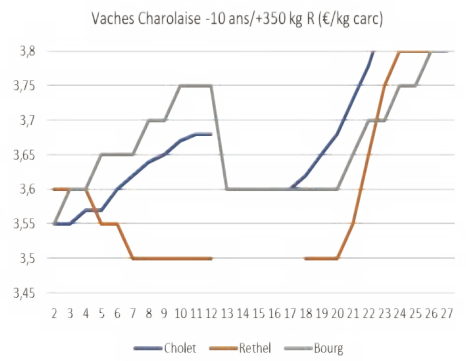
Bovins

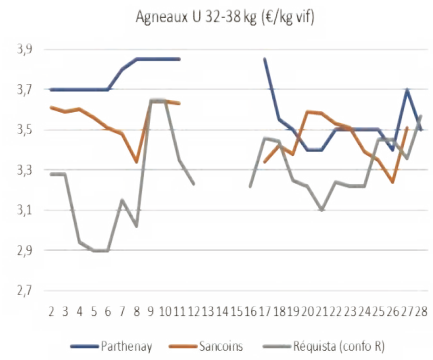
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 13 juillet 2020) :
« Cours reconduits. »

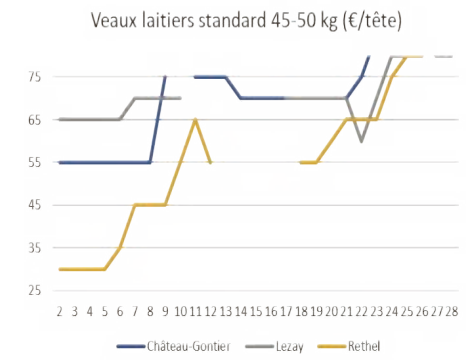
Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 28 – du 06 juillet au 12 juillet 2020
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : La présentation est de bonne qualité avec une demande un peu plus soutenue, les cours reprennent quelques centimes mais ne correspondent pas tout à fait à l'attente des éleveurs. Les tarifs se reconduisent à destination de l'Italie, les sujets moins lourds et plus moyens sont pénalisés par les autres destinations. En laitonnes, le commerce est actif et la vente est fluide grâce à une bonne demande à des prix fermes.
Gros bovins maigres : En ce début de juillet, les apports sont limités, la présentation est correcte et les cours sont sensiblement reconduits et se maintiennent selon les catégories et qualités présentées. Les acheteurs sont au rendez-vous. Le commerce reste soutenu dans les vaches jeunes avec de l'état ; inversement il est plus tendu en sujets maigres.
Boucherie : L'offre est plus importante en charolaises et blondes cette semaine avec une tendance au plafonnement face à des besoins modérés. La vente est rapide à des prix fermes dans les vaches de type laitiers ou mixtes.
Veaux : L'offre est toujours relativement importante, les cours sont à peine reconduits, cela aussi bien dans les Holstein que dans les croisés. On enregistre également une baisse des cours en laitiers et en croisés légers. La vente est compliquée et les cours sont à la baisse dans toutes les catégories, certaines catégories de veaux ne trouvent pas de preneurs.
Ovins : Les apports sont importants et les marchés sont correctement approvisionnés cette semaine, à l'approche de la fête de l'Aïd El Kébir qui se tient fin juillet. Les acheteurs sont plus nombreux, ce qui traduit une forte demande. Des agneaux de qualité correcte sont présents sur les marchés, néanmoins pour la plupart d'entre eux, on remarque un léger manque de finition. Cela s'explique peut-être par la météo qui n'est pas très favorable ces trois dernières semaines pour un engraissement optimal des agneaux à l'herbe. Néanmoins, Les agneaux complémentés, souvent mieux finis, sont très recherchés.









BROUTARDS :
La présentation est de bonne qualité avec une demande un peu plus soutenue, les cours reprennent quelques centimes mais ne correspondent pas tout à fait à l'attente des éleveurs. Les tarifs se reconduisent à destination de l'Italie, les sujets moins lourds et plus moyens sont pénalisés par les autres destinations. En laitonnes, le commerce est actif et la vente est fluide grâce à une bonne demande à des prix fermes.
Sur le grand Ouest, à Cholet, on observe un plafonnement en mâles, tandis que la vente est fluide en femelles ordinaires. A Châteaubriant, la tendance est baissière sur la marchandise ordinaire ou inférieure.
Dans le Nord-Est, à Rethel, les cours sont reconduits dans la bonne marchandise avec des grosses difficultés dans les bêtes ordinaires qui trouvent difficilement preneur.
En Centre-Bourgogne, à Moulins-Engilbert, quelques lots de bonne conformation sont proposés à la vente, néanmoins les cours ne correspondent pas tout à fait à l'attente des éleveurs ; ils sont simplement reconduits à destination de l'Italie. Les sujets moins lourds et plus moyens sont pénalisés par les autres destinations. A Chateaumeillant, la présentation est de bonne qualité avec une demande un peu plus soutenue, les cours reprennent quelques centimes dans l'ensemble de la catégorie. Sur Bourg, le commerce est calme dans toutes les catégories et les cours sont revus à la baisse.
Sur le Massif Central à Mauriac, La présentation est moyenne. Le commerce des broutards légers et vaccinés est actif avec des prix fermes, tandis que les broutards croisés Salers et Aubrac destinés au marché italien perdent quelques centimes. A Laissac, les apports sont faibles mais les cours sont reconduits. Sur Ussel, les apports sont réduits à cause des fenaisons et l'ambiance commerciale est morose aussi bien en broutards qu'en laitonnes. Sur le marché d'Agen, les cours sont reconduits et on enregistrement un tassement sur la demande en bons mâles.
- Limousins U 300-350 kg : 2,85€ (=) à Laissac, 2,90€ (+0,06) à Ussel, 2,78€ (=) à Châteaubriant, 2,84€ (-0,06) à Agen
- Limousins U 350-400 kg : 2,75€ (=) à Laissac, 2,77€ (+0,05) à Ussel
- Charolais U 250-300 kg : 2,80€ (=) à Rethel, 2,98€ (=) à Cholet, 2.96€ (=) à Châteaubriant
- Charolais U 300-350 kg : 2,65€ (=) à Rethel, 2,78€ (=) à Chateaubriant, 2,70€ (-0,15) à St Christophe
- Charolais U 350-400 kg : 2,55€ à Corbigny, 2,73€ (-0,04) à Moulins, 2,68€ (-0,03) à St Christophe
- Croisés U 300-350 kg : 2,65€ (-0,05) à Mauriac, 2,60€ (=) à Laissac, 2,70€ (-0,05) à Bourg, 2,51€ (=) à Châteaubriant
- Croisés U 350-400 kg : 2,66€ (-0,06) à Mauriac, 2,65€ (=) à Laissac, 2,60€ (-0,05) à Bourg
- Blonds U 250-300 kg : 3,50€ (-0,07) à Agen
En femelles charolaises à Moulins, les cours sont reconduits et le commerce est dynamique. A Chateaumeillant, le commerce est actif grâce à une bonne demande et les prix sont fermes. A Ussel, seuls les bons lots correctement triés et valablement vaccinés tirent leur épingle du jeu.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,67€ à Moulins
- Limousines U 300-350 kg : 2,71€ (-0,02) à Ussel, 2,51€ (=) à Cholet, 2,65€ (=) à Laissac
- Croisées U 300-350 kg : 2,50€ (=) à Laissac, 2,45€ (-0,05) à Bourg
- Blondes U 250-300 kg : 3,50€ (-0,07) à Agen

GROS BOVINS MAIGRES :
En ce début de juillet, les apports sont limités, la présentation est correcte et les cours sont sensiblement reconduits et se maintiennent selon les catégories et qualités présentées. Les acheteurs sont au rendez-vous. Le commerce reste soutenu dans les vaches jeunes avec de l'état ; inversement il est plus tendu en sujets maigres.
En vaches et génisses charolaises, à Moulins, les apports sont en progression sur ce dernier marché, la présentation est correcte et les cours sont sensiblement reconduits et se maintiennent selon les catégories. La variation des tarifs pratiqués s'aligne en fonction de la qualité présenté. A Chateaumeillant, même si la vente est rapide et totale, on observe un plafonnement des cours. A St Christophe, la vente est difficile en vache maigre avec un recul des cours. En limousines, à Ussel, les apports sont faibles cette semaine et les cours sont facilement reconduits avec une bonne demande. En croisées et salers à Mauriac, les acheteurs sont au rendez-vous avec une bonne demande dans les vaches mais les volumes restent limités. Le commerce reste soutenu dans les vaches jeunes avec de l'état.
- Charolaise U -5 ans : 2,12€ (=) à Moulins, 2,25€ (-0,04) à St Christophe.
- Charolaise U 5-10 ans : 2€ (-0,06) à Corbigny, 2,03€ (+0,01) à Moulins, 2,02€ à Chateaumeillant, 2,22€ (+0,04) à St Christophe
- Limousine U -5 ans : 2,12€ (-0,06) à Ussel
- Limousine U 5-10 ans : 2,23€ (+0,05) à Ussel
- Salers R 5-10 ans : 1,65€ (=) à Mauriac
BOUCHERIE :
En JB viande, la vente est fluide. Les JB U se vendent à 3,75€ (=) à Cholet, à 3,74€ (=) à Rethel.
L'offre est plus importante en charolaises et blondes cette semaine avec une tendance au plafonnement face à des besoins modérés. La vente est rapide à des prix fermes dans les vaches de type laitiers ou mixtes.
A Cholet, l'offre est plus importante avec une tendance au plafonnement. Les femelles de plus de 10 ans et/ou croisées sont négociées avec des moins-values importantes par rapport à des sujets plus jeunes. Sur Rethel, le marché est peu approvisionné mais les cours sont reconduits avec peu de besoin. A St Christophe, la vente est plus difficile avec un plafonnement des cours. A Bourg, le commerce est dynamique et les cours sont reconduits. A Agen, le commerce est calme et les cours sont reconduits. A Laissac, face à un manque des apports, les cours sont reconduits. Sur Forges, on observe un plafonnement des cours, après la progression des races à viandes enregistrée la semaine dernière.
- vache viande R : 3,60€ (=) à Bourg, 3,73€ (=) à Arras, 3,90€ (=) à St Christophe, 3,40€ (=) à Laissac
- vache charolaise U-10 ans/+350 kg : 4,15€ (=) à Cholet, 3,95€ (=) à Rethel, 4,08€ (=) à St Christophe, 4,38€ (=) à Forges
- vache limousine U -10 ans/+350 kg : 4,10€ (=) à Laissac, 4,40€ (=) à Cholet
- vache blonde U -10 ans/+350 kg : 4,80€ (=) à Cholet, 4,60€ (=) à Agen
En génisses à Cholet, la vente est fluide en toutes races. En conformation U, les tarifs sont inchangés : les charolaises partent à 4,22€ (=), les viandes à 4,46€ (=), les blondes à 5€ (=) et les limousines à 4,55€ (=).
En vaches mixtes et laitières, la tendance commerciale est normale sur des ventes plutôt fluides. On enregistre un léger plafonnement en réformes laitières avec une reconduction des cours.
- Vache mixte O : 3€ (=) à Cholet, 2,88€ (=) à Agen, 3,05€ (=) à Arras, 2,95€ (=) à Laissac - Vache laitière P : 2,74€ (=) à Cholet, 2,55€ (=) à Bourg, 2,50€ (=) à Rethel, 2,68€ (=) à Forges

Ovins

VEAUX :
Les volumes offerts diminuent globalement cette semaine mais ils restent toujours relativement importants : les cours sont à peine reconduits voire en baisse sur quelques places, aussi bien dans les Holstein que dans les croisés. La vente est compliquée et certaines catégories de veaux ne trouvent pas preneurs.
A La Talaudière, face à un manque d'apports, la vente est plus calme dans toutes les catégories et les cours sont reconduits. Sur Bourg, les cours reculent en toutes catégories. A St Laurent de Chamousset, la vente est un peu plus calme avec une présentation de veaux de qualité inférieure en moyenne.
A Agen, on enregistre une baisse en laitiers et croisés légers. Certaines catégories de veaux ne trouvent pas preneurs. Sur Lezay, le commerce est calme et les cours sont reconduits. A Château-Gontier, les apports sont un peu plus importants et le commerce est un peu plus difficile en toutes catégories. Le tri est de plus en plus sévère. Seuls les veaux de race pure de type viande maintiennent leurs tarifs. Dans le nord à Rethel, la vente est plus difficile en toutes catégories malgré le manque d'arrivage.
Sur les marchés bretons du MOL, La vente est dynamique dans les sujets lourds et bien conformés, surtout dans les femelles et mâles croisés. Les mâles Holstein reste les plus difficiles à commercialiser sauf les lourds. A Belle-Isle et à Mûr de Bretagne, l'offre est toujours relativement importante, les cours sont à peine reconduits, cela aussi bien dans les Holstein que dans les croisés.
En veaux d'Aveyron à Baraqueville, le commerce est calme et les cours sont reconduits. Sur Brive, les ventes sont compliquées entrainant un léger repli des prix.
OVINS :
Les apports sont importants et les marchés sont correctement approvisionnés cette semaine, à l'approche de la fête de l'Aïd El Kébir qui se tient fin juillet. Les acheteurs sont plus nombreux, ce qui traduit une forte demande. Des agneaux de qualité correcte sont présents sur les marchés, néanmoins pour la plupart d'entre eux, on remarque un léger manque de finition. Cela s'explique peut-être par la météo qui n'est pas très favorable ces trois dernières semaines pour un engraissement optimal des agneaux à l'herbe. Néanmoins, Les agneaux complémentés, souvent mieux finis, sont très recherchés.
A Mézières, les cours sont très facilement reconduits en toutes catégories. Sur Moulins, les volumes sont corrects et les acheteurs plus nombreux, entrainant une commercialisation rapide.
A Parthenay, le commerce est dynamique et la vente est fluide avec une bonne demande. Sur Sancoins, les cours confirment leur hausse à l'approche de l'Aïd. Sur Réquista, les apports sont importants et les cours sont à la hausse. A Saugues, les apports sont plus importants que les annonces et les acheteurs plus nombreux : la vente est totale, dopée par la fête de l'Aïd, avec des cours en nette augmentation.
- Agneaux U 32-38 kg : 3,40€ à Moulins, 3,50€ (+0,10) à Parthenay, 3,42€ à Saugues, 3,51€ à Sancoins, 3,57€ (+0,21) en confo R à Réquista.
- Agneaux U 38-44 kg : 3,44€ à Moulins, 3,50€ (+0,10) à Parthenay, 3,63€ à Sancoins, 3,40€ à Saugues, 3,45€ (+0,18) en confo R à Réquista
- Agneaux U +44 kg : 3,42€ à Moulins, 2,60€ (=) à Parthenay.
En agnelets, à Laissac, le commerce est dynamique et les cours sont reconduits. Les 14-16 kg s'échangent à 4,90€ (=).
En brebis, l'offre est conséquente mais est bien absorbé par une demande dynamique. La brebis U +60 kg se vend 1,15€ (+0,10) à Parthenay, à 1,27€ à Moulins, à 1,06€ à Saugues, et à 1,20€ (+0,02) à Réquista ; la brebis R +60 kg est en hausse à 1,05€ (+0,05) à Laissac.

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause retraite tracteur Kuboka MG 110 année 2014, 2700 h, chargeur MX T410 surélévateur Altec MS 142 année 2016.
✆ **06 76 33 68 41**

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf.
✆ **06 07 61 82 64**

21 - Recherche mois batteuses, tracteurs, presses moy densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres.
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vends tracteur case IH JX 1100U 4RM 100CH avec chargeur mailleux MX100 5978H, année 2004. 28500 euros
✆ **06 07 80 39 72 ou 06 74 32 55 41**

38 - Vends tracteur Rnault D22 BE 1700 euros, moteur ford 5000 : 800 euros pièces Ford County.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vend tracteur Renault 451 - 4 roues motrice août 77 pneus neuf cabine toile 6500 heures : 7500 euros.
✆ **06 85 54 05 59**

39 - Trac. McCormick CX 85 cv, 2004, 4 RM, inverseur-tripleur. 8 000 h. Pneus récents Massey t.b.é. Clim. 15 500 euros exo. Remorque pour bois ou tonne à eau 400 euros.
✆ **06 37 07 36 72**

88 - Vends tracteur JD 6330 standard avec options 3750 h 38000 euros.
✆ **06 85 18 76 15**

Travail sol

42 - Vends presse Aurelis MD PU1.40 tbe + aplatisseur céréales Reixit mot. tri tbe + vibroculteur 3m, tbe.
✆ **06 83 49 24 80**

71 - Vends Chisel Jean de Bru, 3 poutres, disque, rouleau, très bon état.
✆ **06 82 40 88 85**

Récolte

21 - Vends diviseur Matrot 12v 400 euros, presse D4000 Welger 14000 euros, scie à ruban 3 volants 400 euros, plateau-benne empile-bottes 1500 euros.
✆ **03 80 51 87 65 hr**

89 - Vends séparateur 50 qx Dupuis avec 4 grilles B.E. Complet. Souffleur 6 CV Dupuis B.E. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Arbo-viti

89 - Vends enjambeur Pellenc Optimum 340, 06/19, 249h, 156 ch, 4RM, voie variable, lignes 0,90 à 1,50 m, garantie constructeur 5A 06/24, 119000 Ð.
✆ **06 82 38 20 31**

Distribution

10 - Vends mélangeuse automotrice SEKO 23m3, 1450h, 2016.
✆ **06 75 74 65 40**

Manutention

71 - Vends élévateur transpalet Mic G100, 2 Bat 12 v, chargeur, 2 bennes FV, 6 fûts vin blanc, 1.000 euros.
✆ **06 40 16 55 87**

Agri. divers

18 - Vends faucheuse Pottinger, 3,50 mètres NOVACAT352 et faneuse Pottinger 9,00 mètres, TBE les 2.
✆ **06 74 51 11 36**

38 - Vends charrue bisoc, couverture integrale alu, vibro, semoir blé à sabot, bineuse à tabac, déchaumeur à disques.
✆ **06 22 01 86 88**

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, andaineur Kuhn 2 toupies 6,50m, faucheuse Kuhn 3,20m.
✆ **06 36 50 16 41**

71 - Vends bascule Maréchalle 1900, chargeur HM24 300, TB état.
✆ **06 87 37 14 14**

71 - Vends cse ret. fauch. Claas, Disco2700, faneuse Claas Volto670, presse Krone Vario, pack rév., plateau Maître et chars transp. fourrage, tract. MF 165.
✆ **06 88 39 36 26**

Achat-Vente

Récolte

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur.
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Prod. vends maïs ensil. + maïs épis + foin et foin de luzerne + enrub. luzerne ou trèfle. Poss. livraison.
✆ **06 82 29 74 85**

Fourrage

03 - Vends foin bottes carrées. Récolte 2020. 500 kg. Région Allier.
✆ **06 86 98 91 85**

18 - Vends foin 2020, bonne qualité, enrubanné de luzerne ou trèfle, le tout en balle cubique 120x90.
✆ **06 74 51 11 36**

69 - Vends foin prairie naturelle, luzerne de pays, raie-gras. Balles rondes ou carrées 250/300 kgs. Livr par 10 / 15 ou 20 tonnes dans départements 07 - 69 - 71 - 42 - 74 - 73 - 01.
✆ **04 74 00 30 70**

69 - Vends foin de luzerne de très bonne qualité bottes carrées 70/120/240 170 euros la tonne livrée.
✆ **06 81 44 66 22**

Bât. Pro.

88 - Cause retraite vends scierie résineux. Clientèle pros et particuliers. 88 Vosges Sud-Ouest. Affaire saine.
✆ **03 29 07 93 08**

Terrain

07 - Recherche terrains boisés ou bois seuls mini 1ha paiement assuré.
✆ **06 07 48 06 76**

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Divers

89 - Eleveur vends bon compost bovin en endain 2 retournements effectues peut convenir en agriculture bio conventionnelle vigne ou autre chargement rapide.
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Vends benne 8 tonnes Brimont B.E. Benne 10 tonnes Brimont repeinte B.E. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Location

Autre

88 - A 9 kms de Vittel-Contrex gite spacieux 5 pers. tout confort 250 euro/sem.
✆ **06 87 59 12 94**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
26 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

88 - Gite à la ferme dans cadre calme-verdoyant entre Epinal-Gérardmer 6 pers. 300 euro/sem.
✆ **06 19 75 34 83**

Offre

Emploi

26 - Exp ovine recherche ouvrier agricole en polyculture élevage, personne autonome. Emploi permanent.
✆ **06 45 96 44 22**

70 - Achète Presses BR Claas, Welger, Krone 120x120. Tracteurs MF 165, 168, 188, 690, 265, 285, 290. Tract Fiat série 90 et 94. Faucheuses à assiettes GMD 4,5 et 6 assiettes. Andaineurs Kuhn simple toupie, Faneuses hydroliques 4 toupies. Grue à fumier sur roue. MB Claas, Dominator 66 et 76. Semoir à maïs 4 rangs Monosem NG.
✆ **06 83 59 05 70**

Vous êtes abonné au journal Terres de Bourgogne


Retrouvez nous sur agribourgogne.fr

Tablette Ordinateur SmartPhone
L'information vous accompagne partout

Vous souhaitez rejoindre une entreprise de prestations de services en expérimentation agronomique à taille humaine qui appartient à 100% à ses collaborateurs, ce poste est fait pour vous !

ANTEDIS recrute un Technicien en Expérimentation Agronomique (H/F) en CDI pour la création de son unité du 89

Descriptif du poste
En tant que représentant local d'ANTEDIS auprès de ses clients, vous aurez pour **challenge de créer et développer une nouvelle unité** d'expérimentation sur la région de NITRY (Auxerre Sud).
Pour cela, vous serez amené à :
- Créer un réseau d'agriculteurs pour la mise en place des essais,
- Réaliser au champ des essais agronomiques en protection & nutrition des plantes et bio solutions principalement en grandes cultures
- Garantir la conformité des essais menés au référentiel BPE (Bonnes Pratiques d'Expérimentation)
- Être le représentant local d'ANTEDIS auprès des Donneurs d'ordres

Profil souhaité
- Bac +2 à Bac +3, option agronomie ou équivalent
- Organisation, rigueur et **autonomie**, bon relationnel
- Goût et aptitude pour le travail de terrain

Conditions
Poste en CDI, à pourvoir le 01/09/2020
Rémunération selon expérience, salaire fixe + primes, intéressement/ participation, mutuelle, Convention collective des bureaux d'études.

Rejoignez une entreprise dynamique en pleine évolution et découvrez notre site : www. antedis.com
Pour candidater, Merci d'adresser votre candidature par mail à : recrutement@antedis.com



↘ Vous êtes **viticulteurs** et vous recherchez des **vendangeurs(euses)** pour votre campagne ?

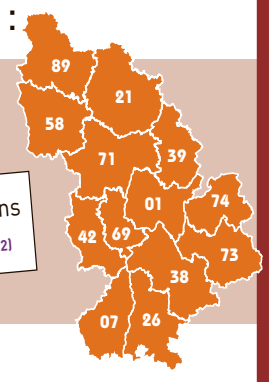
Bénéficiez d'une offre **"Spécial vendanges"** pour votre recrutement :

1 zone de diffusion élargie

à **13** départements*

dans la presse agricole départementale.

❑ une parution **19€TTC(1)**
❑ 2 parutions **27€TTC(2)**
❑ 3 parutions + **1 offerte** **46€TTC**



* Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie**, Haute-Savoie**, Côte-d'Or, Nièvre, Yonne. **Terres des Savoie paraît en semaines paires. /(1) Tarif valable pour quatre lignes. /(2) Tarif valable pour deux parutions identiques et consécutives.

Renseignements auprès de votre journal départemental.

Viticulture

Vendanges

69 - Recherche vendangeurs-euses pour 18/20 jrs à partir 20 août nourri logé dép 69.
✆ **09 61 57 00 04 HR**



Saveurs
papier • internet



Animaux

Bovin

01 - Vends génisses prêtes Holstein terme de Août à décembre
✆ **06 25 86 55 60**

03 - Génisses pleines limousines HBL mixte viande toutes garanties sanitaires.
✆ **06 31 11 31 70**

42 - Vends génisses terme sept vaches 2me veau terme août - prends pension vache cse retraite
✆ **07 88 11 13 07**

58 - Elevages charolais HBC Earl de Beaumont 58230 Alligny en Morvan, Earl Guenot Nicolas 21230 Allerey, ind IBR, vend taureaux 1a +18m + veaux de l'année. Visite perm sur appel, liv toute distance.
✆ **06 70 34 71 84**

71 - Vends cause retraite 13 génisses charolaises garanties pleines vêlages 09-20, IBR A.
✆ **06 88 59 16 46**

89 - Elevage charolais HBC vend taureau adulte, taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

26 - Cse surnombre, vd 20 chèvres Saanen MB sept, 85 euros + 10 chèvres au lait, 55 euros échographiées.
✆ **06 21 47 01 27**

38 - Vends chèvres chamoisée sans corne à lait indemne de KAEW.
✆ **04 76 06 06 41 HR**

69 - Vends bouc alpin 2 ans issu IA, écorné. Contrôle Paratub négatif 06/20. 120 euros.
✆ **06 73 03 73 58**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories.
✆ **06 07 96 23 40**

70 - Achète agneaux mâles grandes queues plus de 35 kg. Prix de 100 à 150 euros.
✆ **06 33 73 21 66**

Equin

21 - Vends calèche 4 roues (avec bandage), TBE, 8 places, attelage 1/2 chevaux + harnais pour 1 cheval.
✆ **06 62 32 99 18**

Chien

58 - Donne chiots croisés fox jad 1m 2f, mère 250269811234638.
✆ **06 13 30 92 11**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43€**
❑ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 septembre 2018, Madame Martine Marie-Céline RUIZ, en son vivant retraitée, demeurant à VILLY-LE-MOUTIER (21250) Le Puits du Charme 3 rue de la Loyere, née à LYON 4ÈME ARRONDISSEMENT (69004), le 9 décembre 1949, veuve de Monsieur Michel Georges LE BLOCH et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à BEAUNE (21200) (FRANCE), le 4 juin 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean Michel ROSSI , Notaire à SERRIERES (07340) le 2 juillet 2020.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître ROSSI, notaire à SERRIERES (07340), CRPCEN : 07060, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL212927977

NOMINATION

SERD SAS

SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS DIJONNAISES Sigle : SERD SAS à associé unique au capital de 65.000 € Siège social : 4 rue Robert Schumann ZAC Excellence 2000 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR 347.675.639 RCS DIJON Suivant PV en date du 24 juin 2020, l'associé unique : A nommé en qualité de nouveau Président la société ELLIVA, SAS ayant son siège 5 rue Raoul Follereau 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE, immatriculée sous le n°811.409.945 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE, en remplacement de M. Thierry EVRARD ; A nommé en qualité de Directeur Général la société TOPDEC 21, SARL ayant son siège 43 rue de Talant 21000 DIJON, immatriculée sous le N°839.675.469 RCS DIJON. Modification sera faite au RCS DE DIJON.

AL212927963

NED SAS

NORD EST DETECTION TOPOGRAPHIE ET SERVICES Sigle : NED SAS au capital de 20.000 € Siège social : 4 rue Robert Schumann ZAC Excellence 2000 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR 790.483.788 RCS DIJON Suivant PV en date du 24 juin 2020, les associés : ont nommé en qualité de nouveau Président la société ELLIVA, SAS ayant son siège 5 rue Raoul Follereau 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE, immatriculée sous le n°811.409.945 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE, en remplacement de M. Thierry EVRARD ; ont nommé en qualité de Directeur Général la société TOPDEC 21, SARL ayant son siège 43 rue de Talant 21000 DIJON, immatriculée sous le N°839.675.469 RCS DIJON. Modification sera faite au RCS DE DIJON.

AL212927964

LES CAVES DU VIEUX PRESSOIR

Société par actions simplifiée
au capital de 152 000 euros
Siège social : RN 74
L'Hôpital de Meursault
21190 MEURSAULT
349 142 703 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du Président en date du 01/07/2020, il résulte que Madame Anne GERBEAULT, demeurant 2 Chemin de la Monatine - 21190 MEURSAULT, a été nommée en qualité de Directeur Général, à compter du 01/07/2020 et sans limitation de durée. Pour avis - Le Président.

AL212927970

SOCIETE MARION

SA au capital de 40.000 € Siège social : 12 rue du Collège 21200 BEAUNE 304 892 383 RCS de DIJON L'AGO du 26/06/2020 a nommé en qualité d'administrateur Monsieur Yann DELALANDE, né le 30 juillet 1948 à BORDEAUX (33), de nationalité française, demeurant 4 bis rue Lucien Sergent, 91300 MASSY, en remplacement de Monsieur Arnould BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE, à compter du 26/06/2020 pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'AGO qui se tiendra en 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Modification au RCS de DIJON Le Représentant légal

AL212927982

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE GROUPEMENT DE PRODUCTEURS SIMMENTAL FRANCAISE

Siège Social : 1 rue des Coulots
21110 BRETENIERE
Coopérative agréée sous le n° 2415

Changement de Président

Le Conseil d'Administration du 3 Septembre 2019 a nommé M. Sylvain AUBRY demeurant Petite Rue 21450 JOURS LES BAIGNEUX, nouveau Président en remplacement de M. Michel ANDRE.

Le Conseil d'Administration

AL212927983

TRANSFERT DE SIÈGE

MAD INVEST

Société par Actions Simplifiée au capital de 448.000 euros Siège social : 14 N rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON 818 988 230 RCS DIJON Par décision unanime des associés du 29/06/2020, le siège social a été transféré du 5 7 rue de la Grande Fin 21121 Fontaine Les Dijon au 14 N rue Pierre de Coubertin 21000 Dijon à compter du 29/06/2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis

AL212927979

COLITRANS EXPRESS

SARL au capital de 33447 Euros Siège social : 18 RUE COLBERT, 21600 Longvic 444 156 384 RCS de Dijon L'AGE du 01/06/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 8, Rue Champeau, 21800 Quetigny, à compter du 01/06/2020. Mention au RCS de Dijon

AL212927987

CONVOCATION

L'ASSOCIATION CENTRE DE GESTION AGREE BOURGOGNE ALLIER

Agréée sous le n° 1.03.710
APE 6920 Z
Siret 38527858500240
149 allée Joanny Mommessin
71850 CHARNAY LES MACON

Les adhérents de l'association CGA Bourgogne Allier sont convoqués en Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire le mardi 28 juillet 2020 à 9h00.

Conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, seuls les administrateurs se réuniront en huit-clos, pour délibérer sur les ordres du jour suivant :

Assemblée Générale Extraordinaire :

1- Modification des statuts

2- Questions diverses

Assemblée Générale Ordinaire :

1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 mai 2019

2- Rapports d'activité et financier

3- Rapport du commissaire aux comptes

4- Approbation des rapports et des comptes

5- Approbation des résolutions

6- Questions diverses

Tout membre peut se faire représenter par un administrateur, grâce à un pouvoir.

Les documents concernant l'AGE et AGO, ainsi que la liste des administrateurs, sont disponibles au siège de l'association à CHARNAY LES MACON.

Philippe DEOTTE,

Président

AL212927971

MODIFICATION DE STATUTS

BB ONE

SARL au capital de 19 600 euros, siège social : 15 rue des Echoppes 21800 QUETIGNY, 482 587 029 RCS DIJON, AGE du 09/06/2020 : transformation en SAS, Présidente : ENAXTI, 2 Impasse de la Cerisaie, 21490 BRETIGNY, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°802 922 732, Directeur général : M. Sylvain RICHARD et Mme Aline RICHARD (2 Impasse de la Cerisaie 21490 BRETIGNY). Pour avis

AL212927709

SASU ELYPS'6

16 Boulevard Winston Churchill 21000 Dijon GALAE Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 74 280 euros Siège social : Ferme de Carcot 21800 QUETIGNY 830 331 765 RCS DIJON AVIS DE TRANSFORMATION Par décision du 18/06/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du Ferme de Carcot, 21800 QUETIGNY au 39 boulevard Carnot 21000 DIJON et de modifier en conséquence 4 des statuts et de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 74 280 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mr Mathieu OURGAUD. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Mr Mathieu OURGAUD demeurant 39 bd Carnot 21000 DIJON.

AL212927717

FINANCIÈRE LION D'OR

SAS au capital de 800 000 €
Siège social : 39 avenue Valioud
69110 SAINTE FOY LES LYON
847 498 169 RCS LYON

L'associée unique a décidé le 06/07/2020 :

- de transférer le siège social au 10–12 Bd Maréchal Foch 21200 BEAUNE ;

- de modifier l'objet social pour l'activité d'exploitation de tous fonds d'hôtel restaurant, l'organisation et l'animation d'évènements, la commercialisation et la promotion de produits locaux et du terroir, et d'étendre l'objet à la fourniture de prestations de services connexes et accessoires notamment de relaxation et de bien-être au profit de la clientèle ; - d'adopter la dénomination sociale « HOSTELLERIE CEDRE & SPA BEAUNE ».

Président : BEAUVALLON COLLECTION SAS – 39 avenue Valioud 69110 SAINTE FOY LES LYON – 847 497 955 RCS LYON.

La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.

AL212927967

SB CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 350 000 euros
Siège social : 10 Rue Paul Lippe
21000 DIJON
419 345 111 RCS DIJON

Selon décision du 07/07/2020, l'associé unique a décidé de supprimer de l'objet social l'activité de commissariat aux comptes et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL212927973

ENTREPOTS DE LA RENARDIERE

SA au capital de 600.000€. Siège: 22 rue de la Brot, 21000 DIJON. 327 204 459 RCS DIJON. L'AGM du 27/03/2020 a décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau. Président: VASCO, SAS au capital de 2.678.648€, sise 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON, 384 098 299 RCS de DIJON. Admission aux assemblées: Tout associé peut participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'associé sur un compte d'associé au jour de la décision collective. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions: Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers voix des associés disposant du droit de vote, de transférer le siège au 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON. RCS DIJON.

AL212927981

GERARD PIERROT

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 80 000 euros
Siège social : 21360 BESSEY-EN-CHAUME
529 285 223 R.C.S. DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 24 juin 2020 à effet du 1er septembre 2020, la collectivité des associés a :

- Augmenté le capital social de 39 938,58 € pour le porter à 119 938,58 €,

- Nommé Monsieur Thomas de BOULARD, demeurant 3 route de Beaune – 21360 BESSEY-EN-CHAUME, en qualité de cogérant de la société pour une durée illimitée,

- Transféré le siège social de la société au 1 bis route de Beaune – 21360 BESSEY-EN-CHAUME.

Pour avis, La gérance.

AL212927986

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL PI.AD.

En liquidation au capital de 7.500 euros
Dont le liquidateur est
Mme Adrienne GROEN
Siège de liquidation :
Ferme du Moulin à Vent
21140 VIC DE CHASSENAY
444 623 474 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

Suivant AGE du 31/03/2020, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur ont approuvé les comptes de liquidation, décidé de la répartition du produit net de la liquidation et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.

Pour avis, Le liquidateur.

AL212927972

AVIS DE CONSTITUTION

SCI MARMUGO

Société civile immobilière au capital de 1.000 euros Siège social : 22, rue des Marmuzots 21 000 DIJON AVIS DE CONSTITUTION Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : SCI MARMUGO; Siège social : 22, rue des Marmuzots 21000 DIJON; Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que la mise à disposition d'un ou plusieurs logements à titre gratuit ou à titre onéreux à l'un ou plusieurs des associés ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS ; Capital social : 1000 €; Gérance : Monsieur Mathieu BLIGNY et Madame BLIGNY Nathalie demeurant ensemble 12, avenue Victor Hugo 21000 DIJON; Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés mais elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. La Gérance

AL212927750

ORDRE DES AVOCATS DE STRASBOURG Jean-Yves HADDAD Avocat 75 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG

INSERTION LEGALE CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé en date du 18 avril 2020 à DIJON, il a été institué une Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : PHARMACIE DES PERRIERES

ENSEIGNE : PHARMACIE DAMM

CAPITAL : 5.000 euros correspondant à 100 parts sociales de numéraire entièrement libérées de leur valeur nominale.

SIEGE SOCIAL: 6 Bis Boulevard de l'Ouest – 21000 DIJON

OBJET : exercice libéral en commun de la profession de pharmacien, acquisition et exploitation de toute officine de pharmacie, acquisition et gestion de tous immeubles s'y rapportant.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

GERANTE : Madame Marie-Jeanne DAMM, demeurant 1 Avenue du Docteur Pierre Giry à BRIEY (54150)

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour la gérante,

Jean-Yves HADDAD, Avocat.

AL212927961

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 06/07/2020, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ESTIGOUV

Siège : 7 Rue de Bourgogne - 21560 COUTERNON

Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la S.C.I. ESTIGOUV et cession à titre exceptionnel desdites participations

Durée : 99 ans

Capital : 1 500 euros (numéraire)

Gérance : Mme Pauline ESTIVALET - 10 Rue de la Fabrique - 21560 COUTERNON

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément pour toutes les autres cessions des associés représentant les 3/4 du capital.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL212927962

SCI AKOUARELLE

Par acte SSP du 06/07/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AKOUARELLE Objet social : l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'administration et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement d'un ou plusieurs immeubles bâtis ou non appartenant à la société ou que la société se propose d'acquérir par tous moyens ainsi que la prise de participations dans toute société Siège social : 60 Avenue Raymond Poincaré, entrée 3, 21000 Chenôve. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : Mme VERRELLE Cindy cécile, demeurant 60 Avenue Raymond Poincaré entrée 3, 21000 Dijon, Mme KOUAME Oura Agnès, demeurant 20 Rue Alphonse Bertillon, 21000 Dijon Clause d'agrément : Cession libre entre associés Cession soumise à agrément dans les autres cas, y compris entre ascendants et descendant Immatriculation au RCS de Dijon

AL212927966

AZEROLE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 86, Rue de Berbisey
et 30, Rue Crebillon
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 26 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : AZEROLE

Siège social : 86, Rue de Berbisey et 30, Rue de Crebillon, 21000 DIJON

Objet social : L'activité de restauration, traiteur, bar, conseil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Madame GAN Xin, 17, Rue de Montchapet - 21000 DIJON

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis La Gérance

AL212927968

SCI AL212

Par acte SSP du 08/07/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI AL212 Objet social : Acquisition, prise à bail, construction, location, administration, exploitation ou autrement d'immeubles ou de fractions d'immeubles. Siège social : 15 rue Jacques Germain ZI Beaune Savigny, 21200 Beaune. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. ALABEURTHE Rémi, demeurant 99 rue Trépot, 18300 Sury en Vaux,et M. ALABEURTHE François, demeurant 12 rue Marcelin Berthelot, 89800 Chablis Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL212927984

NIÈVRE

SUCCESSION

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL, ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 1er septembre 2005 Monsieur Peter William ROBERTS a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy,le 16 Juin 2020 et d'un acte de notoriété du 4 juillet 2020 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL582927963

AVIS

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

FRANCO ET FILS DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 39.000 euros
Siège social : Zone Industrielle
Route Nationale 7
58320 POUGUES LES EAUX
309 916 021 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 30 juin 2020 a pris acte de la démission de la société COD AUDIT CONSEIL de son mandat de commissaire aux comptes titulaire et de son remplacement par son suppléant la société ETC AUDIT Place de l'Europe – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE.

Il n'a pas été procédé à la désignation d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis, le Président, P. FRANCO

AL582927976

TRANSFERT DE SIÈGE

EURL DENIS BOURNERIAS

SARL au capital de 2000€, située 15 avenue Dianoux, 92600 Asnière-sur-Seine, immatriculée 520 638 784 RCS NANTERRE. Aux termes d'une décision du 07/05/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 15 avenue Dianoux, 92600 Asnière-sur-Seine au 1 rue de la justice, 58220 DONZY à compter du 07/05/2020 et de modifier l'article 4 des statuts. Gérance: Monsieur Denis BOURNERIAS demeurant 1 rue de la justice, 58220 DONZY. Immatriculation sera faite au RCS de Nevers.

AL582927961

LES MERRAINS DE BOURGOGNE

**SARL au capital social de 10 000 Euros
Siège social : Zone Industrielle du Pré Charpin
58260 LA MACHINE
R.C.S. NEVERS 480 483 403**

Par Assemblée générale du 01.07.2020, le siège social a été transféré Rue Henri Darcy - ZAC du Four à Chaux 58300 DECIZE, à compter de cette même date. Pour avis.

AL582927974

SAS BENOIT LAMBERT

Aux termes de ses décisions du 30/06/2020, l'Associé Unique a décidé à compter du 01/07/2020:

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Vente, location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics – Vente de matériaux de rénovation et de construction pour le bâtiment et les travaux publics et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- de transférer le siège social sis à DECIZE (58) – du 27, Rue de Betzdorf au 22, Route de Moulins et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL582927986

SCI D.H

Société civile immobilière au capital de 1 524,49 euros Siège social : 3 Boulevard du Maréchal Joffre 90000 Belfort RCS BELFORT 390 235 653 Par AGE du 01.07.2020, il résulte que le siège social a été transféré de 10 place Saint Sébastien 58000 Nevers au 3 Boulevard du Maréchal Joffre 90000 Belfort, à compter du 01.07.2020. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de Nevers fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Belfort.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. La gérante, Mme Marie-Louise GUYOT demeurant 3 Bd du Maréchal Joffre 90000 Belfort Mention sera faite au RCS de Nevers et de Belfort.

AL582927988

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

TETENAL

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 200 040 euros
Siège social : Zone d'Activité
Les Terres du Canada
4, rue Louis Blériot
89470 MONETEAU
RCS AUXERRE 332 773 829**

Suivant décision du 30 juin 2020, l'associée unique a décidé:

- de réduire le capital de 1 200 040 euros à 1 066 799 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à un million deux cent mille quarante (1 200 040 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à un million soixante-six mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros (1 066 799 euros).

- la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 066 799 euros.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Stephan LEPPLA.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

La Société HIH-HAMBURG INNOVATION HOLDING GmbH, société de droit allemand, ayant son siège social c/o Brinkmann & Partner, Sechslingspforte 2 D- 22087 HAMBURG, représentée par Monsieur Dr. Axel BAUER.

DIRECTEUR GENERAL :

Monsieur Stephan LEPPLA

Demeurant Gleueler Strasse 157, D-50931 COLOGNE

Conformément aux statuts, le directeur général a le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

COMMISSAIRE AUX COMPTES confirmé dans ses fonctions : la société CENTR'AUDIT, titulaire.

Pour avis

La Gérance

AL582927962

➜ RECTIFICATIF

SUMIRIKO INDUSTRY FRANCE

SAS au capital de 4.000.000 euros Siège social : Usine des Caillots 58302 DECIZE CEDEX 518 482 013 RCS NEVERS Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 9/06/2020, il a été décidé de nommer Monsieur Carlos Jimenez Pascual, demeurant Avenida de la Estacion, 6, 42200 Almazan, Soria, Espagne, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Olaf Hahn à compter du 18 juin 2020. Le dépôt légal sera effectué au RCS NEVERS

AL582927964

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire**

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Elvira DIAS-SOUVANT Notaire associée à CORBIGNY (58800), le 07/07/2020, (office notarial n° 58038) M Jean Claude Louis BELOTTI et Mme Dominique Michèle Léa PETIT-BROUHAUD, son épouse, demeurant à EMPURY (58140), Le Moulin Jamet, Mariés sans contrat à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) le 24/06/1972, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil ont changé entièrement de régime matrimonial et ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire à Corbigny(58800) où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

AL582927968

➜ CHANGEMENT DE NOM

SARL C.M.P. SYSTEMES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 3 750 € Siège social : Rond Point 976 Le Pont Carreau 58000 CHALLUY 442 710 489 RCS NEVERS. Suivant décisions de l'associé unique du 01/06/2020 et ce à compter du 01/06/2020 : l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, celle suivante : C.M.P. SYSTEMES. Il résulte que le capital a été augmenté de 56 250 euros, pour être porté à 60 000 euros, par incorporation de réserves En conséquence, les articles 3 et 7 des statuts ont été modifiés comme suit : Ancienne mention : SARL C.M.P. SYSTEMES. Nouvelle mention : C.M.P. SYSTEMES. Ancienne mention : Capital : 3 750 euros Nouvelle mention : Capital : 60 000 euros. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL582927990

➜ MODIFICATION DE STATUTS

TNP

**SAS au capital de 108 000 Euros
Siège social : 30 Avenue Gallieni
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
316 742 527 RCS CRETEIL**

Aux termes de l'AGM en date du 29/05/2020, il a été décidé :

- de supprimer le Directoire, mettant ainsi fin aux fonctions de Mr Eric POTIER, Directeur Général Unique;

- de supprimer le Conseil de Surveillance, mettant ainsi fin aux fonctions de Mr Jacques PEROL, Membre et Président du Conseil de Surveillance ; de Mme Brigitte PEROL née SCHNEIDER, Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance et de Mr Paul MARRET, Membre du Conseil de Surveillance.

- de nommer en qualité de Président, Mr Eric POTIER, demeurant Boussegré, 58140 LORMES.

- de proroger la durée de la société jusqu'au 12/09/2078 ; la société aura ainsi une durée totale de 99 ans.

- de transférer le siège social à Boussegré, 58140 LORMES.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de NEVERS.

AL582927967

TRANSPORTS ALAIN CASSIER

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 000 Euros
Siège social : Z.A de la Guette
58340 CERCY-LA-TOUR
338 339 146 R.C.S. NEVERS**

L'assemblée générale mixte des associés en date du 26 juin 2020 a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient TC 58, à compter du même jour, et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts. Pour avis.

AL582927972

CASSIER VRAC

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000 Euros
Siège social : Z.A de la Guette
58340 CERCY-LA-TOUR
493 717 102 R.C.S. NEVERS**

L'assemblée générale mixte des associés en date du 26 juin 2020 a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient TC VRAC, à compter du même jour, et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts. Pour avis.

AL582927973

S.C.I. SAINT GENEST

**Capital social : 152,45 Euros
Siège social : 1, rue du Midi
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 401 273 933**

Décision du 19.06.2020 :

Anciennes mentions :

Siège social : 1, rue du Midi - 58000 NEVERS

Gérant : M. Jean-Luc SANCELLIER

Nouvelles mentions :

Siège social : 24 rue François Mitterand - 58000 NEVERS

Gérant : Mme Maud BREUZARD demeurant 62, rue de Vauzelles -

58000 NEVERS.

Pour avis.

AL582927983

➜ VENTE

VENTE DE FONDS GERANCE

Le contrat de location-gérance du fonds de commerce de restaurant à enseigne « McDonald's » sis Angle de la rue du Ravelin et de la rue du Champ de Foire 58000 Nevers, conclu entre la société McDONALD'S FRANCE (ayant son siège social sis 1, rue Gustave Eiffel 78280 Guyancourt, immatriculée sous le n° 722 003 936 RCS VERSAILLES), et M. Christophe JUSTIN, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société JOREST (ayant son siège social sis Angle de la rue du Ravelin et rue du Champ de Foire 58000 Nevers, immatriculée sous le n° 430 086 165 RCS NEVERS) a pris fin le 9/6/2020.

Un nouveau contrat a été consenti à effet du 10/6/2020, entre la société McDONALD'S FRANCE et M. Christophe JUSTIN, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société JOREST, pour une durée courant du 10/6/2020 au 9/6/2040.

Pour avis.

AL582927980

➜ CESSION

**Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à
Saint-Sauveur-en-Puisaye
(Yonne)
17, rue Saint Claude**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 25 juin 2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Auxerre I le 7 juillet2020, dossier 2020 00018410, référence 8904P01 2020 N 00633 a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Alain Jean Marie MATHIEU, commerçant, époux de Madame Françoise Jeanne HULOT, demeurant à CERVON (58800) 9 rue Jehan Faulquier, Le Bourg.

Né à NANCY (54000) , le 5 juin 1945.

A la Société dénommée AUDREY MARSETTI IMPRIMERIE ET AGENDA, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 €, dont le siège est à SAINT-FARGEAU (89170) , 1 rue Principale Sept fonds, identifiée au SIREN sous le numéro 883 610 214 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Désignation du fonds : fonds de commerce de compléments alimentaires et d'imprimés paramédicaux sis à Cervon (58800), lui appartenant, connu sous le nom commercial SAPALOR, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro 783 339 450.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR), s'appliquant :- aux éléments incorporels pour VINGT-SIX MILLE EUROS (26 000,00 EUR),- au matériel pour QUATORZE MILLE EUROS (14 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude de Maître Sophie KOWAL, notaire à Corbigny (58800) 22 avenue du Champ de Foire, où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

AL582927977

AVIS DE CESSION

Suivant acte ssp à NEVERS (58) du 30/06/2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 06/07/2020, Dossier 2020 00016709 référence 5804P01 2020 A 00581, Mme Marie Luce RIGNAUD dt à SAINT LEGER DES VIGNES (58) – 58, route Nationale a cédé à la société PHARMACIE DES VIGNES, SELARL au capital de 40 000 € ayant son siège social à SAINT LEGER DES VIGNES (58) – 58, route Nationale, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 883 750 721, un fonds de commerce d'officine de pharmacie sis et exploité à SAINT LEGER DES VIGNES (58) – 58, route Nationale, moyennant le prix de 900 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2020.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.

AL582927987

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42

Office Notarial
P. JOURDIER & J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique enregistré le 09/07/2020 au service des impôts des entreprises de NEVERS (58000), Bordereau numéro 2020 N 320.

Madame Sandrine Renée TISSIER, demeurant à LA MACHINE (58260), 8,rue Maurice Perceau, Née à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), le 27 mars 1971.

A vendu à :

La société dénommée SALON MANON, Société à responsabilité limitée au capital de 500 EUROS, ayant son siège social à LA MACHINE (58260), 55,rue de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 882216591 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Le fonds de commerce de COIFFURE PARFUMERIE, exploité à LA MACHINE(58260), 55 avenue de la République pour lequel le VENDEUR est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 712071 RCS de NEVERS comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit pour le temps qui en reste à courir, au bail des lieux servant à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 16 juin 2020.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70 000,00 euros) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 64 063,55 € euros ;

- aux éléments corporels pour 5 936,45 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour al correspondance à Maître Jean-Charles REROLLE, Notaire à DECIZE (58300), 8 Rue Carnot.

AL582927992

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

**Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire**

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

**SARL CAVES BARBOTTE
Société à responsabilité limitée
au capital de 91900€
Siège social :
Lieudit : place de l'Eglise
58230 OUROUX-EN-MORVAN
Numéro d'immatriculation :
443946538 - NEVERS**

Aux termes de la cession de parts sociales reçue par Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY (58800) en date du 8 juillet 2020, il résulte que : Monsieur Laurent PINCHON a été nommé Gérant à compter du 8 juillet2020 en remplacement de Monsieur Michel BARBOTTE, dont le mandat n'a pas été renouvelé. L'article DOUZE des statuts a été modifié en conséquence.Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL582927993

➜ NON DISSOLUTION

LEAJULES

**Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros
Siège social : 12 rue Gambetta
58600 FOURCHAMBAULT
842 647 455 RCS NEVERS**

Aux termes d'une décision en date du 16 juin 2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

AL582927965

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL CHEVALIER

**en liquidation
Siège de liquidation :
La Motte 58470 MAGNY-COURS
Au capital de 7 600 euros
R.C.S. NEVERS - N°502 858 012**

L'assemblée générale réunie le 01/06/2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31/12/2019, déchargé M. Alain CHEVALIER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL582927756

LA BOTTE DE NEVERS

SARL en liquidation au capital social de 7 622,45 Euros Siège social : rue du Petit Château 58000 NEVERS R.C.S. NEVERS 339 156 093 Le 18.05.2020, l'Assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 18.05.2020. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL582927966

EARL DE THE

**Thé - 58470 SAINCAIZE
Siège de liquidation : Mme Barbier Sophie Mussy - 58000 Challuy
Au capital de 177 526,88 euros
R.C.S. Nevers - 326 314 242**

L'assemblée générale réunie le 20 février 2020, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2018, déchargé Mme BARBIER Sophie de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, la liquidatrice

AL582927989

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 05/06/2020 constitution de la SCI: SCI LES PORTES DE LA GREEN VALLEY. Capital: 100€. Siège social: Pâture Derrière, Les Valottes, 58 230 ALLIGNY-ENMORVAN. Objet: gestion immobilière. Gérance: Guillaume COURSIN, 10 rue Emile Bougard, Bâtiment A, 94250 GENTILLY. Cession soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL582927754

SCI SAINT-ÉTIENNE

La SCI SCI SAINT-ÉTIENNE a été constituée. Capital: 1000 € Siège: 4, Route Des Brouères 58000 Challuy Objet: Acquisition, revente à titre exceptionnel, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Durée: 99 ans Gérance: Jean Michel Ferard, 4, Route Des Brouères 58000 Challuy. Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. RCS: NEVERS

AL582927859

MIGNE IMMO

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée MIGNE IMMO au capital de 1.000 €, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Son gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE. Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

AL582927970

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS

**Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société **SCI DU DOIMAINE DES COQUES**, SCI au capital de 1 000 euros dt le siège social est à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), Lieudit Les Coques en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un ensemble immobilier situé à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), lieudit Les Coques, dt la gérante est Mme Aurélia PRADEAU dmt à SAINT LOUP (Nièvre), 15, Chemin de la Gentière - Chauffour.

Clauses relatives aux cessions de parts :

Les cessions de parts entre associés sont libres et celles consenties à des tiers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des parts sociales.

Pour insertion : le gérant

AL582927975

**Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire
(Nièvre)
2 rue Lafayette**

AVIS DE CONSTITUTION

SCI SAUDEMON

Par acte reçu le 30/05/2020, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale : SCI SAUDEMON

Objet social : acquisition, gestion et toutes activités s'y rapportant

Siège social : 16 avenue Laubespin POUILLY SUR LOIRE (58)

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Gervais SAUDEMON demeurant à POUILLY SUR LOIRE(58), 16 rue Laubespin et Mr Quentin SAUDEMON demeurant à SANCERRE(18) 382 chemin des Grous

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Cession parts libres entre associés.

Pour avis.

AL582927978

Par ASSP en date du 08/07/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

SAISK

Siège social : 111 rue des Montapins 58000 NEVERS **Capital :** 1000 € **Objet social :** La Société a pour objet l'import/export avec les pays de l'Afrique de l'Ouest et la France, des produits industriels notamment pour les besoins maritimes, le conseil et les prestations de service **Gérance :** Mme Aurélie SAGANOGO demeurant 111 rue des Montapins 58000 NEVERS **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582927979

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/06/20 à CHEVENON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à actions simplifiée (SAS).

DENOMINATION : SAS DE MAILLARD.

SIEGE SOCIAL : Maillard - 58160 CHEVENON

OBJET : La société a pour objet toutes activités en lien avec le photovoltaïque.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 1 000 euros de numéraire.

PRESIDENCE : Monsieur Bertrand MILARD demeurant à Maillard - 58160 CHEVENON.

ADMISSION AUX ASSOCIES ET DROIT DE VOTE : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Pour avis et mention La Présidence

AL582927981

HOLDING R.C

**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE
Au capital de 100 €
Siège social : 42 Rue de REMERON
58000 SAINT ELOI
RCS NEVERS EN COURS**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT ELOI (58) du 06/07/2020, il a été créé une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : HOLDING R.C

Durée : 99 années

Siège social : 42 RUE DE REMERON –58000 SAINT ELOI

Capital social : 100 euros divisé en 100 actions de 1 € nominal chacune

Objet :

- La prise de participation au sein de toute société commerciale et/ou civile ;

- La prestation de direction et/ou de services telles que notamment de nature administrative, commerciale, financière,comptable et juridique au profit de toute société au sein de laquelle la société détient une participation capitalistique ;

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;— La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées où à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Président : Monsieur **Rémi** Christian Pascal **ROUSSET**, de nationalité française, né le 25/09/1988 à NEVERS (58) et domicilié à MARZY (58180), 5 rue des Egouleaux,

Accès aux assemblées générales : Tout associé a droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom.

Agrément : Toute mutation entre associés est libre ; toute mutation entre associés (si la société en comporte plus de 2) ou au profit d'un tiers est soumise à agrément

Immatriculation : NEVERS

Pour avis Le président

AL582927982

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SPP en date à NEVERS du 09.07.2020, constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : IMMOBILIER NIVERNAIS

Siège social : 21 Avenue Pierre Bérégovoy 58000 NEVERS

Objet social : Transactions sur tous immeubles, terrains ou construction (achat, vente, échange, location ou sous-location, saisonnière ou non, ou nu ou en meuble d'immeubles bâtis ou non bâtis) ; achat, vente ou location-gérance de fonds de commerce.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

Capital social : 2 500 €

Gérance : Jean-François MANCION, dt 25 Rue des Ecoles, Château de la Guédine, 58300 ST LEGER DES VIGNES. La Gérance

AL582927984

Par acte SSP en date du 10 juillet 2020, il a été constitué une SARL dénommée:

FIVE FALLET

Objet social : propriété, acquisition, vente, administration et la gestion, notamment par location meublée ou équipée, ou autrement, de tous immeubles, droits ou biens

immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières ; propriété, acquisition, vente, administration et gestion de tous biens meubles.

Siège social : 5, rue des Chèvres 58180 MARZY

Capital : 4 000 euros

Gérance : M. Julien FALLET demeurant 5, rue des Chèvres 58180 MARZY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL582927994

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28 juillet 2016,

Monsieur Christian Henri Pierre Marie BLIN, en son vivant retraité, demeurant à MERRY-SUR-YONNE (89660) 29 route de la Tuilerie La Croix Ramonet.

Né à SORGUES (84700), le 7 février 1943. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à MERRY-SUR-YONNE (89660) (FRANCE), le 10 janvier 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne FOURNIER, Notaire en l'Etude de Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise , le 30 juin 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892928007

➜ NOMINATION

AMBULANCES GRENDEL

Société par actions simplifiée
au capital de 168 151,25 euros
Siège social : 172 Avenue de Sénigallia
89100 SENS
419 025 705 RCS SENS

Aux termes d'une décision des associés en date du 9 juillet 2020, la Société B.C.G., Société à responsabilité limitée au capital de 23 400 euros, ayant son siège social 14 Rue des Bas Musats - 89100 MALAY LE GRAND, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 453 297 293 RCS SENS a été nommée en qualité de Présidente, à effet du 9 juillet 2020, en remplacement de Monsieur Franck GRENDEL, démissionnaire.

AL892928011

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SOCIETE AZUREENNE DE MATERIEL ELECTRIQUE

SASU au capital de 1000€ Siège social: 137 Che De Saint Bernard 06220 Vallauris 799912126 RCS ANTIBES. Par décision en date du 30/06/2020 l'associé unique a décidé : de transférer le siège 5 Grande Rue 89116 La Celle St Cyr à compter du 13/06/2020 et de modifier la dénomination sociale qui devient: SAME. Président: Damien Larbouillat, 5 Grande Rue 89116 La Celle Saint Cyr. Dépôt RCS SENS.

AL892927908

INFINI ASSURANCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège Social : 10 quai du Général Leclerc
89300 JOIGNY
850 330 085 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de JOIGNY (89300), 10 quai du Général Leclerc à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500), 27 rue Carnot, à compter de ce jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Pour avis,

AL892927917

DROUHIN-SSI-CONCEPT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 IMPASSE SEGUES33210 BIEUJAC
RCS BORDEAUX 835 370 990

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de délibérations en date du 1er juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 17 Impasse Segues 33210 BIEUJAC au 12 rue des Chapelles 89220 BLENEAU à compter du 1er juin 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Le gérant de la société est Monsieur Hervé DROUHIN DAGAULT demeurant 23 Grande Rue 33210 CASTETS EN DORTHE.

La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis, le représentant légal.

AL892927944

SARL GD SERVICES

Dénomination : GD SERVICES. Forme : SARL. Capital social : 10000 euros. Siège social : 1 RUE D ORBANDELLES, 89000 AUXERRE. 501267124 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 10 juin 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 8 quartier Lieu-dit de Néoulé, 32100 Condom. Radiation du RCS de TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE et immatriculation au RCS de TC d'Auch.

AL892928009

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

AUTO-DAG

Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2020, les associés de la société à responsabilité limitée AUTO-DAG, au capital de 3000 euros, ayant son siège Route d'Anneot 89200 AVALLON, immatriculée 808490635 RCS AUXERRE ont décidé d'augmenter le capital social de 78000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trois mille euros (3000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quatre-vingt-un mille euros (81000 euros)

Pour avis

La Gérance

AL892927765

Maître Véronique LE DANTEC,
Notaire à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (Yonne),
12, Faubourg de la Croix.

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire à SAINT-JULIEN-DUSAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 22 mai 2020, a été effectuée une augmentation de capital social. par voie d'apport de biens immobiliers

- VERLIN (89330) parcelles ZI n°92 pour 1.890,00 euros
- CUDOT (89116) parcelles ZA n°28, ZB n°1,4, 5 POUR 22.570,00 euros
- PRECY SUR VRIN (89116) parcelle ZR n°68 pour 670,00 euros

L'ancien capital est de : 324420,00 euros .

Le nouveau capital est de : trois cent quarante neuf mille cinq cent cinquante euros (349.550,00 euros)

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis

Le notaire.

AL892927998

SARL MUGI

SARL au capital de 125,00 Euros
Place de la Gare Saint Amatre
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 851 448 654

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 Juin 2020, le capital social a été augmenté en numéraire de vingt-cinq euros (25 €) et de soixante-quatorze mille neuf cent soixante-quinze euros (74 975 €) de prime d'émission. Le capital passe ainsi de Cent euros (100 €) à Cent Vingt-cinq euros (125 €). L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention

Le capital social est fixé à la somme de Cent euros (100,00 €)

Il est divisé en 100 parts de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 100.

Nouvelle mention

Le capital social est fixé à la somme de Cent Vingt Cinq euros (125,00 €)

Il est divisé en 125 parts de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 125 et se réparti de la manière suivante :

- Madame Fanny VIAUT - La pleine propriété de 20 parts

Numérotées 21 à 40 ;

- Monsieur Alexandre TEINTURIER - La pleine propriété de 40 parts

Numérotées 41 à 60 ;

- Monsieur Mickaël CHAPOTIN - La pleine propriété de 20 parts

Numérotées 61 à 80 ;

- Monsieur Raphaël CHAPOTIN - La pleine propriété de 20 parts

Numérotées 81 à 100 ;

- La SAS Mètis Invest - La pleine propriété de 25 parts

Numérotées 101 à 125 ;

Le reste de l'article reste inchangé.

RCS AUXERRE

Pour avis, Le gérant

AL892928005

PHARMACIE DE L'ESPERANCE

SELARL
au capital de 25 418 euros
Siège social : 1 rue de la Commanderie
89470 MONETEAU
RCS – AUXERRE - 484 675 665

Aux termes d'une délibération en date du 16/03/2020, l'AGE a décidé de réduire le capital social d'une somme de 174 802 € pour le porter de 200 220 € à 25 418 € par l'annulation d'une partie des titres appartenant à la SPFPLARL DE L'ESPERANCE.

En conséquence, l'article des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 200 220 euros

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 25 418 euros

Pour avis

AL892928023

➜ CONVOCATION

L'ASSOCIATION CENTRE DE GESTION AGREE BOURGOGNE ALLIER

Agréée sous le n° 1.03.710
APE 6920 Z
Siret 38527858500240
149 allée Joanny Mommessin
71850 CHARNAY LES MACON

Les adhérents de l'association CGA Bourgogne Allier sont convoqués en Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire le mardi 28 juillet 2020 à 9h00.

Conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, seuls les administrateurs se réuniront en huit-clos, pour délibérer sur les ordres du jour suivant :

Assemblée Générale Extraordinaire :

1- Modification des statuts

2- Questions diverses

Assemblée Générale Ordinaire :

1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 mai 2019

2- Rapports d'activité et financier

3- Rapport du commissaire aux comptes

4- Approbation des rapports et des comptes

5- Approbation des résolutions

6- Questions diverses

Tout membre peut se faire représenter par un administrateur, grâce à un pouvoir.

Les documents concernant l'AGE et AGO, ainsi que la liste des administrateurs, sont disponibles au siège de l'association à CHARNAY LES MACON.

Philippe DEOTTE,

Président

AL892927996

➜ RECTIFICATIF

BEAUTY ROYAL

Rectificatif à la parution du 07/02/2020 dans Terres de bourgogne pour la société BEAUTY ROYAL. La parution pour la création de la société n'avait pas lieu d'être.

AL892927965

Maître Laure BERTHELIN
SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN
Notaires et Conseils
22 rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION (RECTIFICATIF)

Rectificatif de la parution du 27 mars 2020

Dans l'annonce de constitution de la société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Raison sociale : VIGNOBLES DES 2 VALLEES

Capital social : 2 000 euros.

Siège social : SAINT BRIS LE VINEUX (89530) 5 rue des Coteaux

Il fallait lire

Président : Monsieur Clément LAVALLEE demeurant à SAINT BRIS LE VINEUX (89530) 9 rue Charles de Gaulle

Directrice générale : Madame EL ZEENNI Caroline née LAVALLEE demeurant à AUXERRE (89000) 17 rue Bobillot

le reste sans changement

Pour avis

AL892928022

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Valérie Plançon
Notaire à Varzy (Nièvre),
8, boulevard Dupin

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

M. Joël Jean Robert RAMEAU-MERCIER, né à à THURY (89) le 30 août 1957, et Mme Corinne Julie Andrée MOREAU, son épouse, née à VILLENEUVE SURYONNE (89) le 7 mars 1959, dt ensemble à ESCAMPS (89), Rue du Moulin Brûlé, mariés à la mairie de THURY (89) le 2 janvier 1978, initialement sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle, avec attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Valérie PLANÇON, notaire à Varzy, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandé eavec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion, conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

Me Valérie PLANÇON.

AL892928020

Etude de Maître Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE(Yonne), 5 rue Marcelin Berthelot, CRPCEN 89001, le 9 juillet 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Michel Robert Zéphyrin DESHAYES, retraité, et Madame Régine Andrée ORY, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VENOY (89290), 2 rue des deux chapelles.

Monsieur est né à RUAUX (88370) le 25 août 1937,

Madame est née à BAZOILLES-SUR-MEUSE (88300) le 22 septembre 1934.

Mariés à la mairie de BAZOILLES-SUR-MEUSE (88300) le 13 octobre 1956 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

AL892928026

➜ MODIFICATION DE STATUTS

S.J.B. Société d'Avocats

POULIN PAYSAGES

AVIS DE TRANSFORMATION

POULIN PAYSAGES Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 1 600 euros Siège social : 15 Rue de Sormery - BOULAY 89570 NEUVY SAUTOUR 483 625 307 RCS AUXERRE Aux termes de décisions constatées dans un procès verbal en date du 22 juin 2020, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 600 euros. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Thierry DEVOVE. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Thierry DEVOVE, demeurant Hameau du Grand Champlandry 89600 SAINT FLORENTIN.

AL892927994

EARL LES PRESLES

LES PRESLES
45320 SAINT HILAIRE LES ANDRESIS
Capital social : 210 000 euros
RCS ORLEANS 498 220 185

Selon AGE du 15 juin 2020, les associés de l'EARL LES PRESLES ont pris les décisions suivantes, avec effet au 30.11.2019 :

· Nouvelle dénomination sociale : EARL GENEST CHRISTOPHE

· Transfert du siège social à MONTACHER VILLEGARDIN (89150) 2 Lieudit Les Entonnoirs.

Une inscription modificative sera effectuée au RCS de SENS (89). Pour avis. Le gérant

AL892927774

BS USINAGE

SARL au capital de 34 800 euros
Siège social : 30 A, Route de chamvres
BP 129 89303
JOIGNY CEDEX
801 529 751 RCS AUXERRE

Le 9 juin 2020, la collectivité des associés a :- nommé Monsieur Florian BORDIER, demeurant 19, Bis Crevat Durand à FONTAINEBLEAU (77300), en qualité de gérant pour une durée non limitée en remplacement de Monsieur Benjamin SALIGOT, démissionnaire. - décidé de transférer le siège social du Rue des Caillottes, ZA La plaine des Isles à AUXERRE (89000) au 30 A, Route de Chamvres BP 129 à JOIGNY CEDEX (89303) et ce à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis.

AL892927964

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl RABASKA OUTDOOR** 3 bis rue de l'Auge 89000 Perrigny (matériels sportifs). RCS Auxerre 834046666. CIP 4422. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892927968

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl DVD COM** 5 rue du Bourg Basson 89480 Lucy-sur-Yonne. RCS Auxerre 504691254. CIP 3312.

AL892927970

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CHEZ LOUISE** 66 rue Joubert 89000 Auxerre. RCS Auxerre 481512242. CIP 3863.

AL892927971

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl TEIGNY-HAMELIN** 44 rue du Temple 89000 Auxerre. RCS Auxerre 334821956. CIP 4067.

AL892927972

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl JUNE CENTER** 45 rue d Auxerre 89470 Monéteau. RCS Auxerre 504576299. CIP 4069.

AL892927973

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl VITA SAFE** 5B rue de la Croix St Jean 89220 Champcevrais. RCS Auxerre 449772839. CIP 4312.

AL892927974

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Société coopérative à forme anonyme à capital variable **L'UNION - Ste Coopérative** d'Alimentation 89520 Treigny. RCS Auxerre 425720950. CIP 4313.

AL892927975

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL LAPIERRE** IMPORT 7 rue du Stade Les Deschamps 89240 Diges. RCS Auxerre 383114592. CIP 4314.

AL892927976

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CARCASSON** 89160 Jully. RCS Auxerre 320627177. CIP 4315.

AL892927977

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SA AGV** FRANCE 89290 Quenne. RCS Auxerre 302220959. CIP 4316.

AL892927978

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ECOFIP** 12 rue du Pont 89380 Appoigny. RCS Auxerre 391683539. CIP 4317.

AL892927979

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SERBERT PECHE** 106 rue Bourneil 89000 Auxerre. RCS Auxerre 394775779. CIP 4318.

AL892927980

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique CIRE ET SOIE** 4 place Clermont Tonnerre 89160 Ancy-le-Franc. RCS Auxerre 429789183. CIP 4319.

AL892927981

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl BOURGOGNE CRANE PRESTATIONS** - B.C.P. 35 grande-rue 89530 Chitry. RCS Auxerre 478147689. CIP 4320.

AL892927982

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ALLOUCHAVIALLE & ASSOCIES** 11 rue Porte Auxerroise 89200 Avallon. RCS Auxerre 449196468. CIP 4322.

AL892927983

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl TELECONT'ACT** 10 Bis route de Vallan 89000 Auxerre. RCS Auxerre 402716203. CIP 4323.

AL892927984

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique JME SERVICES** 18 Id les Rivets 89520 Moutiers en Puisaye. RCS Auxerre 818857427. CIP 4324.

AL892927985

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LATITUDE PLOMBERIE** 6 ruelle de Croulebois 89200 Island. RCS Auxerre 794287011. CIP 4325.

AL892927986

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LES SAVEURS DE FRANCE** 9 rue Max Pautrat 89170 Saint-Fargeau. RCS Auxerre 537550014. CIP 4327.

AL892927987

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique CENTRE ESTHETIQUE MARIGNY** 30, Grande Rue 89270 SACY. RCS Auxerre 794164632. CIP 4291.

AL892927988

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS L'ÉTANG DES NOUES** 48 Route de Chemilly 89250 Gurgy. RCS Auxerre 841127814. CIP 4285.

AL892927989

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Michel KLIMCZAK** 89160 SAMBOURG. RCS Auxerre 350425542. CIP 1895.

AL892927990

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique **SARL DROMBRY THIERRY** rue de Serein 89800 Chablis (maçonnerie, couverture). RCS Auxerre 432030617. CIP 4423. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892927969

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/11/2017 prononçant la réouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire de la **Sàrl L.V.E** 9 rue du Moulin du Président 89000 Auxerre (vidanges, négoce de véhicules). RCS Auxerre 449333111. CIP 3988.

AL892927991

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2020 modifiant le plan de redressement de **Monsieur Driss MEZGUELDI** 3 avenue Delacroix 89000 Auxerre (officine de pharmacie). RCS Auxerre 444957500. CIP 3394. Commissaire au plan : LA SELARL BCM Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL892927992

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 08/07/2020 arrêtant le plan de cession de la **SAS LA HALLE** Les Petits Jumériaux 965 rue Georges Pompidou 89700 Tonnerre - 17-19 rue du Général Leclerc 89200 Avallon - Zac les Clairions 14 rue des Fourneaux 89000 Auxerre - (achat vente textiles, chaussures) RCS PARIS 413 151 739, au profit de : SAS PEGASSE, SAS BLUE SARK, SAS CHAUSSEA, SAS SUPERCHAUSS'34, SAS VIVARTE SERVICES. N°P202000777.

AL892928008

FIMM

SAS au capital de 1.713.728,40 Euros
Siège social : 2 Rue de l'Industrie
89300 JOIGNY
339 173 767 RCS SENS

Le Président a constaté le 28 Février 2020 la réalisation de l'augmentation du capital de 53.021,60 Euros pour le porter de 1.713.728,40 Euros à 1.766.750 Euros décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Février 2019.

AL892928014

➜ CESSION

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à
Saint-Sauveur-en-Puisaye
(Yonne)
17, rue Saint Claude

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 25 juin 2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Auxerre I le 7 juillet2020, dossier 2020 00018410, référence 8904P01 2020 N 00633 a été cédé un fonds de commerce par :

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

Monsieur Alain Jean Marie MATHIEU, commerçant, époux de Madame Françoise Jeanne HULOT, demeurant à CERVON (58800) 9 rue Jehan Faulquier, Le Bourg.

Né à NANCY (54000) , le 5 juin 1945.

A la Société dénommée AUDREY MARSETTI IMPRIMERIE ET AGENDA, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 €, dont le siège est à SAINT-FARGEAU (89170) , 1 rue Principale Sept fonds, identifiée au SIREN sous le numéro 883 610 214 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Désignation du fonds : fonds de commerce de compléments alimentaires et d'imprimés paramédicaux sis à Cervon (58800), lui appartenant, connu sous le nom commercial SAPALOR, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro 783 339 450.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR), s'appliquant :- aux éléments incorporels pour VINGT-SIX MILLE EUROS (26 000,00 EUR),- au matériel pour QUATORZE MILLE EUROS (14 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude de Maître Sophie KOWAL, notaire à Corbigny (58800) 22 avenue du Champ de Foire, où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

AL892928004

Notaires

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sixte BERTHIER, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 26 juin 2020, enregistré à SIE AUXERRE 1ER, le 07 juillet 2020, sous les références 2020 N 00636, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée F & R-FACILITY ASSURANCE, Société à responsabilité limitée au capital de 4000 €, dont le siège est à MONTARGIS (45200), 11 rue Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro 520 807 504 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ORLEANS. A : La Société dénommée SARL QUENJU, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à CORNANT (89500), 13 Les Verdiers, identifiée au SIREN sous le numéro 848 656 500 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS. Le fonds de commerce d'assurance sis à SENS (89100), 79 Rue de la République, lui appartenant, connu sous le nom commercial « FACILITY ASSURANCE », et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 520 807 504. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR), s'appliquant : - aux éléments incorporels pour QUARANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS (42.440,00 EUR), - au matériel pour SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS (7.560,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

AL892928021

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date à Villeneuve la Guyard du 02/07/2020, enregistré le 10/07/2020 au SIE - Auxerre - bordereau 2020 00018935 / case 8904P01 2020 A 01170 :

LE COIN GOURMAND SARL au capital de 1.000 €, sise 43 Avenue du Général de Gaulle, 77130

Montereau-Fault-Yonne, immatriculée sous le numéro 819154980

a cédé à

FAMILLY FOOD SARL au capital de 2.000 €, sise 4 Avenue de la Gare, 89340 Villeneuve-la-Guyard, en cours d'immatriculation

Moyennant le prix de 12.200 euros son fonds de commerce de Pizzeria (préparation vente et livraison de pizza) sandwicherie sur place ou à emporter vente de boissons sans alcool et de pâtisserie et toutes activités connexes ou complémentaires. exploité 4 Avenue de la Gare, 89340 Villeneuve-la-Guyard

Entrée en jouissance par la prise de possession réelle fixée au 02/07/2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu.

AL892928025

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

TANIT FOOD'S

SARL au capital de 500 € Siège social : 13 RUE DE L'EGLISE 89140 SERGINES RCS SENS 833845373

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 06/07/2020, il a été décidé de nommer M ALLAGUI AYMEN demeurant 04 AVENUE OTMUS RESIDENCE PICARDIE 02400 CHÂTEAU-THIERRY en qualité de Gérant en remplacement de M BELLADA MOKTHAR , à compter du 06/07/2020 . Modification au RCS de SENS.

AL892927962

PG IMMOBILIER

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 22 rue du Val St Quentin 89500 ARMEAU 828282400 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 25/05/2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Pierrot GOUBIER de ses fonctions de cogérant à compter de ce même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis La Gérance

AL892927967

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LA LANCEE

Société Civile Immobilière
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 10, quai du Gué de la Baume
89250 GURGY
R.C.S. AUXERRE 417 956 208

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 16 mars 2020, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 mars 2020 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Christophe LERAT, demeurant 10, quai du Gué de la Baume - 89250 GURGY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social qui reste à 10, quai du Gué de la Baume - 89250 GURGY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE

AL892926935

LE NOUVEAU MONDE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000.00 €uros
Siège social : 12 rue Fécauderie
89000 AUXERRE
837 638 766 R.C.S. AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 29 février 2020 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29 février 2020 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Véronique MANOHA, demeurant 64, grande Rue - 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur qui est à 64, grande Rue - 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE

Pour avis,

AL892927078

FEM COMPOSITES

SARL au capital de 15 000 euros
Siège Social : 1 impasse Mercier, Cidex 232,
89150 VILLEBOUGIS
478 452 194 RCS SENS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 25 juin 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, a donné quitus au liquidateur, Monsieur Christophe GARNAULT, a déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateu

AL892927913

EARL SEGAERT

EARL en liquidation au capital de 460 000 euros, Siège social : 10 rue de la Cour du Château - 89700 YROUERRE, 489 802 835 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur. Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2020, prenant effet le même jour, la dissolution anticipée de la société a été décidée. Il a été mis fin aux fonctions des gérants, et M. Rémi SEGAERT et Mme Véronique SEGAERT demeurant ensemble à YROUERRE (Yonne), 10 rue de la Cour du Château, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège social de la société reste fixé à YROUERRE (Yonne), 10 rue de la Cour du Château. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, un liquidateur.

AL892927995

CUMA DE RAGEUSE

N° d'agrément 89-483
N° RCS Sens 397 589 714
Siège social : Mairie 89320 Fournaudin

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 23 juin 2020 à Fournaudin a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter du 23 juin 2020 et désigné aux fonctions de liquidateurs :

- M. Albert KNIBBE domicilié 9 rue des Alisiers, les Cormiers 89320 Fournaudin

- M. Francis VAILLANT domicilié 11 Grande Rue 89320 Coulours

lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés chez Albert KNIBBE, 9 rue des Alisiers, les Cormiers 89320 Fournaudin, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis Les liquidateurs.

AL892927958

ETABLISSEMENTS HIVON

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 7 Rue André Martin,
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
300 817 103 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bernard HIVON, demeurant 11 Avenue Pierre Curie 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 7 Rue André Martin 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS.

AL892928000

DISSOLUTION

HOTEL DU CYGNE - AUXERRE Société à responsabilité limitée Au capital de 7 500,00 euros Siège social : 14 rue du 24 août - 89000 AUXERRE 489 009 647 RCS AUXERRE Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Ont été nommés liquidateurs, pour la durée de la liquidation : - Mme Martine ROBLIN demeurant 19 rue des Roses, 89290 CHAMPS-SUR-YONNE - M. Bernard ROBLIN demeurant 19 rue des Roses, 89290 CHAMPS-SUR-YONNE Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 19 rue des Roses, 89290 CHAMPS-SUR-YONNE, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce

AL892928013

J.A.M.

AVIS DE DISSOLUTION

J.A.M. ; Société Civile en liquidation au capital de 15 244,90 euros ; Siège : Rue des Brûleries, 89250 MONT SAINT SULPICE ; Siège de liquidation : Rue des Brûleries, 89250 MONT SAINT SULPICE ; 334 611 605 RCS AUXERRE. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Francis MASSON, demeurant 22 Rue des Rouges-Gorges, Laborde, 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Rue des Brûleries, 89250 MONT SAINT SULPICE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL892928017

LES HISTOIRES DES CHOUCHOUS

SARL en liquidation
au capital de 5 000 €
20 Rue de Beaumont
89340 CHAMPIGNY
879 788 263 RCS SENS

En date du 28/12/2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Cyrielle STORTI, demeurant 20 Rue de Beaumont 89340 CHAMPIGNY, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 20 Rue de Beaumont 89340 CHAMPIGNY . C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de sens en annexe au RCS.

AL892928018

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

LES HISTOIRES DES CHOUCHOUS

SARL en liquidation
au capital de 5 000 €
20 Rue de Beaumont
89340 CHAMPIGNY
879 788 263 RCS SENS

En date du 31/12/2019 au 20 Rue de Beaumont, 89340 CHAMPIGNY, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Cyrielle STORTI, demeurant 20 Rue de Beaumont 89340 CHAMPIGNY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL892928019

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sasu beepe,2 rue st jacques 89360 bernouil. Cap:100€. Obj:consultant informatique. Pdt:gilles vaugeois,2 rue st jacques 89360 bernouil. 99ans au rcs d'auxerre

AL892927762

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 04/06/20, création de la sarl garage automobile a.m.g,17 rue de sancey 89100 sens. Cap:1000€. Obj:dépôt-vente, location, négoce, import-export et mécanique automobile. Grt.:denis fawaz,4 qu. jean moulin 89100 sens. 99ans au rcs de sens.

AL892927785

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 13/06/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

3S FIBRE

Siège social : 5 RUE MAXIME COURTIS 89100 SENS **Capital :** 1000 € Objet social: INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE **Président :** M SGHAIER AHMED demeurant 5 RUE MAXIME COURTIS 89100 SENS élu pour une durée de 99 ans. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL892927790

ELLYDIS

Suivant un acte sous seing privé, en date du 29 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société A Responsabilité Limitée

OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE (89190) Avenue de la Gare sous l'enseigne CARREFOUR CONTACT ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. Et à titre accessoire, la fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et la vente de marchandises y afférente. L'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur.

DENOMINATION: ELLYDIS

SIEGE SOCIAL: VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (89190) Avenue de la Gare

DUREE : 30 ans

CAPITAL : 6.000 euros

GERANCE : Monsieur Francisco JOMAS, demeurant à BUCHERES (10800), 1 route de Maisons Blanches

La société sera immatriculée au RCS de SENS

AL892927993

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Benoît LAVOILLOTTE, notaire à ANCY LE FRANC (Yonne), 3 Grande Rue, le 07 juillet 2020, il a été établi les statuts du « GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE MARGNAC » avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination: GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE MARGNAC

Siège: PACY SUR ARMANCON (89160) 10 Rue Jaseriot

Durée : 99 ans

Objet : - la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L.416-1 et suivants du Code rural, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leurs exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.

Apports en nature : TROIS CENT DIX HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (318.200,00 €)

Capital Social : TROIS CENT DIX HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (318.200,00 €)

Gérants : Monsieur Christophe MARGNAC et Monsieur Arnaud MARGNAC

Parts sociales : Un associé peut céder librement tout ou partie de ses parts sociales à ses ascendants et descendants ainsi qu'à ses coassociés. Les autres cessions entre vifs sont soumises à agrément.

La Société sera immatriculée au RCS d' AUXERRE.

Pour Avis et Mention, B. LAVOILLOTTE, Notaire

AL892928002

AVIS DE CONSTITUTION

Etude de Maîtres Anne-Charlotte ROY et Edouard BRODIEZ, Notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial», dont le siège est aux ANDELYS (Eure), 48 avenue de la République

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Anne-Charlotte ROY, Notaire associé soussigné, membre de la Société «Anne-Charlotte ROY et Edouard BRODIEZ, Notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial», dont le siège est aux ANDELYS (Eure), 48

avenue de la République, le 17 juin 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des

biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est de favoriser des actions en commun basées sur la réalisation de l'objet social en se dotant des moyens nécessaires à leur accomplissement. Il s'agit d'assurer la pérennité de celle-ci à travers ces actions, ainsi qu'un rôle social pour ses tiers intervenants et socio-patrimonial pour ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est : SCI ELLUPI.

Le siège social est fixé à : CHAMOUX (89660), 1 impasse Tapin Hameau de Cray.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).

Les apports sont numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur et MAdame LETELLIER avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis

Le notaire.

AL892928010

AVIS DE CONSTITUTION

Pierre Guillet Avocat au barreau de Bourges ancien conseil juridique 51, rue des Pieds Blancs 18230 SAINT DOULCHARD tél. : 02 48 70 95 81 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 juin 2020, il a été constitué la Société Civile dénommée IASB HOLDING, dont les caractéristiques sont les suivantes : Capital : 3.377.500€, dont 2.500€ apportés en numéraire et 3.375.000€ apportés en nature. Siège social : 33 boulevard Vauban 89000 AUXERRE. Objet : la gestion de participations et de valeurs mobilières de toutes sortes, la constitution et la gestion d'un patrimoine mobilier et immobilier, Gérant : Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban 89000 AUXERRE. Durée : 99 années. Cession de parts : soumises dans tous les cas au consentement de la collectivité des associés donné à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital Commissaire aux comptes : CABINET MORIZE AUDIT 66ter rue Théodore de Bèze 89000 AUXERRE R.C.S AUXERRE 428 770 788. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE. Pour insertion, Maître Pierre GUILLET avocat spécialement mandaté

AL892928012



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Villeneuve-la-Guyard du 23/06/2020 a été constituée une **SARL** nommée :

FAMILLY FOOD

Objet : Pizzeria (préparation vente et livraison de pizza), sandwicherie sur place ou à emporter, vente de boissons non alcoolisées, vente de pâtisserie et toutes activités connexes ou complémentaires à celles-ci-dessus.

Capital : 2.000 € Siège social : 4 Avenue de la Gare, 89340 Villeneuve-la-Guyard Durée : 99 ans

Gérance : M. Hamza OUERDA, 10 Rue Louis Jouvet Appt 13, 89400 Migennes.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens

AL892928016

Par acte SSP du 10/07/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

SARL DESTOCK APÉRO ET VIN

Siège social : 12Bis rue de la terrasse,
89600 SAINT-FLORENTIN
Capital : 3.000€

Objet : Destockage & Négociant en alcools. Vente de produits en gros . Particulier - Professionnel

Gérance : Mme MAULET Anne Ludivine, 14 rue de la terrasse, 89600 SAINT-FLORENTIN,

M. GOULIER Anthony, 14 Rue de la Terrasse, 89600 SAINT-FLORENTIN

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL892927986

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/07/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BOIVIN

Forme : SARL

Objet : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, sandwicherie, glaces, confiserie, traiteur, salon de thé, vente à consommer sur place ou à emporter. Acquisition et exploitation de tous biens immobiliers, mobiliers, fonds de commerce sous toutes formes commerciales et notamment par voie d'acquisition, de location, de création, de franchise, de toutes activités et fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, sandwicherie, glaces, confiserie, traiteur, salon de thé, vente à consommer sur place ou à emporter.

Siège social : 12 Rue des Fossés 89250 SEIGNELAY

Capital : 10.000,00 euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : M. Nicolas BOIVIN demeurant 9 Rue du 11 Novembre 89400 ORMOY.

La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL892928024



bulletin d'**ABONNEMENT**

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE

1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40

abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

SIGNATURE



Portugal

Viser un vin d'excellence

Le Portugal, pays chaleureux et coloré, s'appuie sur une agriculture et une pêche qui tiennent une place importante dans l'économie. Il importe néanmoins beaucoup de céréales et de viande. On y fait aussi de très bons vins, à l'image de ceux produits par Fernando Santana Pereira.



Le Portugal



Chiffres clefs de l'exploitation

93ha dont 73 irrigués. 700 000 litres de vin/an. 84% vin rouge, 14% blanc et 2% liquoreux. 30% pour l'exportation en Chine, la Scandinavie et les pays baltes. 5 ha de chêne liège. 4 employés à temps plein, 13 à temps partiel pour la taille et les vendanges, et 4 dans la cave.

De mémoire d'hommes, il y a toujours eu de la vigne dans la région de Palmela, au sud de Lisbonne. Fernando Santana Pereira, le gérant de la ferme, est issu d'une famille bourgeoise qui avait investi, dans les années 60, quelques hectares en diversification de patrimoine et double activité. En 20 ans, il a fait de cette exploitation familiale l'un des leaders de la viticulture portugaise. *«J'ai décidé de m'investir dans un rêve de gamin»*, confie Fernando « *produire des vins de qualité authentique qui puissent exprimer ce terroir exceptionnel, suivant la tradition héritée de mon père Rodolfo et mon grand-père Xavier. C'est difficile, ici, de faire du mauvais vin car on contrôle tout. Nous avons replanté totalement le vignoble, il y a 20 ans. J'ai aussi profité des programmes européens comme Vitis pour investir dans une cuverie moderne. Un pari qui commence à être gagnant»*. Ses deux aînés n'étaient pas viticulteurs à plein temps. Après une expérience malheureuse de travail en ville, Fernando a pris la décision d'en faire son métier, en 1998.

Des merveilles dans les sols sableux

En 2004, il a commencé à produire son propre vin. De 30 ha en 1980, l'entreprise est passée à 93. Des opportunités et surtout des faillites dans les exploitations voisines, lui ont ouvert la voie. Dans les sols sableux de la péninsule de Setubal, irriguée par les deux fleuves, le Tage et le Sado, Fernando réalise des merveilles. Il a planté une grande diversité de cépages, alliants des variétés typiques portugaises aux variétés internationales, françaises et espagnoles. *«Le challenge»*, explique-t-il, *«est de produire chaque année. Avec le réchauffement climatique, la température peut parfois monter jusqu'à 45° pendant plusieurs jours. Les années se suivent et ne se ressemblent pas. En 2017, avec la canicule, nous avons perdu plus de 70% de la récolte, même sur les terres irriguées. Le raisin a brûlé sur les ceps»*. Le rendement est de 12 T/ha les bonnes années. L'exploitation produit jusqu'à 700 000 litres de vin par an. Toute la production de raisin est transformée sur place. *«Je n'achète pas de raisin, je n'en vends pas non plus. Mes vins sont nés et élevés dans mes vignobles et la cave de la propriété, sous la marque "Quinta do Monté Alegre", avec une Appellation d'origine contrôlée (AOC)»*. Fernando est l'un des tout premiers viticulteurs à utiliser la confusion sexuelle dans les vignes. Il a parfaitement conscience de l'image commerciale d'une agriculture qui prend plus en compte l'environnement. *«Ici on ne parle pas de vin bio»*, souligne-t-il, *«mais on pratique l'agriculture raisonnée. Le non-phyto est encore impossible car la région est très touchée, entre autre, par le mildiou, mais nous utilisons des produits avec le minimum d'impact possible et surtout nous garantissons le non-résidu»*.

Esprit conquérant

Maintenant que le domaine est prêt pour élaborer un vin de qualité supérieure en rouge, blanc et liquoreux, il faut le vendre. *«C'est notre principal challenge. Nos prix sont très abordables avec des bouteilles qui se vendent en moyenne 7 € avec un écart type de 12 à 3,5 € entre les liquoreux et le rouge de première gamme. Un prix qui nous a permis de nous implanter de façon durable en Chine, en Suède et dans les trois pays baltes. Il reste du chemin à faire notamment dans certain pays de l'Union européenne, notamment à l'Est, comme en Pologne où la principale chaîne de magasin est portugaise. Nous n'avons pas encore répercuté la hausse de la qualité gustative dans nos prix»*. Grâce à plusieurs acteurs majeurs coopératifs ou privés dans le pays, le vin portugais gagne de la notoriété à l'international. Le Portugal, ce n'est pas que le porto mais une gamme complète de vins de qualité. Les Portugais chassent souvent en meute. Ils sont aujourd'hui très présents dans les salons internationaux. Fernando Santana Pereira est un adhérent actif de l'association Ivade. Plus de 255 viticulteurs pour 3 500 hectares bénéficient des services de cette organisation qui, depuis 1986, fournit des conseils techniques pour les vignes, l'irrigation, la comptabilité et les questions administratives nationales et européennes. Six techniciens sont à l'écoute des agriculteurs. *«L'association ne nous donne pas de conseils sur la vinification, ni la vente. Elle est en amont sur la production de raisin. Le système de gouvernance est d'ailleurs original puisque le directeur est un agriculteur qui change tous les ans»*. Une association qui l'aide beaucoup dans la succession de l'exploitation. *«J'ai la chance que mon fils, André, se soit passionné pour le vin. Il est aujourd'hui l'oenologue du domaine. Il voyage beaucoup pour trouver les goûts qui vont plaire au Portugais mais aussi à l'international»*.

PHILIPPE DEQUIDT

Rien n'est jamais gagné : en 2017, le domaine a perdu 70% de sa récolte en raison de la canicule.

Quand La crise redonne une place à l'agriculture

Sous la dictature d'Antonio de Oliveira Salazar puis de Marcello Caetano, qui dura de 1926 à 1974 l'agriculture était une sous-catégorie de la société portugaise, traditionnelle et très pauvre. Plus de 50% des agriculteurs étaient analphabètes. C'était une volonté politique. Le pouvoir leur avait demandé de cultiver du blé pour nourrir le peuple. Peine perdue, faute d'eau, les rendements blé sont proches de 4 T/ha. Heureusement que la pression de maladies est très faible et les adventices rares ce qui permet de meilleurs coûts de production à moins de 600€/ha. La qualité est excellente à 80 de PS, 14% protéines et 330 hagberg, permettant l'ouverture sur les marchés du Baby food ou du pain traditionnel. Le Portugal est un importateur net de blé français chaque année. Avec l'entrée dans l'Europe en 1986, le pays a connu une période très faste. Tout fonctionnait, de nouvelles routes, de l'immobilier, des industries en hausse, des emplois dans les services. Les jeunes se sont détournés d'une agriculture pauvre, sans revenu et sans avenir, pour tenter leur chance en ville. La crise de 2008 a été terrible dans ce pays. Le taux de chômage a atteint dans les années 2010 plus de 35% de la population, en particulier les jeunes. Diplômés, avides de réussite, ayant goutté à une vie meilleure, les fils et filles d'agriculteurs sans travail se sont souvenus de leurs racines d'autant plus que les filières agricoles leur ont offert un levier pour revenir sur la ferme familiale en diversifiant les productions (olives, fruits, vigne) et en développant une agriculture moderne. La moyenne d'âge des agriculteurs, qui était de 67 ans en 2008, s'est inversée. Elle serait aujourd'hui revenue à 56 ans.



Il aura fallu 25 ans à Fernando Santana Pereira (à gauche) pour pouvoir rivaliser avec les meilleurs



Au domaine *«Quinta do Monté Alegre»* dans le sud du Portugal, les investissements consentis portent aujourd'hui leurs fruits.